



Préfecture de la Haute-Loire

Décembre 2021



PRÉFET
DE LA HAUTE-LOIRE

Stratégie et plan d'actions du DOCUGE du Mézenc

TOME 2

Département de la Haute-Loire



Rédaction : Ludivine CHENAUX, Patrick JUBAULT (Mosaïque Environnement), Véronique MOREL (Département de la Haute-Loire)

Cartographie : Ludivine CHENAUX (Mosaïque Environnement)

Relecture : Anne LASTMANN (Mosaïque Environnement), Véronique MOREL (Département de la Haute-Loire)

Photo de couverture : Vue sur le Mont Mézenc et Mont d'Alambre (©CEN Auvergne, Céline Roubinet)



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

Chapitre I. Objectifs et plan d'action.....2

I.C. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels 6

I.C.1. Méthodologie d'évaluation et de priorisation..... 6

I.C.2. Evaluation et priorisation des enjeux liés au patrimoine naturel du site et aux activités humaines 6

I.C.3. Principe de construction de la stratégie 9

I.C.4. Présentation des objectifs 11

I.D. Propositions de mesures de gestion..... 13

I.D.1. Outils mobilisables 13

I.D.2. Mesures 16

ODD - ZH 22

GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES 22

ODD – EAU 37

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES 37

ODD – AGRI 43

PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX..... 43

ODD – SYLV 75

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE..... 75

ODD – SOM..... 104

MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC..... 104

ODD – TOUR 112

CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL 112

ODD – SUI..... 130

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE..... 130

ODD – COM COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE..... 142

ODD - ANI..... 156

METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE..... 156

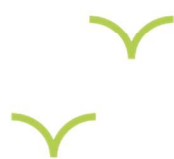
Chapitre II. Stratégie de mise en œuvre du DOCUGE.....162

II.B. Stratégie de mise en œuvre et échéancier 164

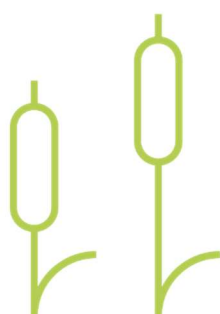
II.B.1.	Stratégie de communication et de concertation.....	164
II.B.2.	Des visites de terrain.....	164
II.B.3.	La mise en œuvre des mesures	165
II.B.4.	Echéancier de réalisation des actions.....	165
II.C.	Estimation du temps alloué	168
II.D.	Suivis et évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE.....	176
II.D.1.	Tableau de suivi des mesures (avec indicateurs)	176
II.D.2.	Evaluation et adaptations du DOCUGE.....	183
Chapitre III.	Conclusion générale.....	184
Annexes.....		186

Table des tableaux

Tableau 1 – Enjeux écologiques et priorisation des actions	7
Tableau 2 – Objectifs de développement durables et objectifs opérationnels.....	12
Tableau 3 – Tableau récapitulatif des mesures proposées.....	17
Tableau 4 – Tableau des mesures sans fiches actions.....	20
Tableau 5 – Echancier de réalisation.....	166
Tableau 6 – Estimation des besoins en ETP pour la réalisation du DOCUGE	168
Tableau 7 -Synthèse de la répartition des ETP selon les ODD	169
Tableau 8 – Répartition détaillé des ETP Natura 2000 et ENS et estimation financières des prestations.....	171
Tableau 9 – Synthèse de la répartition des ETP Natura 2000 et ENS et estimation financières des prestations par ODD	175
Tableau 10 - Synthèse de la répartition des ETP au global et estimation financière des prestations par ODD	176



Chapitre I. Objectifs et plan d'action



I.C. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

I.C.1.Méthodologie d'évaluation et de priorisation

Les enjeux du site liés au patrimoine naturel du site ont été évalués en 2019 par le CEN sur la base :

- De l'intérêt patrimonial de l'enjeu évalué (habitat d'intérêt, espèces rare/menacée/protégée, etc.) ;
- De la rareté de l'enjeu sur le site ;
- Des atteintes et des menaces qui pèsent sur l'enjeu au sein du site.

Le diagnostic écologique a été réalisé en 2019 par le CEN Auvergne. Il intègre les données Haute-Loire et Ardèche et permet d'identifier la responsabilité de chacun des territoires dans la conservation des habitats naturels ou des espèces. Ce travail a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 4 décembre 2019.

La rédaction du diagnostic socio-économique a été réalisée fin 2020/début 2021. Suite à celle-ci, ont été repris les enjeux du patrimoine naturel au regard des activités ayant des interactions avec ceux-ci, regroupés par grands types de milieux (milieux naturels/activités humaines), notamment :

- le pastoralisme sur les milieux de landes et pelouses, les zones sommitales, les zones humides,
- l'agriculture au sens large sur les prairies naturelles,
- la sylviculture,
- toutes activités sur les cours d'eau,
- etc.

Ces éléments ont alors été hiérarchisés selon une échelle d'enjeux « moyens » ; « fort » ; « très fort » au regard de la rareté, des menaces et perspectives d'évolution, de la responsabilité du site pour ces milieux. Cette proposition a été présentée dans chaque groupe de l'atelier n°1 (enjeux et objectifs) et rediscuté. Les enjeux ont été confirmés dans tous les cas et rehaussés pour la catégorie « Zones sommitales / pastoralisme, tourisme » en enjeu « très fort ».

Des discussions également autour de la proposition de priorisation (savoir si l'on doit considérer ces enjeux comme prioritaires ou secondaires dans la réalisation des fiches actions) ont alors été entamées et reprises suite aux échanges. Les propositions ont également été rehaussées pour les catégories « Landes et pelouses sèches / pastoralisme », « Prairies naturelles/agriculture », « Forêts / sylviculture » et « Cours d'eau / toutes activités ». Cette approche sert de base à la priorisation des actions.

I.C.2.Evaluation et priorisation des enjeux liés au patrimoine naturel du site et aux activités humaines

Les enjeux ont été classés selon les entités de gestion (correspondant à des grands types de milieux naturels) et à l'activité humaine qui s'y exerce dessus.

Tableau 1 – Enjeux écologiques et priorisation des actions

Milieux naturels / activités humaines	Enjeux patrimoniaux liés au site NATURA 2000	Autres enjeux du patrimoine naturel	Rareté	Menaces et perspectives	Responsabilité du site	Enjeux écologiques sur le site	Priorisation
Landes et pelouses sèches / pastoralisme	6 habitats (dont un prioritaire)	5 plantes prioritaires menacées, 5 plantes prioritaires non menacées, 2 papillons remarquables (Moiré ottoman, Azuré du Serpolet), 6 orthoptères remarquables, 1 reptile (Lézard des souches)	Pelouses à nard, landes à genêt purgatif, landes montagnardes bien représentées, mais pelouses sèches, landes à Genévrier commun rares	Maintien en contexte agro-pastoral avec des pratiques extensives, pratiques agricoles peu adaptées menaçant certaines stations de plantes prioritaires menacées	Moyenne, très forte pour le Moiré ottoman (présent en Auvergne uniquement sur les plateaux de la Margeride et du Mézenc)	Fort	Prioritaire
Zones sommitales / pastoralisme, tourisme	Un habitat (Landes alpines et boréales)	Un habitat (fourré arbustif d'altitude), 1 plante prioritaire menacée, 2 Oiseaux remarquables (Merle de roche, Merle à plastron), 2 papillons alpins (Apollon, Semi-apollon), 2 orthoptères remarquables	Landes subalpines d'adret bien représentées, landes subalpines d'ubac sur site et dans Massif central, populations faibles et isolées des papillons remarquables (Apollon et Semi-apollon)	Dynamique relativement stable, risque de colonisation par ligneux près des plantations, dégradation de la végétation par piétinement sur secteurs touristiques, dérangement d'oiseaux remarquables, sensibilité au réchauffement climatique	Très forte pour l'habitat d'intérêt communautaire, forte pour les fourrés d'altitude et la flore, très forte pour faune d'altitude (Monticole de Roche, Merle à plastron, Miramelle alpine, Apollon et semi-apollon)	Très fort	Prioritaire
Milieux rocheux (pelouses rocailleuses, affleurements rocheux, éboulis) / tourisme	Deux habitats	2 plantes prioritaires menacées, 2 plantes prioritaires non menacées, 1 mammifère (Campagnol des neiges), 1 orthoptère remarquable	Rare dans le Massif central, végétation d'éboulis bien représenté, végétation pionnière plus rare	Dynamique stable, piétinement et cueillette du Sénéçon argenté	Moyenne	Fort	Secondaire
Prairies naturelles / agriculture	Deux habitats (2 types de prairies naturelles de fauche)	Un habitat (pâturages montagnards)	Prairies de fauche montagnardes bien représentées	Maintien en contexte agro-pastoral avec des pratiques extensives	Forte pour les prairies naturelles de fauche	Fort	Prioritaire

Milieux naturels / activités humaines	Enjeux patrimoniaux liés au site NATURA 2000	Autres enjeux du patrimoine naturel	Rareté	Menaces et perspectives	Responsabilité du site	Enjeux écologiques sur le site	Priorisation
Zones humides ouvertes / pâturage	Quatre habitats (tourbières hautes, de transitions, prairies humides, mégaphorbiaies hygrophiles), une mousse (Hypne brillante), une plante (Ligulaire de Sibérie)	3 habitats remarquables prioritaires, 2 habitats remarquables secondaires, 4 plantes prioritaires menacées, 1 plante prioritaire non menacée, 1 chauve-souris (Sérotine de Nilson), 4 mammifères terrestres remarquables (Putois d'Europe, Campagnol amphibie, crossopes), 2 papillons liés aux habitats tourbeux (Azuré sanguinaire et Azuré des mouillères), 3 libellules remarquables potentielles, 5 orthoptères remarquables, 6 oiseaux remarquables	Faible surface pour les habitats d'intérêt communautaire	Nécessité de mise en défens de certains habitats très sensibles, maintien en contexte agro-pastoral avec des pratiques extensives des prairies humides	Très forte pour les différents habitats tourbeux, les prairies humides, les mégaphorbiaies subalpines et les bas-marais, pour la Ligulaire de Sibérie, forte à très forte pour la faune des zones humides	Très fort	Prioritaire
Forêts / sylviculture	Deux habitats (tourbières boisées, Hêtraies subalpines), deux mousses (Buxbaumie verte, Orthotric de Roger,)	Un habitat forestier remarquable en bordure des cours d'eau, 1 plante prioritaire menacée, 1 chauve-souris (Grande noctule), 4 Oiseaux remarquables (chouettes de montagne, Cassenoix, Venturon)	Habitats d'intérêt communautaire rares	Risque de régression en cas d'exploitation forestière, préservation des stations de mousses remarquables, préservation des forêts de feuillus favorables à la Grande noctule, préservation des arbres à cavités favorables à la faune	Très forte pour les deux habitats forestiers d'intérêt communautaire, forte pour les stations de Buxbaumie verte, forte pour la grande noctule, très forte pour le Venturon montagnard et le Cassenoix	Fort	Prioritaire
Cours d'eau / toutes activités	Loutre, Ecrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible)	Un habitat aquatique (Sources d'eau douce), 3 habitats riverains (2 types de saulaies arbusives), 4 mammifères remarquables (Putois d'Europe, Campagnol amphibie, crossopes)	Habitats remarquables rares	Améliorer les connaissances Ecrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), suivi de la recolonisation du Castor	Maintien de la qualité de l'eau	Moyen	Prioritaire
Tous milieux (en particulier, corridors linéaires comme lisières, bosquets, haies et murets)	Barbastelle	12 autres espèces de chauve-souris, 2 mammifères terrestres (Hermine, Martre des pins), Vipère péliade	Espèces bien présentes sur le Mézenc	Sensibilité au réchauffement climatique de la vipère péliade	Très forte pour Vipère péliade	Fort	Secondaire

I.C.3.Principe de construction de la stratégie

a La logique d'action

Pour répondre aux enjeux écologiques présentés ci-dessus, des objectifs ont été définis en concertation avec les acteurs du site en tenant compte des activités humaines ayant une incidence sur les habitats naturels ou les espèces.

Suite à ces échanges, les différents types d'objectifs sont organisés selon une arborescence appelée « diagramme logique d'actions » qui aboutit à un plan d'action.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des orientations définies dans le document unique de gestion sur le long terme. Ils répondent à l'objet principal des directives européennes et des sites ENS (pour rappel, le plan d'action intègre des actions pour les enjeux liés au réseau Natura 2000 et aux espaces naturels sensibles du Département de la Haute-Loire). Il s'agit :

- D'assurer le maintien ou la restauration d'un état de conservation favorable des habitats reconnus d'intérêt communautaire (habitats inscrits à Ann. I de cette directive) ou patrimoniaux (ENS) du site ou des habitats naturels abritant des espèces reconnues d'intérêt communautaire ou patrimoniales ;
- D'assurer le maintien ou la restauration d'un état de conservation favorable des populations d'espèces d'intérêt communautaires (principalement les espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ou à l'annexe II de la directive Habitats) ou patrimoniales (ENS) du site ;
- D'associer à cette démarche les activités socio-économiques du territoire.

Les Objectifs opérationnels (OP) sont les objectifs fixés par le document unique de gestion pour une période minimale de 6 années, échéance à laquelle doit se tenir la première évaluation. Ils constituent la stratégie à mettre en place pour atteindre ces grands objectifs.

Les actions sont des mesures concrètes qui permettent de décliner la stratégie, en s'appliquant à plusieurs échelles : à l'échelle du site Natura 2000 et/ou ENS, à l'échelle des zones sommitales, ou à l'échelle d'un habitat.

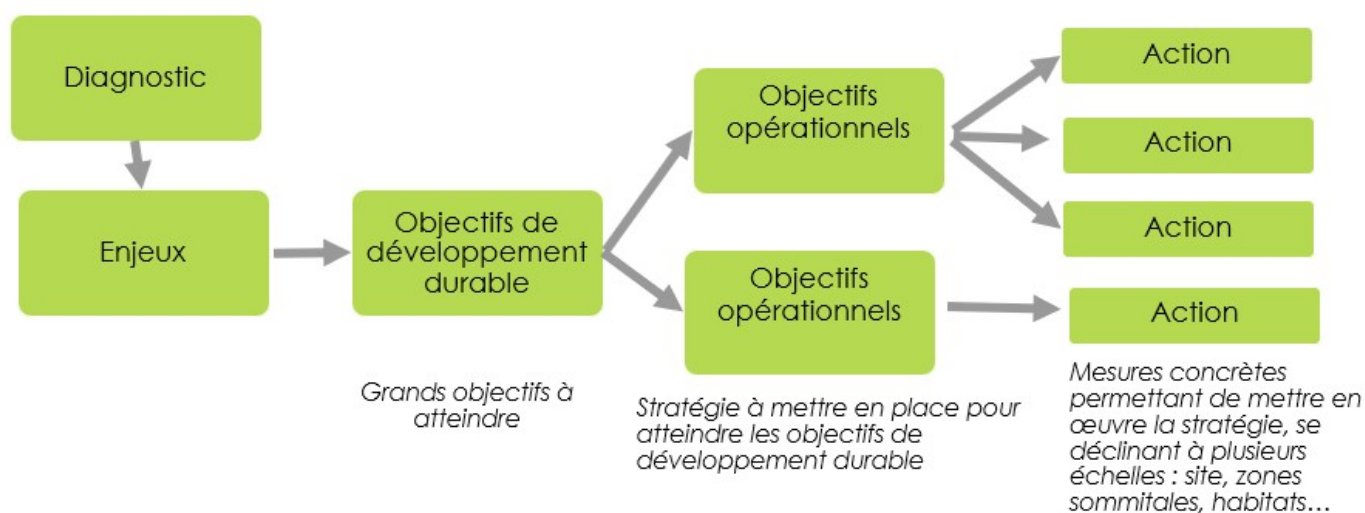


Figure n°1. Schéma de principe de déclinaison du plan d'action à partir du diagnostic et des enjeux définis

b Démarche de construction de la stratégie

Pour aboutir au plan d'action, diverses étapes clés de concertation sont venues alimenter la réflexion. Ainsi, chaque étape de production « bureau » a été présentée et travaillée en concertation en ateliers

ou en COPIL dans un ordre chronologique, chaque étape étant de ce fait validée avant d'entamer la suivante.

Une démarche collaborative via un outil en ligne (Google Doc sur Google Drive) a été mise en place pour la phase de rédaction des fiches actions. Suite à l'atelier n°2 de définition des pistes d'actions, les fiches actions ont été créées et mises en ligne permettant aux utilisateurs (membres des ateliers) d'accéder via un lien à un dossier partagé à l'ensemble de l'ébauche du plan d'action. Les utilisateurs ont pu ainsi venir compléter, amender, poster des remarques et commentaires sur l'ensemble des fiches actions. Une bonne participation a été constatée.

Dans la pratique, la mise en ligne s'est faite par Objectif de développement durable (ODD) à intervalles réguliers lorsque l'ébauche des fiches actions entre le 7 juin et le 6 juillet 2021.

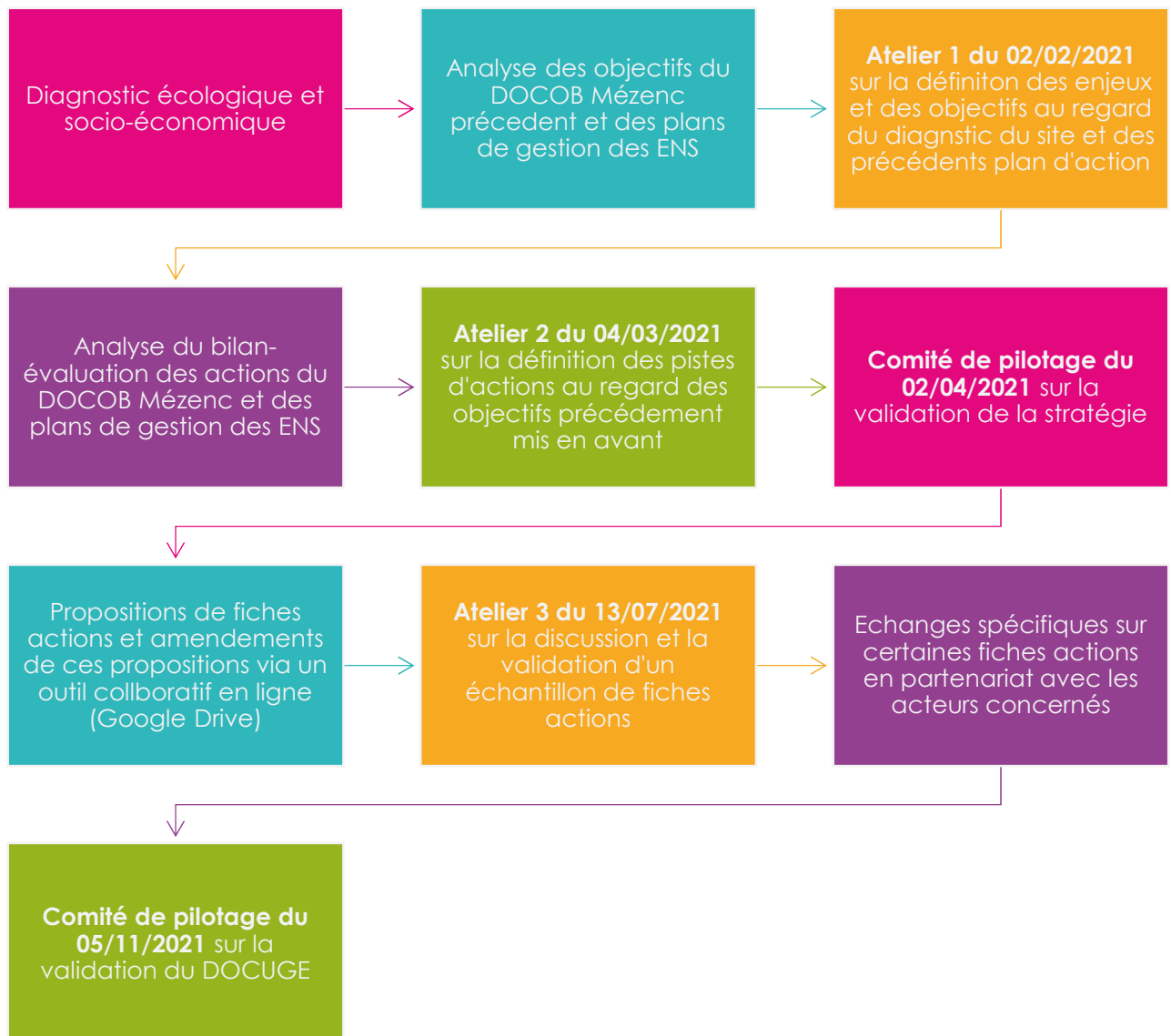


Figure n°2. Schéma synthétique des étapes d'élaboration de la stratégie du DOCUGE

Les différents comptes rendus et présentations des ateliers et comité de pilotage sont annexés du présent document.

I.C.4. Présentation des objectifs

Les objectifs de développement durable répondent à 9 grands enjeux, correspondant à 9 thématiques, identifiées par un code à trois lettres :

- **ZH – Garantir sur le long terme la préservation des zones humides** : il s'agit de préserver les zones humides du territoire tant au sein des espaces agricoles que des milieux boisés en s'appuyant sur la poursuite des plans de gestion des zones tourbeuses au sein des ENS, en s'appuyant également sur une cellule d'assistance technique dédiée et mise en place sur le territoire dans le cadre d'autres programmes, de porter à la connaissance des forestiers les inventaires existants...
- **EAU – Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques** : il s'agit de mieux gérer et économiser la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, en renforçant la gestion entre usagers et de préserver et restaurer les milieux naturels aquatiques et rivulaires des cours d'eau ;
- **AGRI – Pérenniser les pratiques agricoles garantes du bon état de conservation des milieux-agropastoraux** : il s'agit de maintenir les conditions nécessaires aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniaux, d'accompagner une agriculture intégrant la biodiversité des habitats agro-pastoraux, d'accompagner techniquement les exploitants dans la restauration des prairies impactés par les pullulations de rats-taupiers ;
- **SYLV – Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles favorables au patrimoine naturel et tenant compte de l'évolution climatique** : il s'agit de préserver des plantations ou travaux forestiers des milieux naturels fragiles, de favoriser la diversification des peuplements forestiers pour que les milieux et espèces puissent s'adapter au changement climatique, d'accompagner pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière ;
- **SOM - Maintenir la biodiversité des pelouses landicoles du Mézenc** : il s'agit de suivre l'évolution des paysages et des milieux sur les sommets et d'en adapter leur gestion ;
- **TOUR - Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel** : il s'agit de mieux évaluer le niveau de fréquentation du site du Mézenc, de sensibiliser les visiteurs ou pratiquants de loisirs à la fragilité de ces espaces et des milieux dans lesquels ils évoluent, afin de préserver les milieux naturels et les espèces fragiles de l'impact de la fréquentation touristique ;
- **SUI - Améliorer la connaissance du site** : objectif transversal visant à améliorer les connaissances et suivre l'évolution des écosystèmes du Mézenc, en poursuivant les suivis scientifiques, en améliorant la connaissance des groupes et habitats peu connus,
- **COM - Communiquer autour du DOCUGE** : objectif transversal visant à donner à comprendre et à respecter ce patrimoine naturel et paysager au niveau local et régional à tous les acteurs et publics ;
- **ANI – Mettre en œuvre le DOCUGE** : objectif transversal visant à assurer un pilotage partagé des programmes en faveur du patrimoine naturel du Mézenc en lien avec l'animation du DOCUGE et en suivant et en évaluant sa mise en œuvre ; il s'agit également d'assurer une coordination des politiques publiques sur ce territoire où un grand nombre de démarches sont en cours (contrats territoriaux, Opération Grand Site, etc.) ;

Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 – Objectifs de développement durables et objectifs opérationnels

Enjeu / Thématique	Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité
Zones humides (ZH)	ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	***
		ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles	***
		ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés	***
Milieux aquatiques	EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	**
		EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique	
Milieux agropastoraux	AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	***
		AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles	
		AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif	
		AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique	
		AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux	
Milieux forestiers	SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	**
		SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers	**
		SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)	***
		SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	*
		SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD	**
		SYLV-OP6 : Pérenniser et développer des pratiques de gestion forestière favorable à la faune remarquable	**
Zones sommitales	SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	***
	TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	***
		TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	**
		TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre	**
	SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	***

		SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	***
		SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leurs habitats	**
		SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	**
		SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	*
	COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	***
		COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	***
		COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	***
		COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	***
	ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	***
		ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	*
		ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	**

I.D. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

I.D.1. Outils mobilisables

a Les outils pour la contractualisation

Les mesures du plan d'action permettent d'atteindre les objectifs opérationnels fixés. Les fiches-actions présentent l'ensemble de ces mesures en décrivant les cahiers des charges, les opérations et les estimations de coûts de mise en œuvre ainsi que les financements possibles (d'après l'état de nos connaissances au moment de la rédaction du document).

Ces mesures sont élaborées de façon générique. Des modifications dans les cahiers des charges sont à prévoir en fonction de :

- L'évolution de la réglementation,
- Des porteurs de projets,
- Des caractéristiques du terrain concerné.

Les mesures proposées et leur cahier des charges s'appuient sur des dispositifs financiers existants et en premier lieu, ceux issus du **Programme de Développement Rural (PDR)** de la région Auvergne pour la période 2014-2020. Les financements de ces mesures sont basés sur :

- La mesure 7.6.1 du PDR ;
- Des **contrats Natura 2000** ;
- Des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc)** ;

Par ailleurs, **une charte Natura 2000**, moins engageante que les contrats Natura 2000 et les MAEc est également mobilisable.

Ce "PDR" Auvergne Rhône Alpes sera établi pour la prochaine programmation du FEADER 2023-2027.

D'autres outils sont également mobilisables, notamment les Paiements pour Services Environnementaux (outil en phase d'expérimentation).

Les contrats Natura 2000 et les MAEc

L'article L. 414-3 I. du Code de l'environnement définit le « **contrat Natura 2000** » et permet d'identifier différents types de contrats Natura 2000 en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré.

Le contrat Natura 2000 est conclu entre l'Etat et le titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles incluses dans le site. Il comporte un ensemble d'engagements favorables au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site en cohérence avec les orientations définies par le document d'objectifs. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et de l'Union Européenne et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Cette aide ne constitue en aucun cas la compensation d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le signataire sera donc soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée dans le contrat Natura 2000 (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail de chasse...).

Les contrats Natura 2000 concernent des milieux en **domaine forestier** ou des milieux en **domaine ni agricoles ni forestiers** au titre de la mesure 7.6.2 du PDR. Les modalités d'exécution de ces contrats, les justificatifs à fournir ainsi que les plafonds de financement mentionnés dans les fiches mesures en annexe du PDR. Les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier de ces deux types de contrats.

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (Etat) et également communautaires (FEADER) dont les priorités de financement entre les contrats proposés sont déterminées à l'échelle régionale, sur la base de budgets qui ne couvrent pas l'ensemble des demandes.

Les agriculteurs peuvent bénéficier de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc)**, issues de la Politique Agricole Commune (PAC) et qui concernent les milieux en **domaine agricole**. La prochaine PAC déterminera les nouvelles MAE.

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est applicable sur tout le site quel que soit le contexte (agricole, forestier, non agricole et non forestier). C'est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces ou habitats d'espèces communautaires ayant justifié la désignation du site. Elle se compose d'engagements contrôlables et de la recommandation de bonnes pratiques.

La mise en œuvre de cette charte n'est pas rémunérée. Cependant, tout propriétaire ou mandataire signataire est exonéré des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) liée aux parcelles gérées selon la charte.

La charte Natura 2000 du Mézenc sera réalisée à la suite de la rédaction de ce DOCUGE, après retours des remarques au Département. Elles seront ensuite analysées lors d'une prochaine réunion pour finaliser l'écriture de la charte et procéder à sa validation.

Les Paiements pour Services Environnementaux

Il s'agit d'un outil issu du Plan national biodiversité adoptée en 2018 en domaine agricole. Il consiste à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération directe des agriculteurs pour services environnementaux rendus, liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection de la biodiversité. Sur le territoire, l'EPAGE Loire Lignon a élaboré un programme de PSE spécifique au Haut-Lignon, en co-construction avec des partenaires agricoles territoriaux et des représentants des

agriculteurs. Il s'agit du « **PSE Haut-Lignon / Lavalette : m'EAU bilisons-nous pour préserver la qualité de notre eau et de nos exploitations agricoles** ». Le territoire correspond au bassin versant du Lignon en amont du barrage de Lavalette. Le financement est réparti entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Saint-Etienne Métropole. C'est une opportunité d'un soutien notable aux pratiques agro-environnementales pour les agriculteurs ne bénéficiant pas déjà de MAE.

b Autres outils et programmes

La politique ENS

La politique Espaces Naturels Sensibles est conduite par le Département.

Le Département perçoit la taxe d'aménagement prélevée sur les permis de construire. Ces moyens sont affectés à la préservation de la biodiversité, au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) et au Plan Départemental d'Itinéraires et de Petites Randonnées.

Elle permet au Département, aux collectivités ou à des structures associatives comme le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ou la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Auvergne Rhône-Alpes de conduire et financer des projets de préservation ou de restauration de la biodiversité.

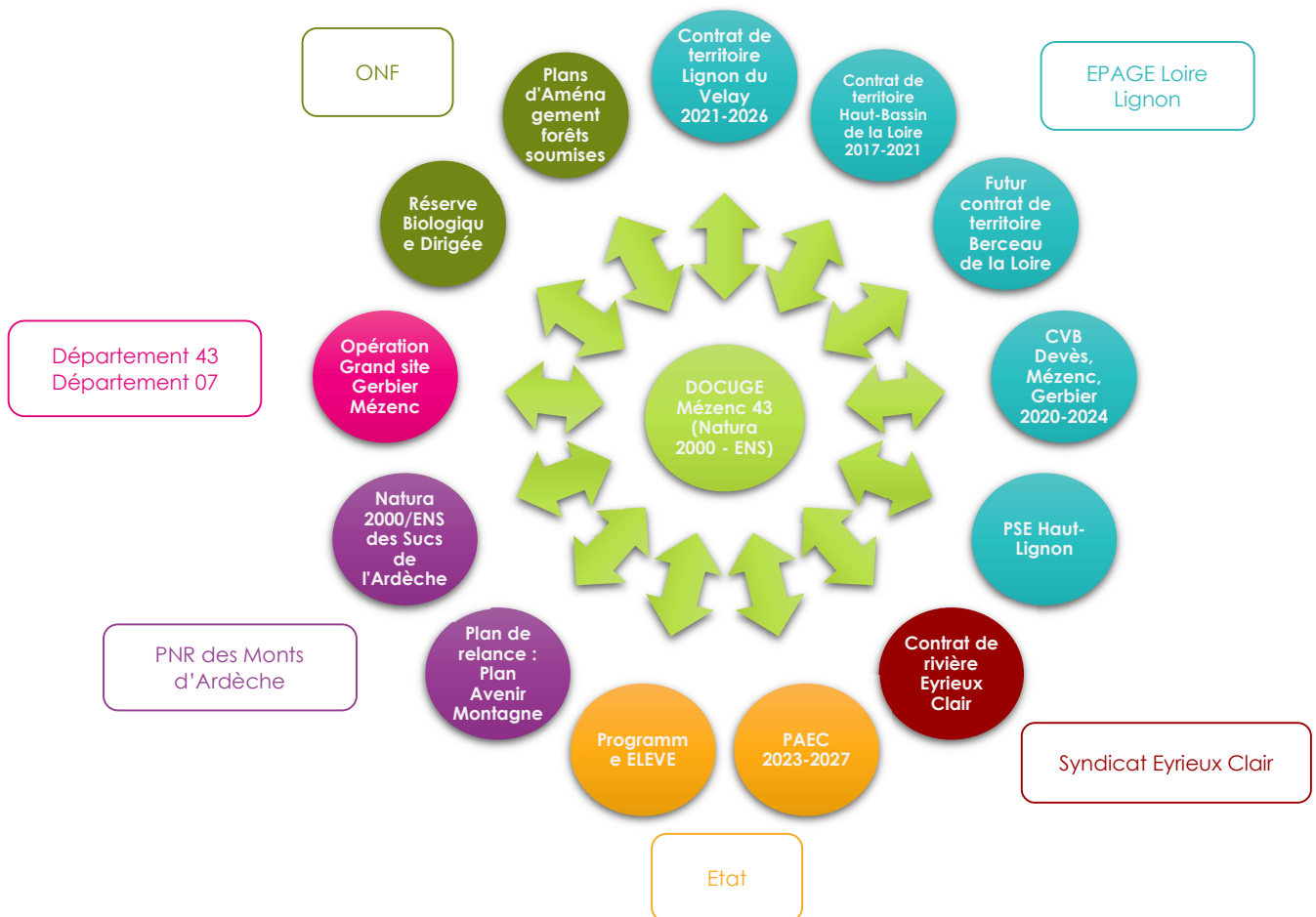
Le DOCUGE permet une approche plus globale de la biodiversité, permettant de répondre à la fois les enjeux européens et à des enjeux plus locaux. Ainsi, au-delà des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ciblés dans la Zone de Conservation Spécial du Mézenc, il va être possible d'intervenir par exemple sur des enjeux faunistiques. Les moyens humains et financiers du Département au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles vont pouvoir être mobilisés en complémentarité à ceux attribués par l'Europe et l'Etat français au titre de Natura 2000.

Autres programmes du territoire

Le programme d'action présenté ci-après s'appuie également sur ce qui est développé à **l'échelle locale**, départementale ou régionale. Afin de compléter ce qui est proposé à l'échelle nationale et européenne et pour mettre en relation l'ensemble des outils financiers en faveur de la biodiversité, il sera recherché dans la mise en œuvre future une articulation cohérente des outils proposés par d'**autres partenaires financeurs**.

C'est ainsi que des parallèles et rapprochements sont faits dans les fiches actions avec d'autres plans et programmes proposant d'éventuels financements, tels que les **contrats de territoire**, le **contrat vert et bleu**, le **Grand site**, etc.

Le schéma ci-après représente l'articulation des différents programmes et démarches en cours sur le site du Mézenc et avec lesquelles il sera nécessaire de maintenir de se coordonner tout au long de la démarche de mise en œuvre du présent DOCUGE.



c Le financement de l'animation du DOCUGE

La mesure 7.6.1 du PDR soutient à l'élaboration et l'animation des documents d'objectifs de sites Natura 2000 (proposés ou désignés). Elle permet d'assurer l'animation du site nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB, dans le but de contribuer à la conservation ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire. L'estimation financière de cette animation est détaillée au paragraphe **II.C Estimation du temps alloué**.

I.D.2. Mesures

La plupart des actions détaillées ici nécessitent pour leur mise en œuvre une phase d'animation locale pour mobiliser les acteurs concernés volontaires et préciser les opérations dans le détail. De plus, la dimension territoriale du site implique une coordination constante des acteurs locaux et de leurs programmes et une gouvernance adaptée à l'échelle interdépartementale.

Tableau 3 – Tableau récapitulatif des mesures proposées

NB : lien vers les fiches à partir de la colonne Num mesure – Ctrl+clic pour aller directement à la fiche

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	ZH 1	Mise en place d'une cellule d'assistance technique permettant la réalisation d'actions ponctuelles
		ZH 2	Amélioration des connaissances sur ces milieux au Lac de Saint-Front (anticiper sur une possible évolution du site vers une valorisation touristique, accompagnement)
		ZH 3	Equipements et interventions ponctuels permettant la bonne gestion des zones humides
	ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles	ZH 4	Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides et mise en œuvre de mesures de gestion adaptée, en collaboration avec l'exploitant, afin de définir les mesures adaptées à chaque situation
	ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés	ZH 5	Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées
		ZH 6	Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	EAU 1	Restauration des cours d'eau et des ripisylves
	EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique	EAU 3	Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	AGRI 1	Maîtrise foncière dans le but de favoriser un mode de gestion durable des espaces agro-pastoraux
		AGRI 3	Lutte alternative contre le parasitisme du bétail
		AGRI 4	Pratiques agricoles en faveur d'une meilleure qualité de l'eau
		AGRI 5	Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales
	AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles	AGRI 6	Gestion par la fauche
		AGRI 7	Concours des prairies fleuries
	AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif	AGRI 8	Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes
	AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique	AGRI 9	Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches
	AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux	AGRI 10	Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales
		AGRI 11	Réhabilitation des prédateurs naturels du rat taupier
		AGRI 12	Expérimentation de solutions de maîtrise du rat taupier
		SYLV 1	Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	SYLV2	Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région
	SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers	SYLV3	Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers
		SYLV4	Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements
	SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)	SYLV5	Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"
	SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	SYLV6	Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée
		SYLV7	Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière
		SYLV8	Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines
	SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD	SYLV9	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	SOM1	Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourte, Mont Chaulet)
		SOM2	Gestion des parties sommitales en contexte agricole
		SOM3	Gestion des parties sommitales hors contexte agricole
	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	TOUR1	Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	TOUR2	Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés
		TOUR3	Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc
		TOUR4	Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée
		TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale
	TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale
	TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre	TOUR7	Préservation de sites sensibles (accompagnement des propriétaires privés mais pas d'aménagements), éventuellement plus d'accès
	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel	SUI1	Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux		
	SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	SUI2	Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site
	SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leurs habitats	SUI3	Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales
	SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	SUI4	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux
	SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	SUI6	Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	COM1	Communication régulière avec les agriculteurs
	COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	COM2	Formation des propriétaires forestiers
	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	COM3	Communication auprès du grand public
		COM4	Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités
		COM5	Communication in situ sur quelques sites remarquables
		COM6	Développement des activités d'observation de la nature
	COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	COM8	Communication régulière à destination des acteurs du tourisme
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	ANI1	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE
	ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	ANI2	Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)
	ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	ANI3	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation

Seules quelques mesures ne font pas l'objet de fiche actions car elles relèveront entièrement d'autres procédures ou d'autres programmes de mesures. Elles sont néanmoins consignées dans le tableau pour mémoire car il s'agissait de piste d'actions évoquées lors de l'atelier n°2.

Les mesures dépourvues de fiches action sont :

Tableau 4 – Tableau des mesures sans fiches actions

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Mesures	Programmes concernés
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP2 : Protéger la qualité de l'eau	EAU2 : Poursuivre l'amélioration des dispositifs d'assainissement individuel	
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	AGRI2 : Protection des sièges d'exploitation agricole (PLUI)	
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	TOU5 : Organisation d'un transport collectif vers le site du Mézenc	
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP5 : Améliorer la connaissance des zones humides	SUI5 : Actualisation des inventaires zones humides selon la méthode Gwern et évaluation de l'état de conservation	Futur Contrat territorial Berceau de la Loire
	SUI-OP7 : Améliorer la connaissance des effets de la pollution lumineuse sur les espèces patrimoniales	SUI7 : Sensibilisation des collectivités à la question de la pollution lumineuse et accompagnement dans la mise en place de période d'extinction de l'éclairage public	Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	COM7 : Valorisation des productions agricoles locales contribuant à la préservation des habitats et des espèces	

Chaque fiche action se compose des rubriques suivantes :

Numéro de la fiche selon l'ODD : Titre de la fiche						Priorité : * * *			
Grands types de milieux ciblés		Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables							
		Cf. détail dans le tableau en annexe 1							
Echelle d'application									
☐ Ensemble du site					☒ Localisé à un habitat <u>Objectif de surface</u> : xx ha sur xx ha total				
Description									
<u>Contexte :</u> Rappel du contexte des enjeux <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Référence à l'objectif stratégique de la stratégie et objectifs secondaires de l'action <u>Possibilité de contenu technique :</u> Description des outils et méthodes à mettre en place pour répondre aux objectifs.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Bénéficiaires : Partenaires techniques :									
Coût estimé									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
x	x	x	x	x					
Calendrier prévisionnel indiquant les programmes pouvant être mobilisés par année. La durée d'exécution du DOCUGE est estimé à 10 ans avant sa révision.									
Résultats significatifs attendus									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Indicateurs									

ODD - ZH

GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

ZH 1 : Mise en place d'une cellule d'assistance technique (CAT) pour la gestion des zones humides		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones humides au sein des espaces agricoles (Habitats tourbeux, prairies humides, bas-marais)- et habitats humides forestiers (Habitats tourbeux, mégaphorbiaies subalpines)	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91D0 - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblante Hypne brillante, Orthotric de Roger, Buxbaumie verte, Ligulaire de Sibérie Autres enjeux patrimoniaux : 8 habitats, 5 plantes, 21 espèces faunistiques	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat - carte
Description		
<u>Contexte :</u> Une cellule d'assistance technique pour la gestion des zones humides est aujourd'hui portée par le CEN Auvergne dans le cadre du contrat vert et bleu jusqu'en 2024. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des zones humides et vise à leur apporter un accompagnement technique et des conseils pour la gestion des zones humides. Dans le cadre du DOCUGE, il s'agit de pouvoir d'une part élargir le dispositif au-delà de l'enveloppe fixée dans le Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier (nombre de dossiers / nombre de sites concernés) et d'autre part de pérenniser cette cellule au-delà des échéances du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier. Une prise de relai administrative sera à définir. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Préserver et/ou restaurer les zones humides - Concertation et accompagnement des acteurs concernés (agriculteurs, forestiers, propriétaires collectivités, ...) pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux zones humides - Suivi et évaluation des effets des mesures - Retour d'informations aux acteurs. <u>Possibilité de contenu technique :</u>  Action qui s'inscrit dans le cadre de l'action du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT-3.2 : Cellule d'assistance technique zones humides et animation foncière et acquisitions en Haute-Loire sur HBL, HBA et Lignon du Velay - Accompagnement et diagnostic des zones humides « à la demande » : - Rencontres à la demande (problèmes de gestion, souhait de changement d'affectation du sol, documents d'urbanisme, actions ponctuelles (mise en place de point d'abreuvement, bouchage de drains) ...) avec les propriétaires/gestionnaires de zones humides en milieux agricoles et identification des enjeux « zones humides » et des problématiques de gestion sur les parcelles concernées (expertise technique des sites incluant des pistes de gestion durable et le cas échéant un chiffrage des actions). 6 à 8 diagnostics sont prévus par an côté Haute-Loire dans le cadre du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier. - Suivi et évaluation des mesures : - Un bilan annuel des interventions présenté lors du comité de pilotage. - Un bilan global à mi-parcours du DOCUGE. - Un bilan global à la fin du DOCUGE. - Suivi de l'évolution des zones humides et retour aux bénéficiaires de l'accompagnement - Communication / information sur la Cellule d'Assistance Technique afin qu'elle soit mieux connue des acteurs.		

NB : L'action du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier indique que dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur au nombre estimé dans la présente fiche, une priorisation des demandes devra être effectuée selon des critères à valider en comité de pilotage du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier. Le nombre de diagnostics annuel pourra également être réévalué à mi-parcours en fonction des demandes passées.

Remarque : Les travaux d'aménagement ou acquisitions de matériels peuvent être nécessaires pour une bonne gestion des zones humides. Ils ne sont pas prévus dans cette fiche action : ils pourront relever d'un autofinancement ou de l'action **ZH3** suivant les cas.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : CEN Auvergne (Structure porteuse de la CAT Zones Humides dans le cadre du contrat territorial), structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Gestionnaires et/ou propriétaires de zones humides

Partenaires techniques : CEN Auvergne - EPAGE Loire Lignon

Coût estimé

A estimer lors de la transition entre le contrat territorial et le DOCUGE et au regard du bilan du contrat territorial

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CVB	CVB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

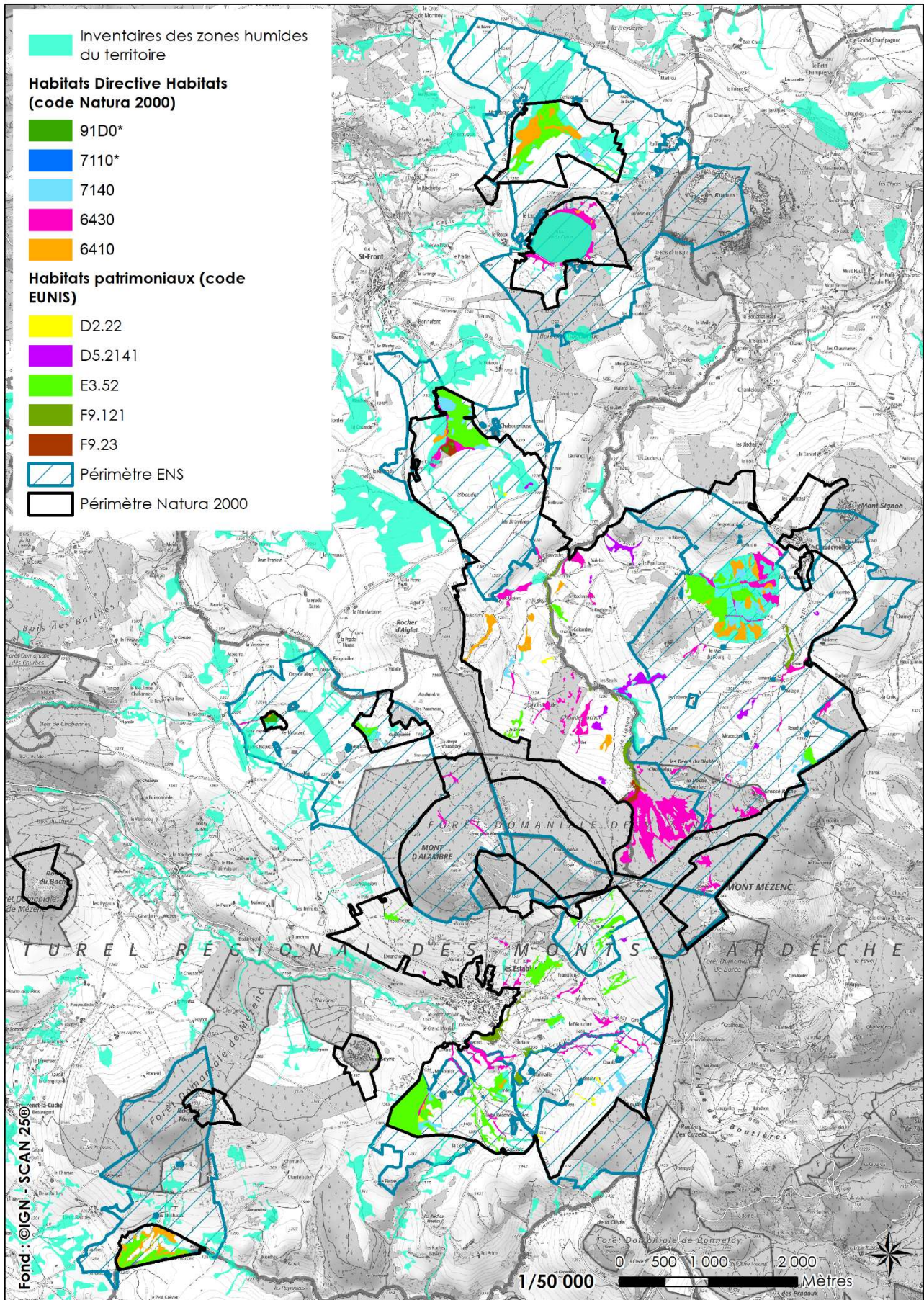
Résultats significatifs attendus

Maintien/Restauration des habitats et des espèces de zones humides et maintien /amélioration de leur état de conservation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de demandes d'appui par la CAT Zones Humides, nombre de diagnostics et préconisations réalisés (indicateur de réalisation)
- ★ Nombre de zones humides et surface dont la gestion a favorablement évolué (indicateurs d'effet)
- ★ Nombre de gestionnaires et ou propriétaires rencontrés

Localisation



ZH 2 : Amélioration de la connaissance des milieux naturels du Lac de Saint-Front		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux aquatiques d'eau stagnante	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Loutre Autres enjeux patrimoniaux : 4 habitats, oiseaux d'eau d'intérêt local	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée : 633 ha (ENS)</u>
Description		
Contexte : Culminant à plus de 1250 mètres, le lac de Saint-Front est le plus haut lac de Haute-Loire. Tout comme ses cousins - les lacs du Bouchet, Pavin et d'Issarlès, il s'agit d'un lac naturel d'origine volcanique (lac de maar). Ce site fait partie du réseau des ENS et c'est aussi une ZNIEFF de type I (n°830008008). Il présente des milieux diversifiés en pourtour et en bas des versants : forêt de Hêtre, plantation de Pins sylvestre, milieux humides boisés ou non, pâturages mésophiles, etc. Il présente également un intérêt géologique important. Le site propose un sentier balisé pour en faire le tour, long de 13km mais reste privé. Aucune intervention de gestion n'est prévue sur ce site qui est privé et ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucune valorisation touristique. Aucune installation touristique n'est recensée autour du lac (un seul panneau d'information sur l'origine du lac, un espace pique-nique situé au bord de la route) et la baignade y est interdite. Mais la présence du lac et le caractère naturel des alentours (forêt de Chaudeyrac) en font un espace potentiel de développement du tourisme de plein nature, notamment autour de la pêche. Ainsi, l'amélioration des connaissances sur les milieux liés au lac permettrait d'anticiper une éventuelle valorisation touristique et mieux cibler les zones d'enjeux à préserver et les actions à mener. En effet la masse d'eau a été déclassée au titre de la DCE pour des raisons d'eutrophisation sans que la cause puisse être clairement identifiée. Objectifs de l'action (OP1) : - Préserver et restaurer les zones humides - Préserver les milieux aquatiques d'eau stagnante : lac de Saint-Front - Améliorer la connaissance sur le lac de Saint-Front Possibilité de contenu technique : * Amélioration des connaissances sur les milieux liés au lac (cf. fiche ZH3) : - Qualité de l'eau, - Végétation aquatique et rivulaire, - Faune, - Analyse des interactions avec le bassin versant (espace de fonctionnalité du site). * En cas de projet touristique : accompagnement du propriétaire pour permettre la prise en compte des enjeux écologiques, paysagers et de découverte du patrimoine => échange avec l'animateur du site ou du Contrat territorial et/ou des partenaires techniques sur site. Exemple issu du bilan des actions : entretien extensif des berges du lac. L'actualisation du plan de gestion est prévue dans le cadre de la fiche ZH 3. La gestion des milieux forestiers présents sur le bassin versant constituera un enjeu fort, en raison de la richesse du patrimoine naturel (présence d'espèces remarquables) et de leur importance pour la préservation de la ressource en eau.		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE et/ou EPAGE Loire Lignon

Bénéficiaires : Propriétaire privé

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, Fédération de pêche, ONF, CEN Auvergne, LPO, AELB

Coût estimé

Temps d'accompagnement : 6 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Natura 2000 / ENS / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CT/CVB Natura 2000	CT/CVB Natura 2000	CT/Natura 2000	ENS/Natura 2000	ENS/Natura 2000					

Résultats significatifs attendus

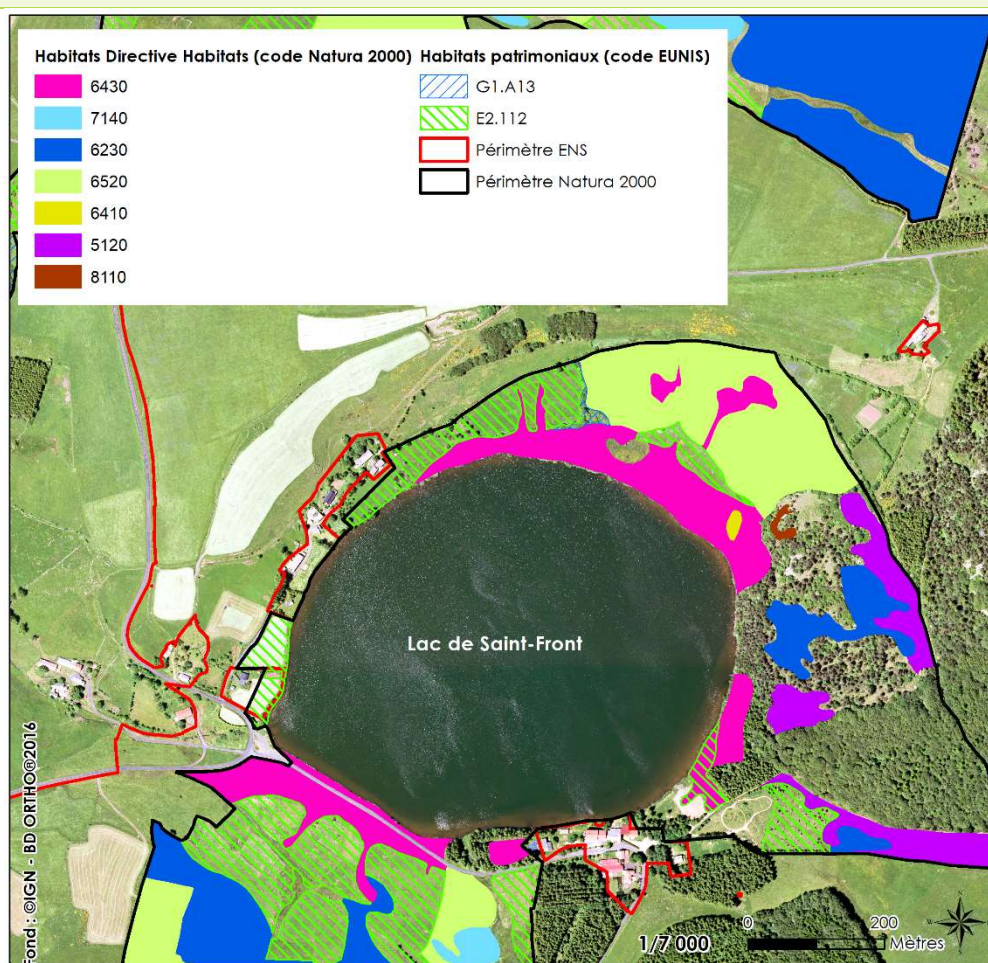
Connaissance des enjeux écologiques sur le site du Lac de Saint-Front.

Identification des sensibilités au regard d'une potentielle valorisation touristique.

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Mise à jour du plan de gestion
- ★ Nb de rencontres avec le propriétaire

Localisation



ZH 3 : Equipements, travaux et suivis permettant la bonne gestion des zones humides		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones humides au sein des espaces agricoles (Habitats tourbeux, prairies humides, bas-marais)- et habitats humides forestiers (Habitats tourbeux, mégaphorbiaies subalpines)	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91D0 - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblante Hypne brillante, Orthotric de Roger, Buxbaumie verte, Ligulaire de Sibérie Autres enjeux patrimoniaux : 8 habitats, 5 plantes, 21 espèces faunistiques	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Certaines interventions ou travaux nécessaires à la préservation des zones humides n'entrent pas dans le cadre des dispositions prévues dans les plans de gestion, les mesures agri-environnementales ou les paiements pour services environnementaux. Elles peuvent aussi concerner des sites non couverts par ces dispositifs comme les tourbières boisées. Cette action vise donc à permettre le financement d'équipements ou de travaux favorables à la préservation des habitats et espèces liés aux zones humides répondant à cette situation, notamment ceux ayant bénéficié d'un accompagnement par la CAT Zones Humides (cellule d'assistance technique zones humides). Objectifs de l'action (OP1) : - Préserver et/ou restaurer les zones humides Possibilité de contenu technique : - Tout équipement ou intervention permettant de répondre à des besoins ponctuels, hors engagements et plans de gestion. - Les travaux d'aménagement ou acquisitions de matériels nécessaires pour une bonne gestion des zones humides en lien avec les autres actions de gestion des ZH et actions ZH1 - Contrats Natura 2000 forestiers : - F02i - création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers - F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production - F08 - réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques - F10i - mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire - F16 - prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif - Contrats Natura 2000 ni forestiers, ni agricoles : - N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage - N09R - entretien de mares ou d'étangs - N10R - chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles - N13Pi - chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau - N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  Cf. également actions existantes dans les autres programmes : - Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT 2.2/Études préalables, concertation, travaux de restauration, suivis scientifiques et évaluations sur des zones humides en Haute Loire ; Action TT2.4/Étude avant travaux et travaux de restauration des zones humides des sites Natura 2000 et ENS gérés par le Parc - Contrat Territorial Haut-Bassin de la Loire : Action B-1-7-1 Etudes préalables à la mise en place de mesures de préservation ou de restauration de ZH ; B-2-7-2 travaux de restauration et d'entretien des zones humides ; B-2-10-1 travaux de réhabilitation de ZH agricoles (2017-2021)		

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, EPAGE Loire Lignon, CEN Auvergne, ... (en fonction du dispositif mobilisé)

Bénéficiaires : Agriculteurs + gestionnaires/ propriétaires des ZH

Partenaires techniques : CEN Auvergne - EPAGE Loire Lignon

Coût estimé

A chiffrer selon les demandes dans le cadre de la CAT Zones Humides (ZH1)

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Paiements pour Service Environnementaux

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CVB	CVB/NATUR A 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Maintien/Restauration des habitats et des espèces de zones humides.

Maintien/amélioration de leur état de conservation.

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre d'équipements ou interventions réalisés hors engagements et plans de gestion (avec indication du détail des équipements ou interventions réalisés)

ZH 4 : Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones humides au sein des espaces agricoles (Habitats tourbeux, prairies humides, bas-marais)	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91DO - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblante Hypne brillante ; Ligulaire de Sibérie Autres enjeux patrimoniaux : 5 habitats, 5 plantes, 21 espèces faunistiques	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat - carte <u>Objectif de surface</u> : 2919 ha (surface ENS) ; 1944 ha (bassins versants)	
Description		
Contexte : Dans le cadre de la politique (ENS) Espaces Naturels Sensibles, des plans de gestion ont été élaborés et mis en œuvre entre 2012 et 2017 sur les sites suivants : - Narce de Chaudeyrolles - Chaulet-Ventbrun - Ferme du Mézenc - Blacheronde - Les Gardes - Meilhades Ranc - Mezenchon - Montbrac - Parsou - Guilhaumet - Les Pouchoux - Rouchon - Lac de Saint-Front - Marais des Couffours et de Goudoffre Cette action est pilotée par le CEN Auvergne dans le cadre de sa mission de préservation des zones humides. En 2019, les périmètres des sites tourbeux ont été revus et certains ont été fusionnés. Il apparaît nécessaire de réviser ces plans de gestions afin de poursuivre les actions de préservation de ces sites. Elles devront s'inscrire dans un périmètre plus large intégrant l'espace de fonctionnalité des zones humides. Objectifs de l'action (OP1) : - Préserver et/ou restaurer les zones humides en prenant en compte leur espace de fonctionnalité. Possibilité de contenu technique : - Révision des plans de gestion. Un diagnostic écologique préalable sera réalisé en tant que besoin. - Définition des mesures à poursuivre ou mettre en place en concertation avec les acteurs locaux et notamment les gestionnaires des zones humides. Ces mesures s'inscriront dans la continuité du travail déjà engagé sur les sites et sur la base des bilans des actions réalisées dans le cadre des précédents plans de gestion. - Mise en œuvre des mesures. - Sans que cela soit exhaustif, les mesures pourront être les suivantes : ▪ Absence de modification du régime hydrique à l'échelle du bassin versant des zones humides, Interdiction de drainage, maintien de niveaux d'eau adaptés aux zones		

tourbeuses (gestion des rigoles, comblement de drains ou de rases, mise en place de barrages seuils)

- Plan de pâturage extensif intégrant mise en défens de certains secteurs sensibles, maintien d'une charge animale modérée
- Adaptation des pratiques de fertilisation en intégrant les retours d'expérience sur les différents sites et l'évolution des milieux
- Suivi des milieux (habitats des zones tourbeuses, etc, ...) et des hauteurs d'eau (poursuite des suivis piézométriques) ;

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, CEN Auvergne

Bénéficiaires : CEN Auvergne

Partenaires techniques : CEN Auvergne - EPAGE Loire Lignon - CBNMC - LPO

Coût estimé

Estimation globale de la réalisation des 7 plans de gestion ENS : 200 000 €

Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Paiements pour Service Environnementaux

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ENS	ENS	ENS	ENS	ENS					

Résultats significatifs attendus

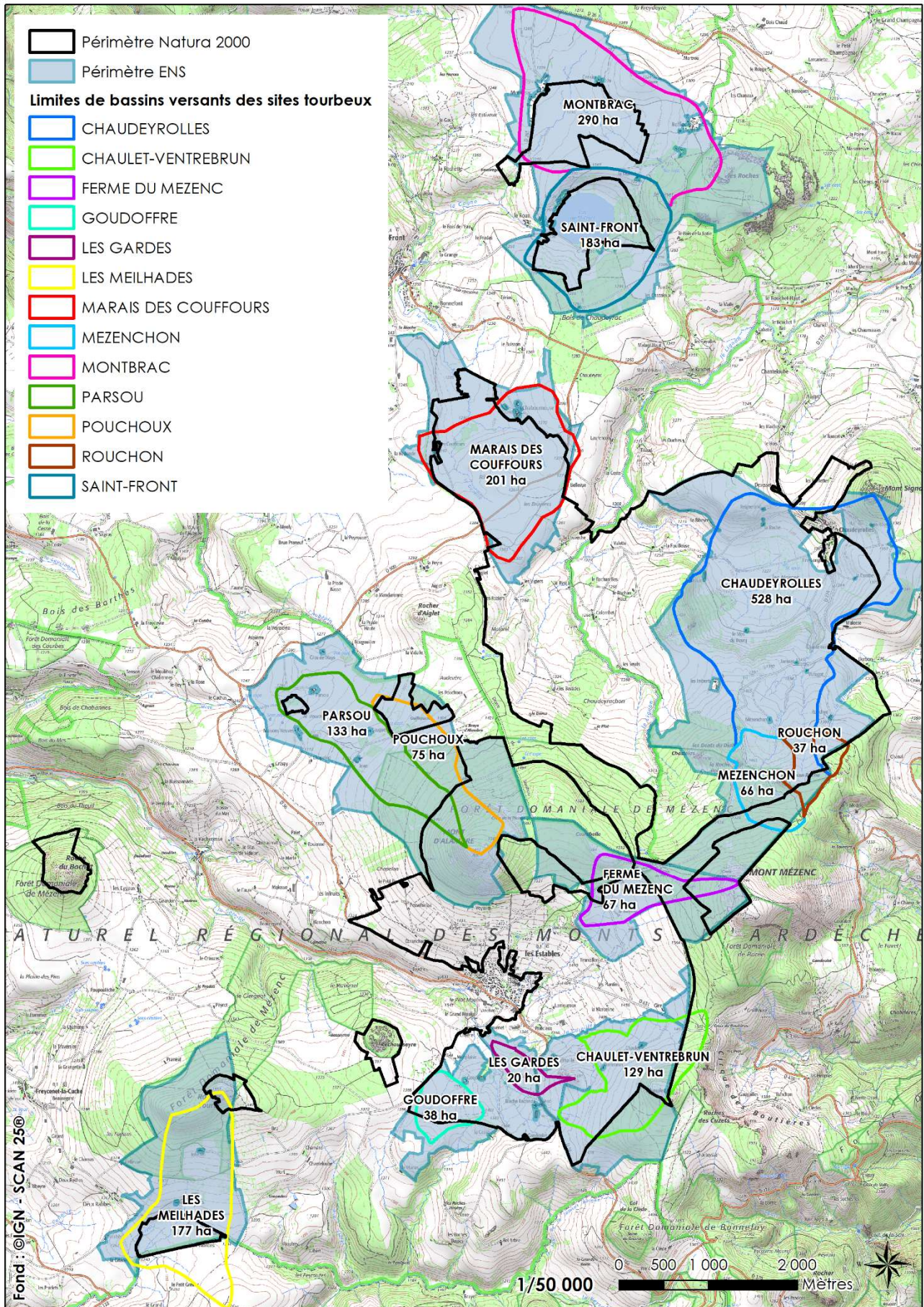
Maintien/Restauration des habitats et des espèces de zones humides.

Maintien/amélioration de leur état de conservation.

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Superficie concernée par un plan de gestion révisé
- ★ Part des actions inscrites dans le plan de gestion et réalisées
- ★ Evolution de l'état de conservation des habitats et de certaines espèces indicatrices

Localisation



ZH 5 : Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Tourbières boisées (HIC climacique)	91DO - Tourbières boisées* ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; Orthotric de Roger ; Buxbaumie verte	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat <u>Objectif de surface</u> : 1,62 ha (0,1% du site) identifié lors de la rédaction du DOCUGE, à confirmer selon la mise à jour des plans de gestion	
Description		
Contexte : Volonté de laisser les tourbières boisées évoluer vers le stade dynamique final de tourbière boisée. Trois secteurs de boulaies pubescentes tourbeuses ont été recensées en contexte agricole. En cas d'identification de boulaies pubescentes ou autres habitats boisés humides remarquables en contexte boisé, la non intervention doit être privilégiée. Objectifs de l'action (OP1) : - Préserver et/ou restaurer les zones humides - Maintenir en état l'habitat « tourbières boisées » qui est à un stade climacique et privilégier la non-intervention - Éviter l'exploitation des tourbières boisées Possibilité de contenu technique : - Ne pas intervenir pour maintenir des habitats d'intérêt communautaire de tourbières boisées et ainsi éviter les atteintes possibles aux milieux lors des travaux ; - Gestion des espèces exotiques envahissantes possible sous la forme d'interventions très ponctuelles en ce qui concerne l'enlèvement de l'épicéa ; - Charte NATURA 2000 : Engagement pour les tourbières boisées (absence d'exploitation et d'intervention sylvicole) ; - Contrats Natura 2000 forestiers : - F10i - mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire ;		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : propriétaires privés Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne (réseau Sylvae), EPAGE Loire Lignon		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an Intervention ponctuelle espèces exotique : 1200 €		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles		
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes		

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

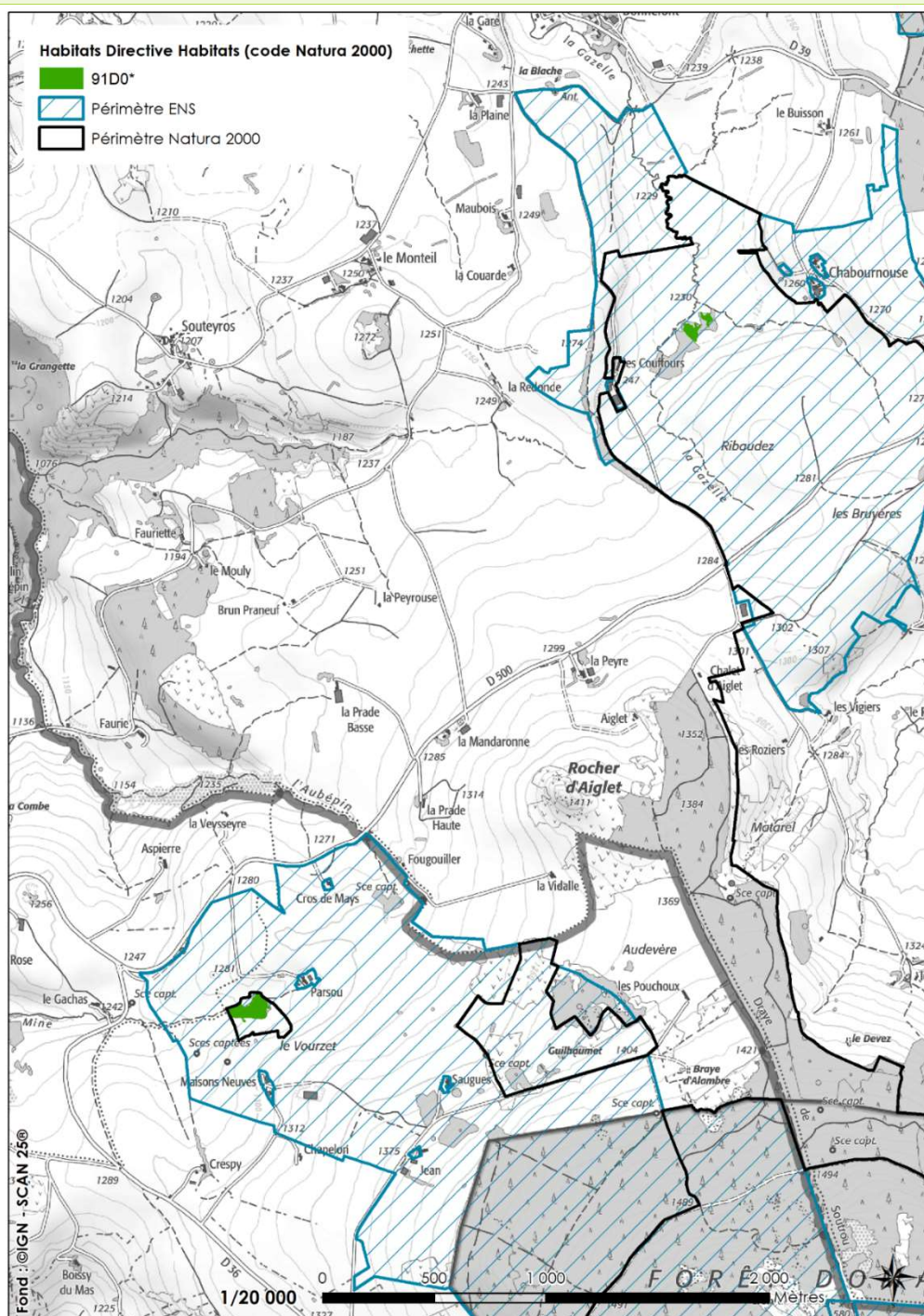
Maintien/Restauration des habitats et des espèces de zones humides.

Maintien/amélioration de leur état de conservation.

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Surface en ha d'habitat Tourbières boisées en évolution libre
- ★ Nombre d'intervention d'arrachage des épicéas

Localisation



ZH 6 : Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Habitats humides forestiers	91DO - Tourbières boisées* ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin Orthotric de Roger ; Buxbaumie verte Autres enjeux patrimoniaux : habitats humides arbustifs (F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines ; F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Pour permettre une bonne prise en compte des enjeux liés aux zones humides lors des travaux forestiers, il est nécessaire d'avoir un état des lieux des inventaires réalisés qui puissent être portés à la connaissance des gestionnaires forestiers et des communes concernées pour qu'elles puissent, le cas échéant les inscrire comme zones humides forestières à protéger dans leur PLU. Objectifs de l'action (OP1) : - Préserver et/ou restaurer les zones humides Possibilité de contenu technique : - Etat des lieux des inventaires du périmètre du DOCUGE (Inventaire ONF à mobiliser, Actualisation de l'inventaire des ZH du Lignon en cours, cartographie des habitats...) - Édition d'un fascicule de porter à connaissance de la cartographie et des enjeux des zones humides forestières à destination des gestionnaires, propriétaires, etc.		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT-2.8a et b : Gestion de la trame de zones humides intra-forestières en forêt publique : diagnostic et plan de gestion, travaux, suivi et évaluation Contrat Territorial du Lignon : Action 2.8 : ONF Complément d'inventaire et travaux en forêts domaniales		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Collectivités locales et propriétaires forestiers Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne, EPAGE Loire Lignon, ONF		
Coût estimé		
Etat des lieux par l'animateur : 1 jour ETP/an Réalisation d'un fascicule : 3 jours ETP la première année, puis mise à jour régulière 1 jour ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier (action TT-3.2)		
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes		

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ENS	ENS	ENS	ENS	ENS					
Résultats significatifs attendus									
Maintien/Restauration des habitats et des espèces de zones humides. Maintien/amélioration de leur état de conservation.									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Carte et surface des inventaires de zones humides forestières existantes									

ODD – EAU

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

EAU 1 : Restauration des cours d'eau et des ripisylves		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux aquatiques et rivulaires	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Loutre, Écrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible) Autres enjeux patrimoniaux : 4 habitats, 4 mammifères	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : L'EPAGE Loire Lignon est opérateur de plusieurs contrats territoriaux sur le territoire, le contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire (nouveau nom en cours de définition puisqu'il va fusionner avec le CT Borne) et le contrat territorial Lignon du Velay ainsi que le contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier. Il a en charge notamment la réalisation des actions, dans le cadre de ces différents contrats, de restauration des cours d'eau et des ripisylves associées. L'objectif poursuivi dans le cadre du DOCUGE est identique aux objectifs poursuivis dans le cadre de ces contrats territoriaux ou du contrat vert et bleu. Les actions concernant les cours d'eau seront donc réalisées dans le cadre de ces démarches. La coordination avec la politique Natura 2000 et les ENS pour la poursuite de ces actions pourrait ainsi être envisagée s'il se présentait une période d'impossibilité de mobilisation des contrats territoriaux ou du contrat vert et bleu. L'ensemble de ces actions s'intégreront dans le contexte réglementaire des deux SAGE en vigueur sur le territoire. Objectifs de l'action (OP1) : - Améliorer l'état écologique des cours d'eau du territoire et la qualité de l'eau (cf. carte) ; - L'objectif est de préserver des éléments fonctionnels clés que sont les zones humides et les têtes de bassin versant ainsi que les ripisylves pour atteindre et maintenir le bon état des cours d'eau. Possibilité de contenu technique :  Les objectifs seront atteints par la mobilisation des actions prévues dans le cadre des programmes ci-avant : Pour le Contrat Vert et Bleu : - Fiche action TB-1.1 : Travaux de restauration des cours d'eau sur CTHBL - Fiche action TB-1.2 : Travaux de restauration des cours d'eau en forêts domaniales en Haute-Loire - Fiche action TB-1.3 : Travaux de suppression ou d'aménagement d'ouvrages hydrauliques Pour le Contrat Territorial du Haut-Bassin de la Loire (cité à titre d'exemple, le contrat sera amené à évoluer à partir de fin 2021, un nouveau Contrat territorial prendra le relais) - Fiche A-2-5-3 Veydareyre Entretien/restauration de cours d'eau (Les Etables, Freycenet-la-Cuche) -> abreuvoir/franchissement ; restauration morphologique - Fiche A-2-5-9 Gazeille Entretien/restauration de cours d'eau (Moudeyres, Freycenet-la-Tour, Les Etables, Freycenet-la-Cuche) -> abreuvoir/franchissement ; restauration morphologique. Pour le Contrat Territorial Lignon du Velay : - 2.3 Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau du Lignon amont Les travaux à réaliser se déclinent en 5 grands types d'actions, à mobiliser de manière différenciée selon les secteurs : - Travaux de restauration de la ripisylve : préservation, prévention du chablis, rajeunissement, renforcement des boisements rivulaires (plantation), gestion des embâcles posant des problèmes d'érosion ou de sécurité ; - Travaux de reconquête des berges enrésinées : suppression des premières rangées de plantation puis actions visant à favoriser la restauration d'une ripisylve fonctionnelle.		

- Travaux de maîtrise du piétinement : clôtures, points d'abreuvement, restauration des berges dégradées en génie végétal
- Travaux de restauration hydromorphologique sur les secteurs fortement impactés par les modifications et artificialisation des profils en long et en travers
- Travaux de maîtrise du piétinement et de restauration des zones humides associées
- Travaux de restauration de la continuité écologique : effacement ou aménagement d'obstacles à l'écoulement naturel, suppression d'ouvrages, remplacement de busages par ouvrages autorisés, amélioration de passages à gué.



Le détail technique des interventions et leur localisation est précisé dans les fiches des différents contrats.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : EPAGE Loire Lignon, Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : EPAGE Loire Lignon

Partenaires techniques : Fédération de pêche de la Haute Loire, CEN Auvergne

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / contrat Natura 2000, stratégie et charte d'objectif en faveur des zones humides Eyrieux Clair

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CT/CVB	CT/CVB	CT	CT/NATURA 2000	NATURA 2000					

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état écologique et morphologique des cours d'eau

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Linéaire de cours d'eau et/ou de ripisylve restaurée dans le périmètre du DOCUGE

EAU 3 : Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agricoles et aquatiques	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Loutre, Écrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible) Autres enjeux patrimoniaux : 4 habitats, 4 mammifères	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Il existe sur le territoire des fermes, maisons ou gîtes isolés autonomes en termes de ressource en eau, qui ne sont pas raccordées au réseau public. Elles tirent leur ressource de sources captées. Cette donnée est difficile à quantifier mais la proportion est significative, il semblerait que ce soit le cas pour une majorité des écarts du territoire (hors bourg centre et gros hameaux). Ainsi, il s'agit de pouvoir mieux connaître ces usages et l'impact sur les sources, mais aussi anticiper les besoins en eau de ces écarts, dans un contexte de changement climatique. Une attention particulière sera à porter aux exploitations agricoles qui ne sont pas raccordées aux réseaux communaux et peuvent avoir d'importants besoins en eau lors de la période automnale qui représente la période de pression sur la ressource la plus sensible (concordance de l'étiage et de l'entrée des troupeaux à l'étable). Cette action est en lien étroit avec les actions de préservation des zones humides. Objectifs de l'action (OP4) : - Améliorer la connaissance sur les sources, leur utilisation et l'impact de cette pratique ; ... - Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique - Limiter la pression sur la ressource en eau et la concurrence entre les activités (en lien avec les perspectives de développement touristique) Possibilité de contenu technique : * Amélioration de la connaissance sur les sources et notamment celles utilisées : - Mesurer l'impact des prélèvements en eau sur les milieux humides (ensemble des usagers) ; - Identifier les risques potentiels d'approvisionnement en eau des usagers et risques pour les milieux humides. * Mise en place de mesures d'économie d'eau et définition de solutions alternatives d'approvisionnement * Communication à destination du grand public sur la vulnérabilité de la ressource en eau (cf. volet communication à destination des habitants, hébergeurs, acteurs du tourisme et touristes).		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, EPAGE Loire Lignon / Structure compétente dans le domaine de la gestion de l'eau (suivant redistribution des compétences) Bénéficiaires : Exploitants agricoles Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, Syndicat des eaux du Velay rural, Communes et Communauté de communes		
Coût estimé		
Animation auprès des communes : 4 jours ETP/an		

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CT	CT	CT							

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'alimentation en eau des exploitations agricoles.

Maintien des systèmes d'élevage extensifs.

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre d'exploitations concernées
- ★ Nombre d'exploitations ayant mis en place des solutions techniques

ODD – AGRI

PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX

AGRI 1 : Maîtrise foncière afin de maintenir les sièges d'exploitations sur ou à proximité du site		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Millieux agro-pastoraux	<u>Habitats d'intérêt communautaire nécessitant une gestion agricole : 6230</u> Formations herbeuses à Nardus ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ; 5130 - Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; 4030 Landes sèches européennes. <u>Habitats d'intérêt communautaire nécessitant une gestion agricole uniquement pour les parcelles avec dynamique non stable</u> : 4060 - Landes alpines et boréales ; 5120 Formations montagnardes à Cytisus purgans Autres enjeux patrimoniaux : divers habitats patrimoniaux (prairies, pelouses et landes liées au pastoralisme), diverses espèces faune et flore liées aux prairies et landes pastorales	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> Il existe sur le secteur du Mézenc une concurrence sur le foncier agricole : les estives sont fréquemment reprises par des exploitants dont le siège est extérieur à la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal voir au département, au détriment des exploitations locales. Les conséquences sont : - Un déficit global de surveillance et de gestion des milieux entraînant des effets de surpâturage ou au contraire sous-pâturage des milieux ; - Un déficit d'entretien des structures paysagères ; - Un manque de surveillance et de gestion des espèces envahissantes (Rat Taupier) ; - Un manque d'implication dans les programmes locaux de gestion des espaces naturels. Au-delà de ces problématiques ayant des incidences directes sur les milieux, il est également noté un manque de suivi sanitaire des troupeaux pouvant avoir des effets négatifs sur les exploitations riveraines. A terme, cette concurrence pourrait remettre en cause les exploitations ayant leur siège sur les communes du site. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Maintenir une agriculture durable sur le site - Favoriser une gestion durable des espaces agricoles dans toutes leurs composantes par le maintien d'une agriculture durable sur le site - Préserver la diversité faunistique et floristique des milieux - Préserver la qualité paysagère du site La maîtrise foncière a pour objectif de maintenir sur le site des exploitants résidents et des exploitations à taille humaine qui permettent d'assurer sur le long terme la gestion dans un bon état de conservation des habitats. Il s'agit d'éviter une gestion peu adaptée et de garder un lien avec les exploitants agricoles (secteur en déprise, manque d'entretien des structures paysagères, manque de surveillance des troupeaux, etc.) <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Maîtrise foncière puis conventions de mise à disposition auprès des exploitations ayant leur siège sur ou à proximité du site - Analyse de faisabilité et d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'acquisition foncière sur secteur du Mézenc. Cette analyse associera de manière importante les différents acteurs concernés et notamment		

les collectivités locales, les exploitants agricoles du site, la chambre d'agriculture, la DDT, la SAFER, Elle comprendra une analyse des différents outils mobilisables (ENS ou autre) ;

- Mise en place d'un droit de préemption sur les sites ENS dans un accord entre les communes concernées et le Département ;
- Acquisition des terrains lors de la vente par les propriétaires ;
- Convention de gestion avec les agriculteurs sur les terrains acquis en vue d'une gestion compatible avec les objectifs définis dans le DOCUGE.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Département de la Haute-Loire

Bénéficiaires : Exploitants agricoles installés ou en en projet d'installation

Partenaires techniques : SAFER, Chambre d'agriculture, DDT, Communauté de communes, Agence de l'eau sur les milieux humides

Coût estimé

Animation foncière (recherche des exploitations concernées, croisement avec les secteurs à enjeux, animation foncière) : 3000 €

Acquisition foncière en fonction des résultats : à chiffrer ultérieurement (non chiffrable à ce jour)

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ENS	ENS	ENS	ENS	ENS					

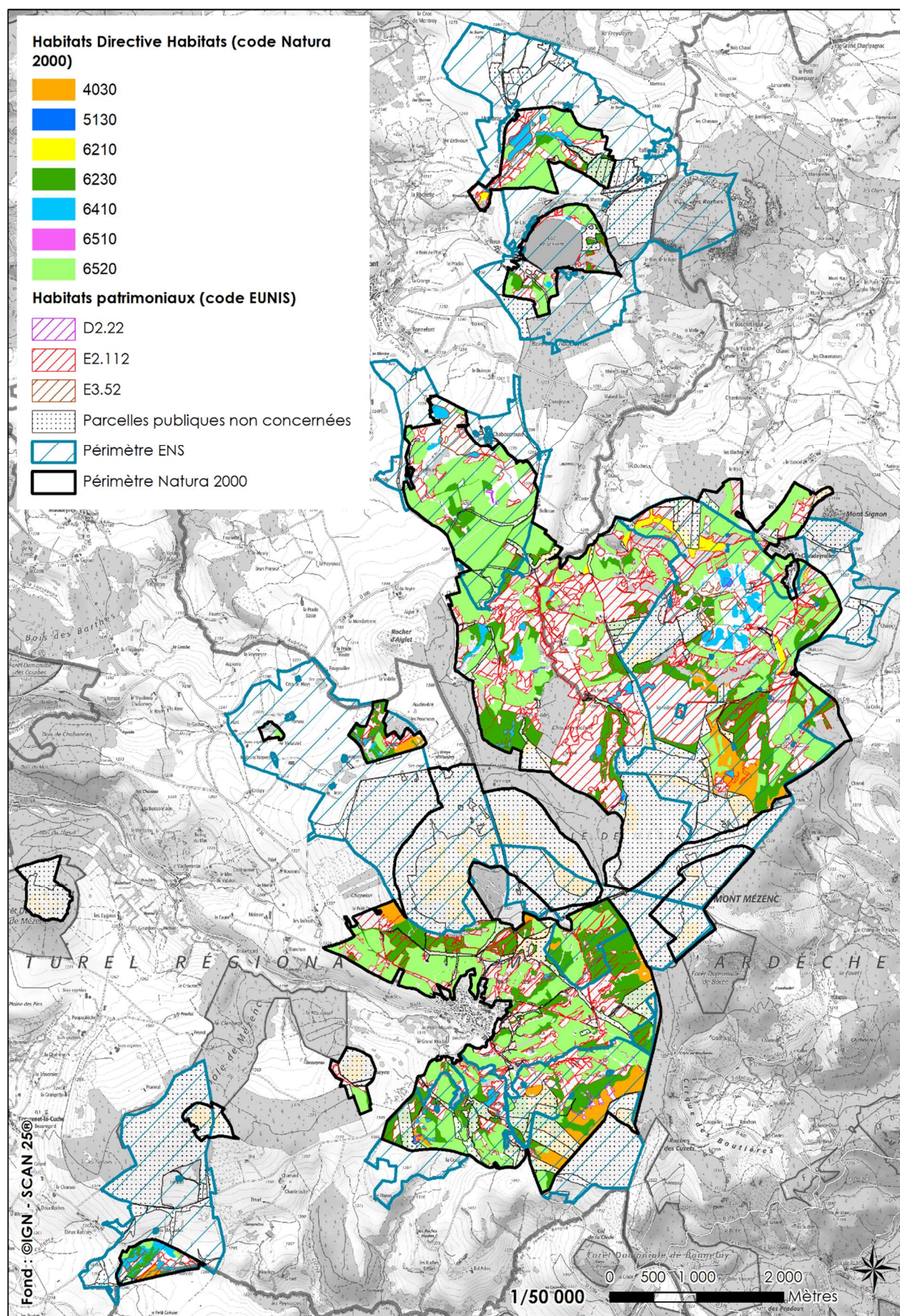
Résultats significatifs attendus

Pérennité des sièges d'exploitation et des systèmes d'élevage extensifs

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Superficie acquise par les collectivités dans le cadre de la démarche.

Localisation



AGRI 3 : Lutte alternative contre le parasitisme du bétail		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Millieux agro-pastoraux	Tous les habitats sauf les forêts et éboulis Toutes les espèces sauf celles liées aux forêts et éboulis	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> Les substances utilisées pour les traitements antiparasitaires du bétail sont à large spectre, actives contre de nombreux parasites, et à forte rémanence, avec un effet prolongé dans le temps. Mais ces substances ne sont pas sans conséquences sur l'environnement puisque certaines de ces molécules se retrouvent dans les déjections avec d'importants effets négatifs sur la dégradation des matières fécales, la vie sauvage ou la qualité de l'eau et par voie de conséquence la santé humaine... Les effets sont particulièrement néfastes sur les insectes coprophages et leurs prédateurs. Le programme ELEVE rassemblant vétérinaires et agriculteurs a pour objectif de préserver l'environnement en réduisant les antiparasitaires par une meilleure analyse de l'état sanitaire des troupeaux et en expérimentant des techniques alternatives de traitement (huiles essentielles par exemple). Ce programme a connu une phase expérimentale entre 2018 - 2020. Cette fiche porte sur le déploiement de ce dispositif pour l'ensemble des agriculteurs du Mézenc afin de réduire les effets des traitements antiparasitaires sur les milieux et les espèces faunistiques. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Maintenir une agriculture durable sur le site - Protéger les espèces patrimoniales de la faune - Protéger la qualité de l'eau <u>Possibilité de contenu technique :</u> Montée en puissance des actions de lutte alternative contre le parasitisme du bétail afin de protéger les habitats naturels, la faune et la ressource en eau. L'action sera structurée autour de différents volets : - Sensibilisation / formation des éleveurs* ; - Stimulation de l'immunité et adaptation des pratiques pastorales pour réduire le niveau d'infestation ; - Évaluation du taux d'infestation du cheptel avant traitement (diagnostic coproscopique). L'opportunité de mener des opérations collectives sera étudiée avec les agriculteurs ; - Adaptation de la période et de la fréquence de traitement en évitant les périodes les plus sensibles pour la faune. Il s'agira de privilégier pour le traitement la période automnale et hivernale (octobre à mars) ; - Utilisation des traitements alternatifs comme les huiles essentielles et lors de recours aux insecticides chimiques, choix des molécules les moins éco-toxiques possibles et alternance des molécules pour éviter les effets de résistance. Cette action s'adresse à l'ensemble des exploitants mais les agriculteurs engageant des contrats agri-environnementaux seront particulièrement concernés. <i>* Haute-Loire Bio propose plusieurs formations en santé animale (phyto-aromathérapie, homéopathie, acuponcture, premiers soins infirmiers par l'éleveur) qui peuvent être dupliquées sur ce territoire.</i>		

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Exploitants agricoles et vétérinaires, Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Vétérinaires, Chambre d'agriculture, CEN Auvergne, LPO, EPAGE Loire Lignon, GDS, Haute Loire Bio (propose plusieurs formations)

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi, de préparation de la journée de formation : 5 jours ETP/an

Prestation vétérinaire : 3000 €/an (cf. vétérinaire référent du programme pour une estimation précise)

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Programme ELEVE / Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / PAEC

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ELEVE Natura 2000/ENS	ELEVE Natura 2000/ENS	ELEVE Natura 2000/ENS	ELEVE Natura 2000/ENS	ELEVE Natura 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Réduction des pollutions diffuses

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Biomasse
- ★ Evolution des analyses parasitologiques
- ★ Evolution des chargements dans les parcelles pâturées
- ★ Evolution des dépenses antiparasitaires
- ★ Formation, thème, participation
- ★ Bilan qualitatif de l'action à conduire avec les agriculteurs

AGRI 4 : Pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux aquatiques et rivulaires	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Loutre, Écrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible), Moule perlière (en aval du site) Autres enjeux patrimoniaux : 4 habitats, 4 mammifères	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> Les prairies naturelles, dont beaucoup de zones humides, constituent les surfaces agricoles majoritaires du Haut-Lignon. Ces surfaces sont indispensables à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, d'autant plus en tête de bassin (le bassin versant présente un fort enjeu d'eau potable pour plusieurs collectivités, puisque situé en amont du barrage de Lavalette et qui alimente 430 000 personnes en eau) et en contexte climatique changeant. Dans le cadre du DOCUGE, il s'agit de favoriser les pratiques agricoles favorables à la ressource en eau. La démarche peut s'appuyer non seulement sur des démarches expérimentales tel que le PSE (Paiements pour Services Environnementaux) ou sur des outils existants type MAE. Cette action est en lien étroit avec les actions de préservation des zones humides. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Maintenir une agriculture durable sur le site - Améliorer l'état écologique des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...) - Pérenniser les pratiques favorables à la qualité des eaux et aux milieux aquatiques, accompagner/encourager les exploitants aux changements de pratiques <u>Possibilité de contenu technique :</u> Plusieurs actions prévues dans le volet agricole du DOCUGE concourent à la préservation de la qualité de l'eau : - La préservation et la restauration des prairies permanentes permettant le maintien d'un couvert végétal pérenne et la prévention de l'érosion (cf. Fiches AGRI 6 et AGRI 8) ; - Gestion pastorale adaptée ; - La plantation de haies et la restauration des murets de pierre sèches ; - La préservation des zones humides, ... En complément de ces actions, il s'agira notamment de s'appuyer sur les actions menées dans le cadre des contrats territoriaux pour : - Améliorer le stockage et la gestion des effluents à l'échelle des exploitations (1.1.4 du volet agricole du contrat territorial du Lignon) ; - Adapter les pratiques de fertilisation par une meilleure répartition des fertilisations organiques et la reconquête du potentiel agronomique des sols, tout en réduisant les transferts au cours d'eau (fiche Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier TAE-3.1 : Accompagnement collectif pour améliorer les pratiques de fertilisation des prairies naturelles et préserver les milieux aquatiques) ; - Réduire voire supprimer les pratiques de fertilisation minérale et/ou organiques sur certains milieux sensibles (zones humides notamment) ; - Accroître la couverture des sols en interculture (opération 1.1.1 du volet agricole du contrat territorial du Lignon).		

Un suivi de l'évolution floristique des superficies engagées sera réalisé sur un échantillon de parcelles sélectionné dans chaque exploitation participant au dispositif. Le suivi sera réalisé en début, milieu et fin de contrat (N0, N+3 et N+5).

L'animation de la mesure, la formation et le suivi des agriculteurs sera réalisé dans le cadre de l'action **COM 1**.

Un bilan sera fait avec chaque exploitant au terme de la contractualisation.

Différentes démarches ont été engagées sur le territoire afin de promouvoir les pratiques agricoles favorables à la ressource en eau :

Paielements pour Service Environnementaux :

Le dispositif PSE rémunère prioritairement les pratiques vertueuses visant les zones humides et les prairies naturelles. Il rémunère aussi des pratiques culturales bénéfiques à la qualité de l'eau, comme les bonnes pratiques d'épandage de lisier, l'implantation de légumineuses dans l'assolement et la réduction de l'utilisation d'herbicides.

Le Haut-Lignon est un territoire pilote d'expérimentation des PSE, le projet s'inscrivant dans le cadre d'un essai national de ce dispositif d'aide. L'EPAGE Loire-Lignon va pouvoir contractualiser avec 20 agriculteurs sur ce territoire afin de mener cet essai pendant 5 ans.

Ce dispositif PSE est issu d'une co-construction territoriale, avec un accompagnement technique, notamment assuré par la chambre d'agriculture de Haute-Loire et l'association Haute-Loire Biologique, mais aussi avec les partenaires financiers : l'AELB et Saint-Etienne Métropole. Des agriculteurs du territoire ont été intégrés aux discussions et aux tests afin d'assurer l'adéquation du dispositif aux enjeux environnementaux des exploitations.

Il n'est pas cumulable avec les MAEC.

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX Le Haut Lignon, territoire pilote d'expérimentation

L'EPAGE Loire-Lignon porte le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) du Haut-Lignon. Celui-ci vise à reconnaître et à rémunérer des agriculteurs et agricultrices pour leurs pratiques au bénéfice du maintien et de la bonne gestion des prairies naturelles, zones humides et milieux associés.



Une reconnaissance des services rendus à l'environnement

Le PSE est un outil permettant d'attribuer une rémunération aux agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Cet outil vise à reconnaître, maintenir et augmenter les bénéfices environnementaux découlant de ces pratiques.

Cela prendra la forme d'un contrat sur 5 ans, basé sur le volontariat, entre l'agriculteur, et l'EPAGE LL.

L'eau potable, un enjeu majeur du territoire

L'EPAGE Loire-Lignon, suite à sa réponse à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, est sélectionné pour mettre en place un PSE sur un territoire pilote : le Haut Lignon. Le bassin versant, en amont du barrage de Lavalette, présente un fort enjeu d'eau potable pour plusieurs collectivités, dont Saint-Etienne Métropole qui se positionne comme financeur et partenaire sur ce projet. Le PSE Haut Lignon porte donc sur l'enjeu de qualité des eaux, mais aussi de biodiversité et d'adaptation au changement climatique, car ces thématiques sont étroitement liées.

Adhérer au PSE

Cette campagne a pour objectif de tester et d'évaluer les PSE. C'est pourquoi le nombre de contrats possibles entre l'EPAGE et les agriculteurs est très limité. De juin à octobre 2021, l'EPAGE Loire-Lignon élaborera **20 contrats de PSE** pour cinq ans.

Conditions d'éligibilité au dispositif :

- Minimum 80% de SAU sur le territoire
- Minimum 54% de prairies permanentes dans votre SAU
- Vous ne touchez pas d'aides bio (CAB, MAB) ni de MAEC*

* Si vous avez demandé des MAEC en 2021, il est possible de contractualiser des PSE à condition de renoncer à votre demande de MAEC auprès de la DRAAF AuRA avant l'automne 2021.

Faire reconnaître les pratiques vertueuses spécifiques au territoire et valoriser leur progression

Les prairies naturelles, dont beaucoup de zones humides, représentent la part majoritaire de la SAU du Haut Lignon. Ces surfaces sont indispensables à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, d'autant plus en tête de bassin et en contexte climatique changeant. De plus, leur gestion agricole est délicate. Il apparaît donc important de valoriser les pratiques de gestion durable qui leur sont associées. Les PSE ont pour objectif de maintenir ces milieux et de motiver une évolution positive de leur gestion.

Le dispositif rémunère donc prioritairement les pratiques vertueuses visant les zones humides et les prairies naturelles. Il rémunère aussi les bonnes pratiques d'épandage de lisier ainsi que l'implantation de légumineuses dans l'assolement et la réduction de l'utilisation d'herbicides.

Avec la participation de :



Projet Agro-Environnemental et Climatique :

Les projets agro-environnementaux et climatiques ont été mis en œuvre sur la période 2015-2021. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été proposées pour réduire les impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Une nouvelle génération de PAEC devra émerger en 2023 et permettra de compléter les demandes de contractualisation de mesures agro-environnementales sur l'ensemble du DOCUGE.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : EPAGE Loire Lignon, structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, association Haute-Loire Biologique, AOP Fin Gras

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi, concertation avec l'EPAGE Loire Lignon : 3 jours ETP/an

Prestation de suivi floristique : 4200 €

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Paielements pour Service Environnementaux / Projet Agro-Environnemental et Climatique / Natura 2000

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000					

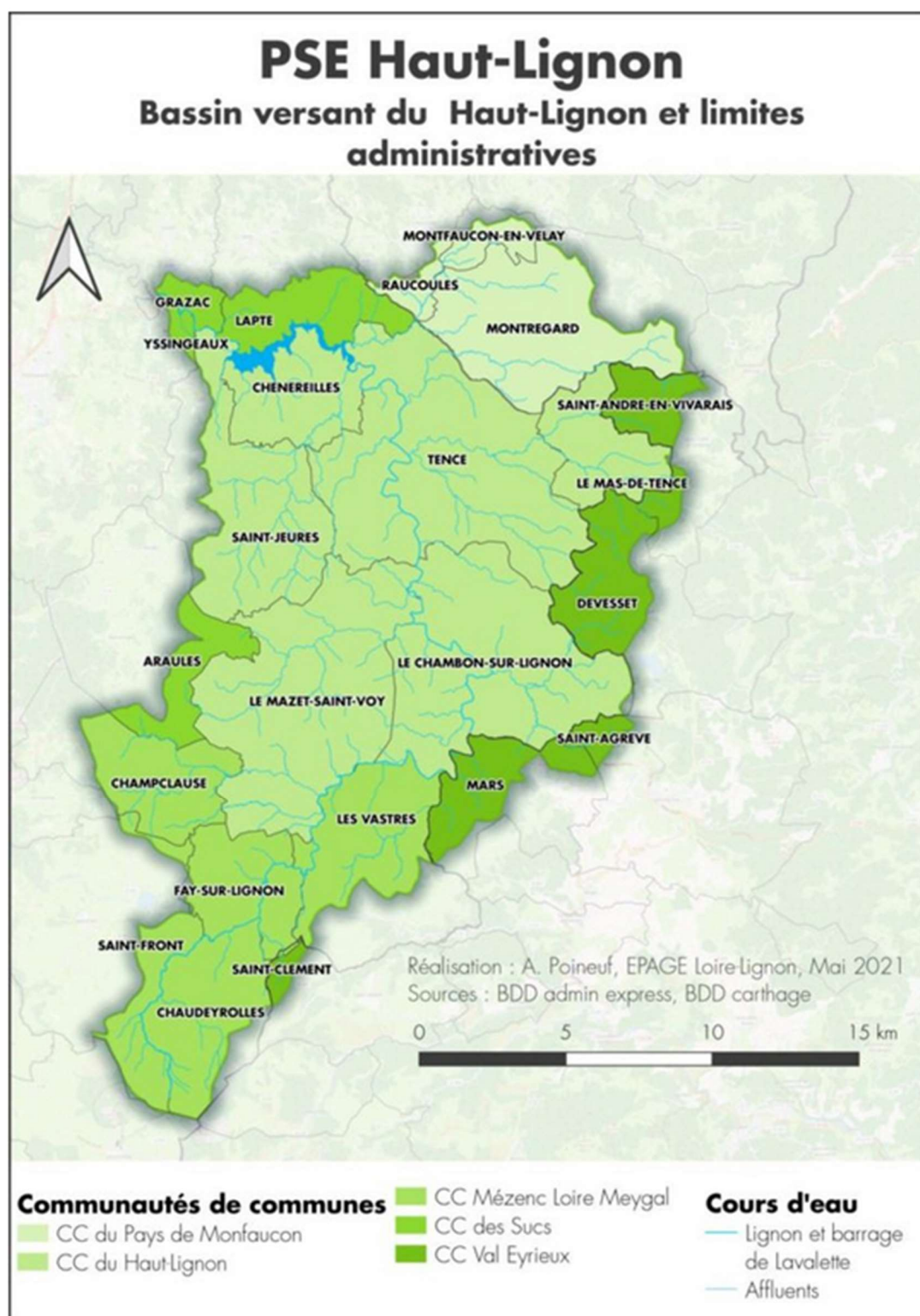
Résultats significatifs attendus

Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Nombre de MAE ou PSE signés

Localisation



Localisation du PSE Haut-Lignon

AGRI 5 : Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Tous les milieux	Tous les milieux et toutes les espèces	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Depuis quelques années, l'augmentation significative de la cueillette professionnelle sur le Massif central, et particulièrement sur les sites Natura 2000 encore riches d'espèces montagnardes rares, devient un enjeu fort. En effet, la cueillette autrefois expérimentale, anecdotique a évolué vers une pratique de plus grande ampleur du fait d'une augmentation de la demande et d'une absence de réglementation, de suivi et de police en la matière. Le Mézenc fait figure de hot spot de cueillette. Les données de quantification sont encore imprécises à ce stade mais les témoignages rapportent néanmoins qu'il s'agirait de volumes importants qui ont nécessairement un impact sur l'état de conservation des espèces. Dans le cadre du DOCUGE, il s'agit de mieux appréhender la pression de cueillette et l'impact de cette pratique en privilégiant la régulation plutôt que l'interdiction (cf. PNR des Monts d'Ardèche en lien avec la problématique de l'Arnica). Le souhait est de maintenir, de façon mesurée, un certain attrait économique, artisanal et culturel de ces espaces et des espèces patrimoniales qui y sont présentes grâce à la gestion des milieux agricoles en place. Pour plus d'informations, consulter l'article de synthèse, page 119 : https://fr.calameo.com/read/00056414927f87799be64 Il est à noter qu'au vu des connaissances actuelles, la cueillette loisirs des promeneurs ne menace quant à elle pas la pérennité des espèces patrimoniales. Objectifs de l'action (OP1) : - Maintenir une agriculture durable sur le site - Limiter la cueillette des espèces végétales patrimoniales Possibilité de contenu technique : * Etat des lieux de la pression de cueillette professionnelle sur le site : échanges et rencontres avec l'association française des cueilleurs (AFC) représentant la profession ; * Analyse à court, moyen et long terme de l'impact de la pratique : - contact avec l'observatoire de la cueillette en réflexion au sein des CBNMC et en lien avec l'AFC et avec l'OFB et autres personnels assermentés pour assurer la surveillance et le contrôle, - mise en place d'un réseau de sites pilotes où l'activité de cueillette sera tolérée mais encadrée avec en parallèle mise en place d'un suivi de la flore. * Travail partenarial d'élaboration d'une réglementation de la cueillette professionnelle avec l'association française des cueilleurs (réglementer toute cueillette sur un territoire bien défini, déclaration voire demande d'autorisation pour toute cueillette professionnelle pour éviter la sur-cueillette en localisant les points de collecte, etc.) ; * Cueillette loisirs des marcheurs : simple information à faire dans tous les dispositifs d'informations/sensibilisation prévus (site internet, signalétique sur place, maraudage) => Lien avec l'ODD COM et les actions de médiation sur la partie sommitale du Mézenc TOUR2. A noter que dans le cadre de la restauration des sentiers du Mézenc, il est prévu de renforcer le système des filins pour protéger les stations de Seneçon argenté et de donner de l'information sur place sur la fragilité de l'espèce.		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Partenaires techniques : PNR des Monts d'Ardèche, CEN Auvergne, CBNMC, chambre d'agriculture		

Coût estimé									
Animation et coordination : 8 jours ETP/an									
Suivi de sites pilotes : à chiffrer lors de la mise en place du réseau									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Réduire le prélèvement des espèces végétales patrimoniales									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Etat initial de la pression de cueillette ★ Mise en place d'un suivi de sites pilotes ★ Evolution d'une réglementation pour contrôler la cueillette professionnelle									

AGRI 6 : GESTION PAR LA FAUCHE		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agro-pastoraux	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne Autres enjeux patrimoniaux : nidification d'oiseaux (Caille des blés, Tarier des prés), alimentation d'oiseaux (Busard cendré, Milan royal, Milan noir)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée</u> : 618,41 ha <u>Objectif de surface</u> : 50 %	
Description		
<u>Contexte :</u> Un enjeu majeur de la désignation du site du Mézenc au réseau Natura 2000 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » est notamment lié à la très forte présence des prairies de fauche. Cet habitat, majoritaire sur le site, abrite avec les tourbières, une grande richesse floristique (320 espèces végétales ont été recensées dans les prairies de fauche dans seulement 7 exploitations). Ainsi, la diversité floristique exceptionnelle des prairies du Mézenc et l'aptitude des éleveurs locaux à conserver cette ressource (avec la mise en place notamment de l'AOP Fin gras du Mézenc) sont l'un des atouts du massif (extrait du guide du patrimoine des sources de la Loire). La dynamique de ces prairies est exclusivement liée au maintien de pratiques agricoles extensives (fauche et fertilisation). Ainsi, le bilan effectué sur la mise en œuvre du DOCOB de cette première programmation de contractualisation aux mesures agro-environnementales est très positif étant donné que plus de 86% des prairies de fauche du site ont été contractualisées. Le bilan note également que l'état de conservation des prairies de fauche s'est globalement amélioré depuis 2014 et est considéré comme « satisfaisant ». Il s'agit de poursuivre cette gestion dans le cadre du DOCUGE. <u>Objectifs de l'action (OP2) :</u> - Maintenir et favoriser le retour à la gestion extensive par fauche des prairies naturelles afin de maintenir les prairies permanentes de fauche riches en espèces floristiques - Former les agriculteurs qui le souhaitent à une meilleure connaissance des prairies naturelles de fauche (composition floristique, identification des différents stades de végétation, pilotage de la fertilisation à partir de la lecture de sa parcelle, productivité, ...) (cf. action COM 1) <u>Possibilité de contenu technique :</u> La préservation de la biodiversité de ces prairies passe par le non retournement des surfaces, une fréquence d'utilisation faible pour le pâturage, une première fauche plutôt tardive et une fertilisation raisonnée. Cette action comprendra plusieurs volets : - Pratiques de gestion extensive des prairies de fauche par les agriculteurs ; - Suivi de l'évolution des prairies et partage des retours d'expériences avec les agriculteurs ; - Analyse de l'évolution de la composition floristique en lien avec les pratiques de fertilisation - ajustement des pratiques de fertilisation en concertation avec les agriculteurs. La formation des agriculteurs sur la connaissance et la conduite des prairies naturelles est prévue dans l'action COM1. <u>* Exemples de pratiques de gestion des prairies de fauche par les agriculteurs</u> (exemples issus des engagements agro-environnementaux à réadapter dans le cadre de la mise en œuvre du DOCUGE) Pour l'ensemble de ces volets, le non retournement des surfaces est une condition socle. Un travail superficiel du sol est accepté une fois tous les 5 ans (1).		

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sauf pour des traitements localisés. L'enregistrement des interventions est obligatoire.

Engagements minimaux :

- Maintenir les pratiques de fauche extensives pour la production de foin sec existantes au sein du site par l'accompagnement des exploitants dans la souscription de mesures agroenvironnementales ou outil similaire ;
- Ou retour à des pratiques extensives par fauche pour la production de foin sec sur l'ensemble des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale (MAE ou outil similaire) ;

Ces mesures s'accompagnent d'un pâturage en en début de saison dans certains cas ou en arrière-saison.

En complément (2 engagements complémentaires possibles - les deux peuvent être mobilisés) :

- Privilégier des fauches retardées (à partir de mi-juin/début juillet pouvant varier selon les conditions météorologiques annuelles) afin de respecter la phénologie de la flore et la période de reproduction de la faune (oiseaux, insectes) ;
- Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts : réduire voire supprimer les apports d'engrais minéral.

(1) Lors de la réadaptation des mesures, il conviendra d'intégrer si possible des exceptions au retournement dans le cadre de dégradations trop importantes des superficies par le rat taupier.

* Suivi de l'évolution des prairies et partage des retours d'expériences avec les agriculteurs

- Suivi de l'évolution de la composition floristique des prairies et rencontres avec les agriculteurs engagés au moins 3 fois sur la période de 5 ans d'engagement : T0 (état des lieux et contractualisation), T2 (bilan à mi-parcours), T5 (diagnostic de l'évolution).

* Analyse de l'évolution de la composition floristique en lien avec les pratiques de fertilisation - ajustement des pratiques de fertilisation en concertation avec les agriculteurs.

- * Exploitation des données de suivi de la composition floristique et mise en regard des pratiques de fertilisation. Bilan des effets et recommandations.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, Chambre d'agriculture, CEN Auvergne (à définir entre les différents partenaires lors de la mise en œuvre)

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Conservatoire botanique, Haute-Loire Bio, syndicats agricoles, ...

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 3 jours ETP/an

Suivi floristique et analyse de l'évolution floristique : 7000 €

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Projet Agro-Environnemental et Climatique (selon nouveaux cahiers des charges des mesures) / Paiements pour Service Environnementaux / Autre dispositif mobilisable

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000					

Résultats significatifs attendus

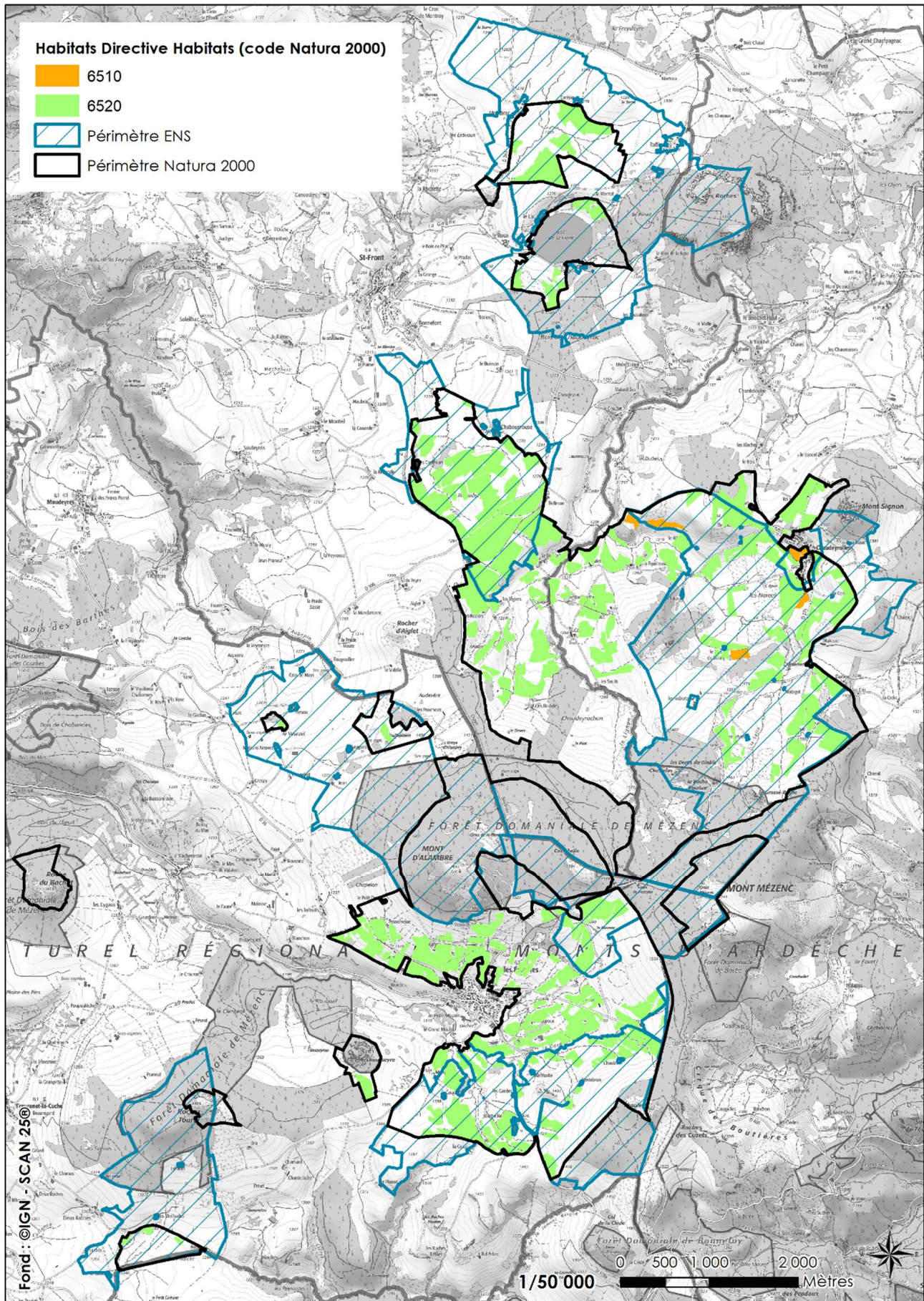
Maintien des superficies de prairies de fauche, limitation de l'embroussaillage tout en préservant les haies et les murs de pierres sèches

Maintien de leur diversité floristique : nb d'espèces cible à définir

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Surfaces agricoles utiles engagées
- ★ Nombre de mesures unitaires moyen par engagement

Localisation



AGRI 7 : Concours des prairies fleuries		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agro-pastoraux	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne Et autres prairies riches en fleurs. Autres enjeux patrimoniaux : nidification d'oiseaux (Caille des blés, Tarier des prés), alimentation d'oiseaux (Busard cendré, Milan royal, Milan noir)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée</u> : 618,41 ha
Description		
Contexte : Il s'agit des éditions locales du Concours Général Agricole (CGA) « Prairies Fleuries ». Ce concours récompense par un prix d'excellence agri-écologique les exploitations dont les prairies riches en espèces présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Le concours se déroule tout d'abord dans des territoires locaux, où des agriculteurs présentent des parcelles. Un jury local composé de profils naturalistes, agronomes, apicoles, parcourt la prairie, évalue ses propriétés agro-écologiques et la contribution de la biodiversité à ces propriétés. Il élit un lauréat local et transmet son dossier pour la compétition nationale. Le jury national compare les candidats dans chaque catégorie. La remise nationale des prix a lieu lors du salon de l'agriculture à Paris. Cet événement annuel a pour ambition de mettre en valeur les prairies naturelles ou les parcours qui présentent le meilleur équilibre entre les enjeux agricoles (ex : rendement et qualités alimentaires des fourrages...) et écologiques (ex : diversité floristique, protection de la ressource en eau, paysage...). S'il permet bien de mettre en avant les bonnes pratiques agricoles et la gestion des milieux semi-naturels, le concours est aussi un moyen de faire la promotion des produits issus d'une agriculture extensive et de territoires exceptionnels. Ce concours existe sur des sites voisins et a existé sur le Mézenc. Il est donc souhaitable de le remettre en place.		
		
Objectifs de l'action (OP2) : - Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles - Communiquer / Sensibiliser les différents publics à l'intérêt agro-environnementale des prairies à flore diversifiée		
Possibilité de contenu technique : - Dépôt du dossier de candidature du territoire en fin d'année sur la plateforme nationale du CGA ; - Organisation du jury (composé au minimum de 3 experts : écologie, apiculture et agronomie) et des « observateurs » éventuels (lesquels peuvent participer à au moins l'une des visites de parcelle) ; - Contact et information des agriculteurs locaux (courriers, appels téléphoniques, 1 rencontre collective possible) ; - Sélection des 5 ou 6 exploitations et parcelles candidates (visites préalables + entretiens individuels) ; - Visites des exploitations/parcelles sur 2 jours consécutifs en période de floraison (ex : mi-juin pour les prairies de fauche en montagne) et délibérations du jury ; prévoir l'hébergement et la restauration des membres du jury et de certains observateurs ; - Prélèvement d'échantillons de fourrages sur toutes les parcelles concernées, pour analyse en laboratoire de leurs valeurs alimentaires (approche complémentaire de la qualité globale des prairies/parcours) ;		

- Préparation des plaques de concours en fonte, avec les logos des organisateurs et financeurs et les noms des lauréats et participants ;
- Remise des prix et des résultats du laboratoire en septembre ou octobre : sont invités au moins tous les agriculteurs candidats, les membres du jury et les observateurs ainsi que des journalistes (journaux et radios). Cet événement convivial peut être aussi l'occasion de rassembler un auditoire plus large (ex : élus locaux, grand public...) ;
- Proposition d'au moins un article de presse sur l'édition annuelle du concours PF ;
- Le lauréat local entre en compétition au niveau national avec les lauréats de la cinquantaine d'autres territoires pour le Concours Général Agricole (CGA) du Salon International de l'Agriculture de Paris en février mars.

Renseignements complémentaires sur ce concours :

<https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/concours-des-pratiques-agro-ecologiques-prairies-et-parcours/>



Cf. également actions existantes dans les autres programmes :

Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TAE-2.3 : Organisation du concours des « pratiques agro-écologiques /prairies et parcours » en Ardèche

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, chambre d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, AOP Fin gras

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Conservatoire Botanique du Massif Central, Chambre d'agriculture, Conservatoire des espaces Naturels, OFB, GDSA07, EPCI, PNR des Monts d'Ardèche

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi, organisation : 4 jours ETP/an (Voir PNR des Monts d'Ardèche pour retours d'expérience)

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Projet Agro-Environnemental et Climatique / Paiements pour Service Environnementaux / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Natura 2000 / ENS	Natura 2000 / ENS	Natura 2000 / ENS	Natura 2000 / ENS	Natura 2000 / ENS					

Résultats significatifs attendus

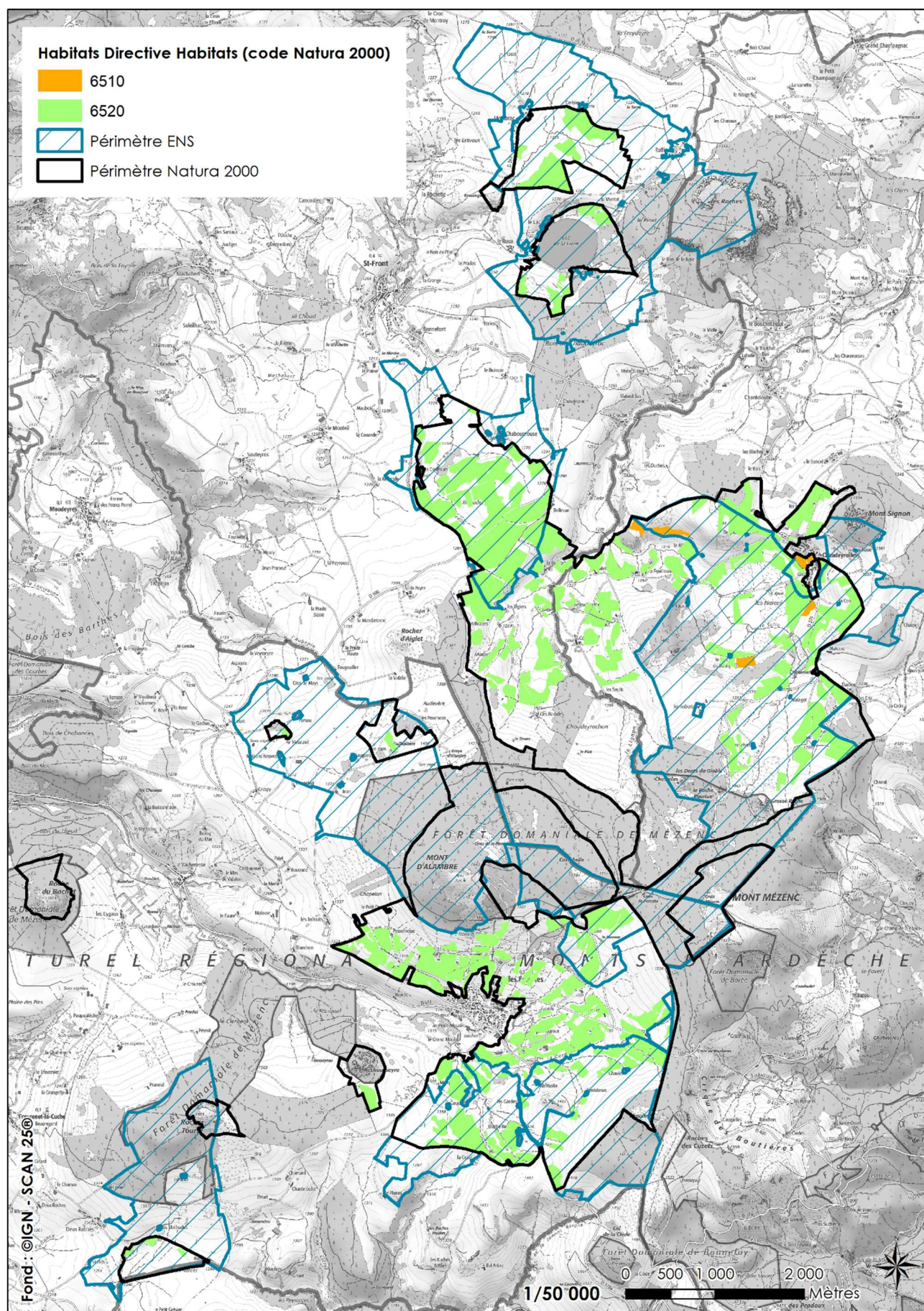
Maintien des superficies de prairies de fauche, limitation de l'embroussaillage

Maintien de leur diversité floristique

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre d'éditions locales du concours Prairies fleuries
- ★ Information et sensibilisation des agriculteurs locaux aux enjeux environnementaux, notamment sur la biodiversité, les fonctionnalités des milieux semi-naturels et les paysages du territoire
- ★ Communication sur les milieux semi-naturels, les bonnes pratiques et les produits agricoles locaux

Localisation



AGRI 8 : Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agro-pastoraux (milieux prairiaux)	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 4030 - Landes sèches européenne, 5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans ; 5130 - Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires) ; ponctuellement 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii Autres enjeux patrimoniaux : 2 habitats ; alimentation des chauves-souris ; nidification ou alimentation de divers oiseaux remarquables (Aigle royal, Pie-grièche grise, Busard cendré et 11 autres).	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat Surface potentielle concernée : 477,8 ha d'habitats IC Objectif de surface (habitat IC) : 36 %	
Description		
Contexte : Un enjeu majeur de la désignation du site du Mézenc au réseau Natura 2000 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » est notamment lié à la très forte présence des milieux pastoraux. Comme pour les prairies de fauche, la dynamique de ces milieux est exclusivement liée au maintien de pratiques agricoles extensives (pression de pâturage et fertilisation adaptée). Ainsi, le bilan effectué à l'issu du premier DOCOB (première programmation des mesures agro-environnementales) indique un état de conservation assez bon pour les pelouses à Nardus stricta (6230). La dégradation de l'état de conservation de cet habitat (altérations locales observées) est essentiellement liée à du surpâturage ou une fertilisation inadaptée. Concernant les pâturages atlantiques à [Cynosurus] et [Centaurea], habitat patrimonial vraisemblablement typique de l'étage montagnard du Massif central où il n'est actuellement connu que du Massif du Mézenc, il est en régression de par sa sensibilité à la fertilisation. A noter que le bilan fait également état d'une légère diminution des prairies de fauche et pâturage et, inversement, d'une légère augmentation des landes et fruticées : ces deux grands milieux étant souvent en mosaïque, cela peut traduire une évolution des pratiques agricoles et notamment une déprise de certaines pelouses évoluant vers des landes. Il s'agit de poursuivre la gestion pastorale de ces milieux dans le cadre du DOCUGE et de maintenir ou adapter le pâturage pour l'atteinte d'un bon état de conservation. Objectifs de l'action (OP3) : - Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif Possibilité de contenu technique : MAE ou outils équivalents : * Pâturage extensif des milieux de prairies, pelouses et landes (exemples issus des précédents cahiers de charges de MAEC – à réadapter lors de la mise en œuvre du DOCUGE) : Pour l'ensemble de ces volets, le non retournement des surfaces est une condition socle. Un travail superficiel du sol est accepté une fois tous les 5 ans. Des mesures exceptionnelles pourront être tolérées dans le cadre de dégradation trop importante des superficies par le rat taupier. Elles seront soumises à l'approbation du comité de pilotage. L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sauf pour des traitements localisés. L'enregistrement des interventions est obligatoire.		

- Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales ;
- Adapter la charge de pâturage selon les milieux afin de limiter le piétinement et l'enrichissement en matière organique (taux de chargement reste à définir) ;
- Adapter les périodes de pâturage à la phénologie des espèces afin de préserver le cortège floristique (périodes de pâturage reste à définir).

Cahiers des charges des MAEC 2023 a priori mobilisables : mesures "MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture d'un milieu" et "MAEC Biodiversité-Protection des espèces".

Mesures complémentaires mobilisables :

- Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés par la réalisation de travaux de débroussaillage et gyrobroyage ;
- Mise en place d'équipements agro-pastoraux (clôtures, abreuvoirs) ;
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage).

*** Suivi de l'évolution des prairies et partage des retours d'expériences avec les agriculteurs**

- Suivi de l'évolution de la composition floristique des prairies et rencontres avec les agriculteurs engagés au moins 3 fois sur la période de 5 ans d'engagement : T0 (état des lieux et contractualisation), T2 (bilan à mi-parcours), T5 (diagnostic de l'évolution)

*** Communication :** mobiliser pour la communication la revue technique existante au niveau de la Chambre d'agriculture : Bulletin d'information prairie. La faire connaître.

*** Mettre en place, à la demande, de groupes d'agriculteurs constitués** au début de la saison de pâturage avec organisation de rencontres régulières pour conseil, formation / accompagnement sur les exploitations, bilan (exemple Contrat territorial Lignon du Velay).

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, Chambre d'Agriculture

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, CEN Auvergne, Conservatoire botanique, Conseil élevage 43, Haute-Loire Bio, AOP Fin Gras

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi et de préparation des rencontres : 5 jours ETP/an

Suivi de l'évolution des prairies : 4200 €

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Projet Agro-Environnemental et Climatique / Paiements pour Service Environnementaux / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier (action THLN 2.1) / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

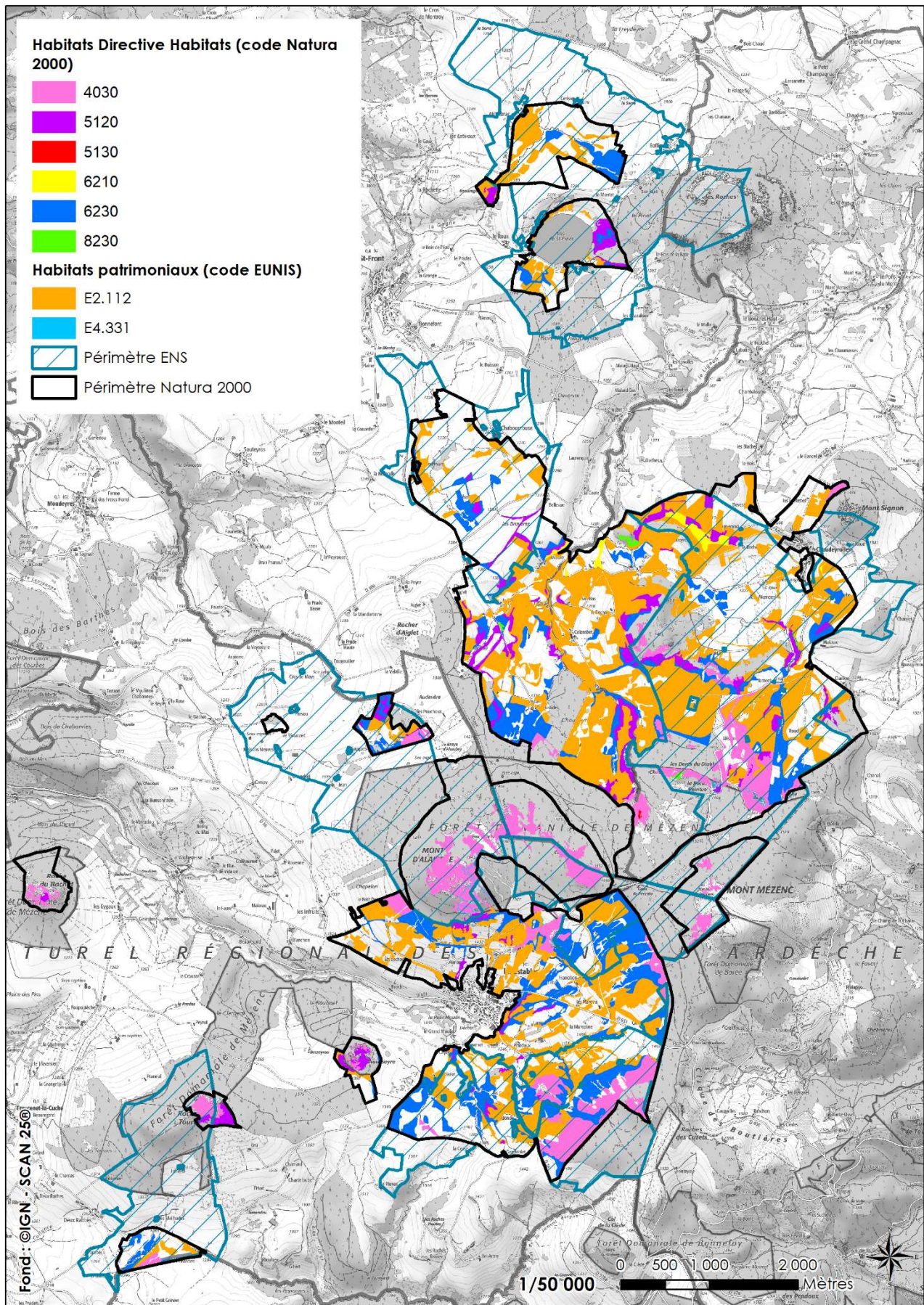
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PAEC/PSE CT/CVB Natura 2000	PAEC/PSE CT/CVB Natura 2000	PAEC/PSE CT/ Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000					

Résultats significatifs attendus

Maintien des superficies de prairies pâturées, limitation de l'embroussaillage

Maintien de leur diversité floristique
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)
★ Surface contractualisée pour les différentes mesures pastorales ★ Nombre d'exploitations engagées ★ Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Localisation



AGRI 9 : Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Millieux agro-pastoraux	Barbastelle d'Europe Autres enjeux patrimoniaux : 12 autres espèces de chauves-souris, 2 mammifères terrestres (Hermine, Martre des pins), Vipère péliade, Alyte accoucheur, Oiseaux (Bruant jaune, Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Huppe fasciée, Traquet motteux)	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Les murets en pierre sèche du massif central se sont construits au fil des générations d'agriculteurs et structurent les paysages du plateau. Ils régulent les bassins versants, ils abritent la biodiversité (à l'instar des haies champêtres) et sont marqueurs de paysages identitaires. Ils sont aujourd'hui délaissés par les agriculteurs. Les haies sont quant à elle plus rares sur le plateau mais offrent également de nombreux services dont les refuges et perchoirs des prédateurs du Rat taupier. Elles jouent le rôle de réservoirs de biodiversité comme de corridors écologiques, elles permettent également d'offrir abris et confort au bétail dans le cadre de l'adaptation des exploitations au changement climatique. Objectifs de l'action (OP4) : - Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique - Accroître la diversité des habitats - Favoriser la présence de prédateurs naturels du Rat taupier Possibilité de contenu technique : * Etat des lieux des inventaires de haies et de murets en pierres sèches sur les espaces ouverts du périmètre DOCUGE (PLUi, Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier, PNR des Monts d'Ardèche) * Inventaire et caractérisation complémentaire en tant que besoin. Analyse notamment de l'évolution des haies mises en place dans le cadre des programmes de plantation des années 80-90. * Définition d'un plan d'action de restauration des murets et haies : - Protection, restauration et entretien des haies et murets existants et reconstruction des murets détruits par les forestiers lors des coupes de bois. - Localisation des secteurs d'absence de trame bocagère pour favoriser la création/restauration selon un cahier des charges à définir (haies épaisses et diversifiées, utilisation du Label Végétal local, etc.) - Mobilisation des nombreuses aides existantes sur le sujet - Actions de communication auprès acteurs du territoire, particulièrement les agriculteurs, les collectivités et les résidents permanents ou secondaires. * Partenariat avec la mission haie d'Auvergne à organiser  Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : - Action TAE-1.3 : Restauration / Préservation de la trame lithique autour du Mézenc sur le site de Rabeyrasse qui peut servir de retours d'expériences sur la restauration des murets - Action TAE-1.4 : Préservation et restauration des arbres et des haies - Action TAE 1-3 (2 zones de suivi sur la commune des Estables) + Saint Front et Chaudeyrolles - Cartographie et trame des murets - Etude sur la biodiversité des murets - Enquête auprès des agriculteurs sur perception et usages des murets		

- Chantiers - Livret <i>Cf. fiche descriptive - A poursuivre éventuellement et à étendre géographiquement</i>									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Exploitants agricoles Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, CEN Auvergne, LPO, Fédération de Chasse, PNR des Monts d'Ardèche pour retour d'expérience.									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an Prestation état des lieux/inventaires/plan d'action non chiffrée : à faire selon le rendu effectué dans le cadre du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Projet Agro-Environnemental et Climatique / Paiements pour Service Environnementaux / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire / Contrat territorial Lignon du Velay / Autres aides existantes									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
PAEC/PSE Natura 2000 CT/CVB	PAEC/PSE Natura 2000 CT/CVB	PAEC/PSE Natura 2000 CT	PAEC/PSE Natura 2000	PAEC/PSE Natura 2000					
Résultats significatifs attendus									
Maintien des linéaires de haies, murets et des bosquets existants Accroissement du linéaire de haies sur le territoire Lien avec les indicateurs de la FREDON pour le suivi des pullulations de rats taupiers									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de linéaire de haies et murets sur le périmètre DOCUGE									

AGRI 10 : Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agro-pastoraux	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes) * ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée : 864,57 ha</u>
Description		
<u>Contexte :</u> La pullulation des rats taupiers est une problématique prégnante pour les agriculteurs sur le plateau. Cela a des conséquences en termes de qualité de fourrage et des conséquences financières également. Si la démarche Natura 2000 et la politique Espaces Naturels Sensibles ne peuvent intervenir directement sur les populations de rats taupiers, elles peuvent néanmoins agir sur la restauration des milieux naturels d'intérêt communautaire impactés. Il s'agit donc dans cette fiche de répondre à la problématique de restauration des prairies déjà dégradées par la mobilisation de semences locales afin de pouvoir réensemencer les prairies naturelles avec les espèces caractéristiques de ce type de prairies (restauration d'habitats d'intérêt communautaire) et qui répondent également à un enjeu lié au respect des engagements dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques et à l'éligibilité des prairies à la filière de l'AOP Fin gras du Mézenc. <u>Objectifs de l'action (OP5) :</u> - Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux <u>Possibilité de contenu technique :</u> Le préalable sera la recherche d'une bonne coordination des actions menées par les différents acteurs sur ce sujet afin de permettre la bonne complémentarité des initiatives. * Constitution d'un collectif d'experts pour accompagner les exploitants lors des opérations de restauration des prairies dégradées par le Rat taupier * Création d'un groupe d'entraide local permettant d'anticiper les travaux à réaliser et l'organisation collective des exploitants agricoles * Identifier un réseau de parcelles pour générer un stock de graines ; Les résultats de l'étude menée par Haute-Loire-Bio sur la filière de semences locale bio pourront être valorisés dans le cadre de cette action ainsi que les essais de multiplication de semences locales bio. * Expérimentation de travaux de restauration en mobilisant notamment les outils/expérience du CEN Auvergne et du CNBMC (ex. brosseuse à graine). Le CEN Auvergne a en effet acquis du matériel transportable (tracteur/faucheuse/botteuse) pour réaliser des chantiers (1 chantier prévu sur restauration d'une nardaie d'intérêt communautaire sur territoire PNRVA en 2021). Les chantiers de restauration comprendront l'état des lieux des prairies à restaurer, les travaux de restauration proprement dits et le suivi des parcelles restaurées par le CBNMC.  Lien à faire avec la fiche COM 1 sur la formation « Gestion des prairies » Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, Chambre d'agriculture en complémentarité avec d'autres structures comme la FREDON et les GIDON (groupements intercommunaux de défense contre les organismes nuisibles)		

Bénéficiaires : Exploitants agricoles

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, Conservatoire Botanique du Massif Central, CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, Haute-Loire Biologique

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Restauration de superficies de prairies dégradées par le rat taupier en respectant la diversité du cortège floristique des prairies naturelles locales.

Accroissement de la résilience des prairies naturelles vis à vis des impacts des pullulations des rats taupiers (prairie de fauche : éviter la disparition du cortège d'espèces floristiques, déstructuration des prairies)

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Nombre de prairies restaurées

AGRI 11 : Réhabilitation des prédateurs naturels du Rat taupier		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Millieux agro-pastoraux	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes) * ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> La pullulation des rats taupiers est une problématique prégnante pour les agriculteurs sur le plateau. Cela a des conséquences en termes de qualité de fourrage, de déclassement de parcelles (perte de la certification bio parfois), des conséquences financières également. Des solutions efficaces sont à trouver de façon urgente sur les secteurs les plus infestés, dans une démarche collective, puis des solutions sur le plus long terme (plantations de haies...). Il faut aussi pouvoir préserver les secteurs moins infestés. La FREDON a été mandatée par la DRAAF sur cette question, au niveau départemental c'est la FDGEDON qui intervient. Aucune solution miracle n'apparaît actuellement dans les différents essais qui ont été conduits. Il s'agit dans cette fiche de proposer une réflexion à plus long terme qui consiste en la réhabilitation des prédateurs naturels du Rat taupier sur les parcelles (rapaces diurnes et nocturnes, renards, belette, ...). Cette action est en lien avec l'action sur la préservation et restauration des haies et murets (Fiche AGRI 9) qui permettent d'offrir perchoirs, refuges et corridors à ces espèces. <u>Objectifs de l'action (OP5) :</u> - Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux dont plusieurs habitats d'intérêt communautaire - Favoriser la prédation naturelle des rats taupiers. <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Etat des lieux des solutions de lutte alternative par la prédation naturelle du Rat taupier. Cet état des lieux valorisera les retours d'expériences d'autres massifs comme celui du massif du Jura par exemple. Une communication régulière sera faite sur ces solutions. * Communication auprès des agriculteurs (permanents et saisonniers) et des chasseurs sur l'intérêt de préserver les prédateurs naturels du Rat taupier (ou Campagnol terrestre) (rapaces, renards, hermines) : - Limiter la chasse des espèces prédatrices du Rat taupier, identifier des parcelles refuges, - Favoriser les habitats des prédateurs des campagnols : lisières de forêts, mise en place de haies, pose de perchoirs ou nichoirs pour les rapaces, constitution de pierriers dans les haies ou les bosquets (belettes et autres hermines), ... - Nettoyage des refus de pâture, - etc... * Mise en place d'actions spécifiques pour favoriser la présence du busard cendré (en lien avec les actions menées en Auvergne Rhône-Alpes) * Édition d'un fascicule spécifique sur la mise en place d'éléments sur les parcelles favorisant les prédateurs naturels * Faire connaître à tous ces prédateurs naturels (cf. actions de communication grand public)		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Exploitants agricoles, chasseurs		

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, LPO, Fédération départementale de chasse, Haute-Loire Biologique

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi, état des lieux : 4 jours ETP/an

Edition d'un fascicule technique : 1800 €

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Réduction des pressions exercées par le Rat taupier qui menace la pérennité de certains habitats d'intérêt communautaire (prairie de fauche : disparition du cortège d'espèces floristiques, déstructuration des prairies)

Réduction de la pression de chasse sur les prédateurs naturels du rat taupier

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre et types d'actions mises en place pour favoriser les prédateurs naturels
- ★ Edition d'un fascicule spécifique

AGRI 12 : Expérimentation de solutions de maîtrise du rat taupier (pour mémoire)		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux agro-pastoraux	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes) * ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> La pullulation des rats taupiers est une problématique prégnante pour les agriculteurs sur le plateau. Cela a des conséquences en termes de qualité de fourrage et des conséquences financières également. Des solutions efficaces sont à trouver de façon urgente sur les secteurs les plus infestés, dans une démarche collective, puis des solutions sur le plus long terme (plantations de haies...). Il faut aussi pouvoir préserver les secteurs moins infestés. La FREDON a été mandatée par la DRAAF sur cette question, au niveau départemental c'est la FDGEDON qui intervient. Il s'agit dans cette fiche de réaliser un état de l'art des expérimentations déjà menées sur d'autres territoires (notamment la Franche -Comté) pour proposer des solutions adaptées au Mézenc et aux enjeux de biodiversité (milieux naturels remarquables, espèces patrimoniales), de qualité de l'eau ou de l'éligibilité à l'AOP et de ne pas recourir à des solutions de type empoisonnement ou retournement de prairies naturelles. Les moyens de lutte contre le Rat taupier via la prédation naturelle fait l'objet d'une fiche spécifique (AGRI 10). Dans le cadre de cette action, il s'agira également d'expérimenter et de suivre les effets du mode de conduite des parcelles sur la présence du Rat taupier. <u>Rappel : cette action ne sera pas mise en œuvre dans le cadre du DOCUGE</u> <u>Objectifs de l'action (OP5) :</u> - Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux - Favoriser la capitalisation de l'expérience d'autres massifs comme le Jura <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Etat des lieux des expérimentations menées dans d'autres régions françaises et communication régulière sur le sujet * Mise en place de modes de conduite des parcelles permettant de limiter la présence du Rat taupier (exemple limitation des zones de refus, ...). * Mise en place d'une stratégie collective de lutte contre le Rat taupier à long terme : - Test de différentes techniques de lutte sur des parcelles test ; - Choix des méthodes les plus adaptées au contexte du Mézenc en concertation avec les agriculteurs ; - Accompagnement collectif des agriculteurs : réunions d'information, plan de formation sur les moyens de lutte adaptée, démonstrations ; - Accompagnement individuel : plan d'actions, observations bisannuelles des parcelles, suivi des actions. * Prise en compte du cas particulier des exploitations en agriculture biologique : sensibilisation sur l'obligation de lutte, les frais d'intervention, les risques de déclassement d'une parcelle bio en cas d'intervention incompatible avec le label, les dérogations possibles et leurs effets, les aides possibles (accompagnement, aides financières en cas de dégâts constatés ...)		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat Territorial Haut-Bassin de la Loire : Action C 2 -1 -19-1 : Lutte alternative et collective rat taupier		

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : FREDON									
Bénéficiaires : Exploitants agricoles									
Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, LPO, Fédération départementale de chasse, Haute-Loire Biologique									
Coût estimé									
RAS									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
RAS									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Résultats significatifs attendus									
Réduction des pressions exercées par le Rat taupier qui menace la pérennité de certains habitats d'intérêt communautaire (prairie de fauche : disparition du cortège d'espèces floristiques, déstructuration des prairies)									
Réduction des impacts de la lutte contre le rat taupier sur les habitats et les espèces patrimoniaux.									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
RAS									

ODD – SYLV

**METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES
SYLVICOLES FAVORABLES AU
PATRIMOINE NATUREL ET TENANT
COMPTE DE L'EVOLUTION
CLIMATIQUE**

SYLV 1 : Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux naturels patrimoniaux	Les habitats d'intérêt communautaire liés aux milieux ouverts ou cours d'eau ; Toutes les espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux ouverts ou cours d'eau Autres enjeux patrimoniaux : Tous les habitats ouverts ou semi-ouverts ; Toutes les espèces liées aux habitats ouverts ou semi-ouverts	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : De nouvelles plantations pourraient dégrader les habitats naturels remarquables non boisés même si cela semble être une menace faible actuellement. Objectifs de l'action (OP1) : - Éviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations ou semis (en particulier de résineux) - Éviter une régression de ces habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt local. Sur les bords de cours d'eau, l'enrésinement menace les habitats rivulaires (ripisylve naturel, mégaphorbiaie) ou la vie aquatique des cours d'eau (dont les espèces remarquables) Possibilité de contenu technique : - Réglementaire : actualisation des réglementations de boisement (http://www.hauteloire.fr/Les-reglementations-des-boisements.html). Sur les communes concernées, les réglementations de boisement sont anciennes. Elles ont été mises en place antérieurement à l'élaboration du premier Document d'Objectifs Natura 2000 du Mézenc dans les années 2000. Il serait donc opportun de réviser ces réglementations de boisement. Les communes doivent en faire la demande auprès du Département de la Haute-Loire. Cela permettrait de sécuriser juridiquement la préservation des landes, pelouses et bords de cours d'eau. - Charte NATURA 2000 : - Distance de plantations résineuses des cours d'eau (zone tampon de 7 m), hors travaux de restauration de ripisylve, - Interdiction de reboisements des habitats remarquables non forestiers.		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat territorial du Lignon : Action 3.3 "Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers – Incitation au retrait des résineux plantés en bord de cours d'eau".		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, Département de la Haute-Loire, Préfecture de la Haute-Loire Bénéficiaires : Sylviculteurs Partenaires techniques : ONF, CRPF		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Réglementation		

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Maintien des landes, pelouses et des bords de cours d'eau									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de réglementations de boisement actualisés favorablement									

SYLV 2 : Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux naturels patrimoniaux	Deux habitats forestiers d'intérêt communautaire actuellement connus et très rares : 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius* (recensé actuellement sur deux petites parcelles privées) et 91DO - Tourbières boisée (ce dernier étant recensé ponctuellement dans des zones humides agricoles) ; Une espèce de chauves-souris pouvant fréquenter certains peuplements feuillus ou mixtes : Barbastelle d'Europe	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Au niveau des boisements, la majorité des peuplements est constituée de plantations résineuses monospécifiques. Au niveau des forêts publiques, les aménagements forestiers favorisent la régénération naturelle, mais elle se limite à l'épicéa et aux sorbiers. Objectifs de l'action (OP1) : - Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses - Au niveau des plantations résineuses existantes, favoriser une évolution vers des forêts à plus haute naturalité Possibilité de contenu technique : - Charte NATURA 2000 : - Interdiction de coupes rases de plus de 0,5 ha (sauf problèmes sanitaires graves) ; - Pour les boisements résineux monospécifiques, obligation de reboiser avec des peuplements mixtes ou de pratiquer une régénération naturelle après exploitation ; - Recommandation : pour les plantations favoriser les essences indigènes et les peuplements mixtes - Forêts publiques : intégration de l'action dans les aménagements forestiers ; - Forêts privées : - Pour les PSG, prise en compte des préconisations de la charte NATURA 2000 ; - Pour les autres parcelles boisées privées : sensibilisation pour une diversification des essences et une irrégularisation des plantations ;		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat territorial du Lignon : Action 3.3 "Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers – Incitation au retrait des résineux plantés en bord de cours d'eau" du CT Lignon		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, ONF, CRPF Bénéficiaires : Sylviculteurs Partenaires techniques : ONF, CRPF		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an		

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Maintien des landes, pelouses et des bords de cours d'eau

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de parcelles boisées engagées dans la charte
- ★ Prise en compte dans les aménagements forestiers avec PSG

SYLV 3 : Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Mégaphorbiaies et autres zones humides, ruisseaux	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Loutre, Écrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible), Barbastelle Autres enjeux patrimoniaux : 4 habitats (C2.11- Sources d'eau douce, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i>) ; 1 plante (<i>Aconitum napellus</i>) ; 1 oiseau (Tarier des prés)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : 3 types de mégaphorbiaies sont répertoriées dans les habitats d'intérêt communautaire, mais il s'agit d'un habitat souvent ponctuel et linéaire occupant les lisières, les clairières, les micro-zones humides, les bords de ruisseaux. Seulement 42 ha sont cartographiés par le CBNMC. En forêt publique, avant les coupes forestières, l'ONF fait un état des lieux et prend en compte cet habitat pour le préserver et éviter sa destruction lors du chantier. Les coupes d'éclaircies dans les plantations denses favorisent le développement de certains types de mégaphorbiaies. D'autres habitats humides patrimoniaux sont également potentiels dans les forêts. Objectifs de l'action (OP2) : - Préserver les mégaphorbiaies et autres habitats humides lors des travaux forestiers Possibilité de contenu technique : - Sensibilisation et information : portée à connaissance des inventaires existants ; - Charte NATURA 2000 : - Ne pas combler et drainer les zones humides (engagement), - Identifier les zones humides avant travaux forestiers (recommandation) ; - Utilisation de lubrifiants biologiques pour les outils mécaniques et engins - Contrats Natura 2000 forestiers : F08 - réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT-2.8a et b : Gestion de la trame de zones humides intra-forestières en forêt publique : diagnostic et plan de gestion, travaux, suivi et évaluation		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, ONF, CRPF, CAT Zones humides Bénéficiaires : Sylviculteurs Partenaires techniques : CBNMC, CAT Zones humides		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier		

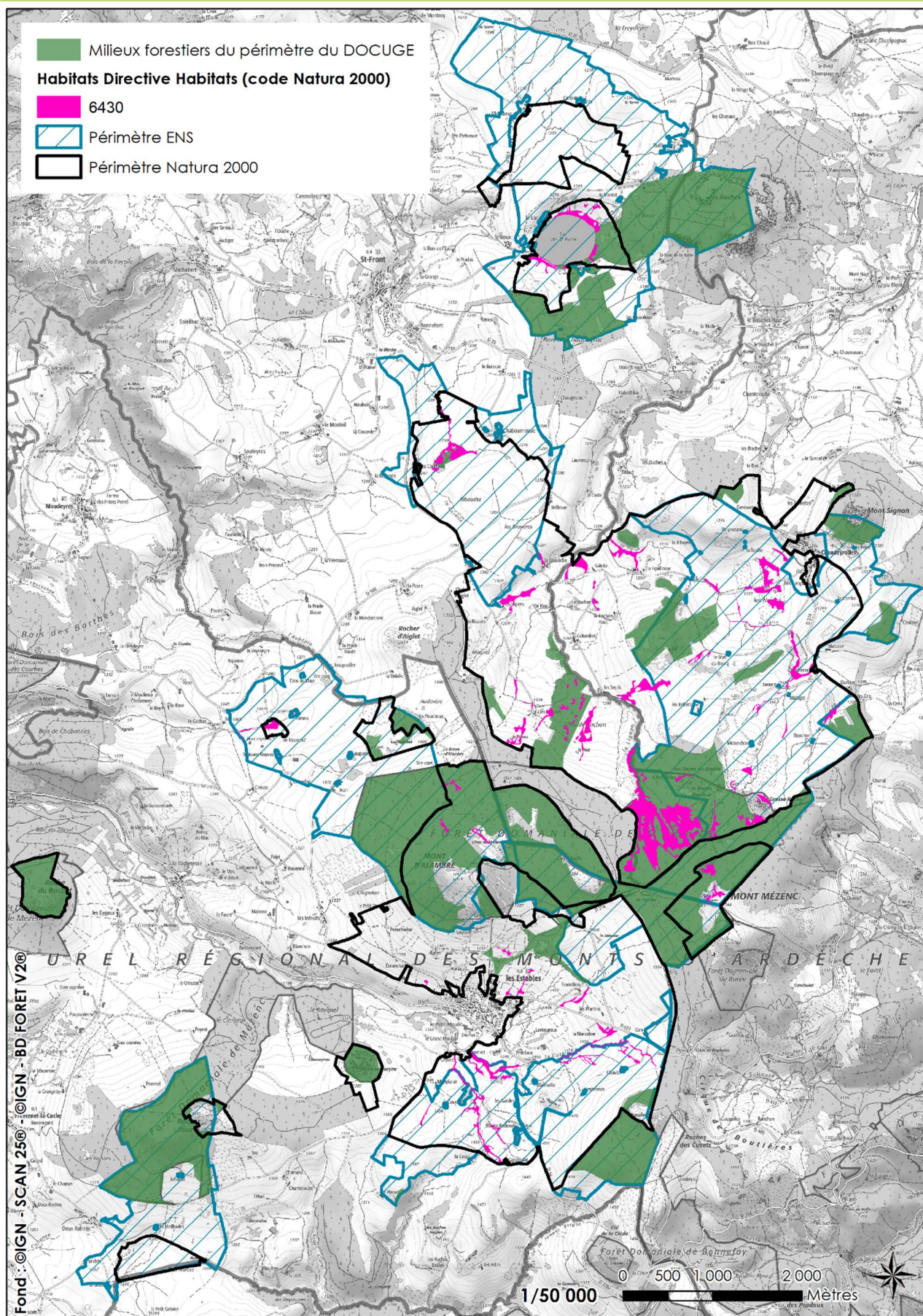
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Maintenir voire accroître la superficie de ces habitats									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de contrats signés ★ Nombre de parcelles boisées engagées dans la charte ★ Prise en compte dans les aménagements forestiers avec PSG ★ Sensibilisation réalisée (suivi des échanges)									



SYLV 4 : Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Mégaphorbiaies	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) ; Barbastelle Autres enjeux patrimoniaux : Oiseaux des clairières et milieux semi-ouverts, papillon (Semi-apollon)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : La création de trouées peut favoriser le développement de peuplements denses à « canche », difficiles à maîtriser. Il est nécessaire de réaliser des analyses écologiques et dynamiques préalables afin d'éviter le risque de déstabilisation des peuplements. La création de trouées peut avoir un effet bénéfique pour le retour des essences autochtones si elles ne sont pas trop grandes et la faune des lisières et clairières. Objectifs de l'action (OP2) : - Préserver les mégaphorbiaies et autres habitats humides herbacés ou arbustifs au sein des boisements (cf. actions SYLV2 et SYLV10) ; - Créer des trouées favorables à la faune (chauves-souris, oiseaux). Possibilité de contenu technique : - Sensibilisation et information ; - Contrats Natura 2000 forestiers : - F01i - création ou rétablissement de clairières ou de landes, - F08 - réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques ; - Contrats Natura 2000 ni forestiers, ni agricoles : - N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage, - N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ;  Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT-2.8a et b : Gestion de la trame de zones humides intra-forestières en forêt publique : diagnostic et plan de gestion, travaux, suivi et évaluation.		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, ONF, CRPF Bénéficiaires : Sylviculteurs Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne, autres associations naturalistes		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier		
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes		

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Maintenir voire accroître la superficie de ces habitats									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de contrats signés ★ Evolution de la surface de l'habitat et état de conservation									

Localisation



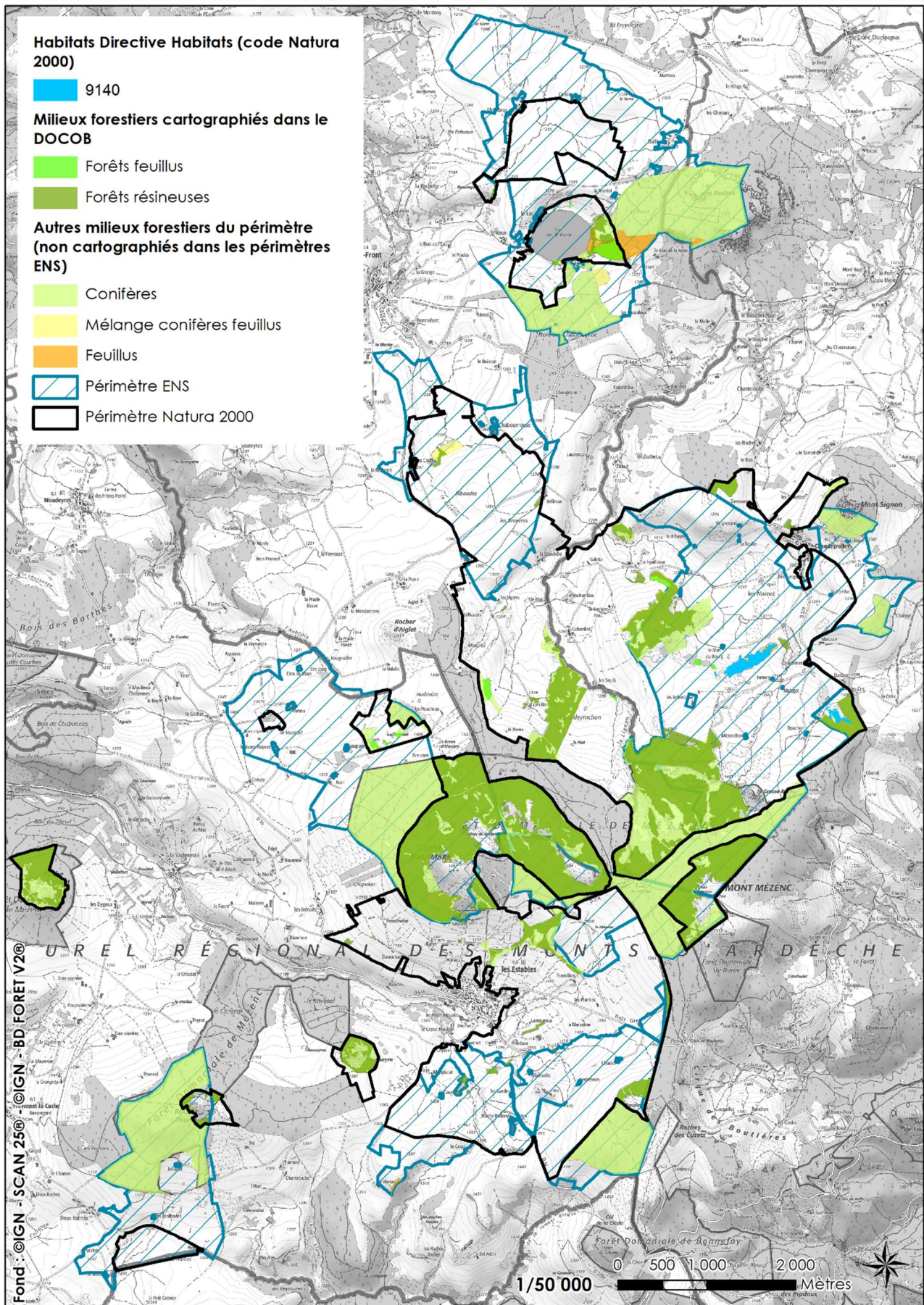
SYLV 5 : Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"						Priorité : * * *			
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Hêtraies subalpines			9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius* (prioritaire localement) Autres enjeux patrimoniaux : Merle à plastron						
Echelle d'application									
☐ Ensemble du site					☒ Localisé à un habitat				
Description									
Contexte : Il s'agit de permettre le développement de cet habitat et de trouver un compromis avec le maintien des landes sommitales. L'accent doit être mis sur la hêtraie subalpine (action de conservation, adaptation des pratiques sylvicoles) car c'est une formation végétale rare, n'existant pratiquement que sur le massif Central. Cet habitat a été répertorié au niveau de 3 secteurs en forêt privée). Sa présence en forêt publique est à rechercher au niveau des lisières entre boisements résineux et landes sommitales. Objectifs de l'action (OP3) : - Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales) existantes ; - Mieux connaître cet habitat dans sa répartition géographique précise mais aussi dans ses dynamiques, soit pour les habitats existants, soit pour ceux à venir puisque la genèse de l'habitat passe généralement par les colonisations de milieux ouverts (pour lesquels il ne faut alors pas couper les ligneux qui s'installent), et les liens avec les habitats en mosaïque ; Possibilité de contenu technique : - Etudes écologiques : Caractériser et étudier la répartition actuelle de cet habitat, le cartographier ; analyser son état de conservation et sa fonctionnalité et sa dynamique sylvo-génétique et historique ; - Faire des préconisations pour la préservation de cet habitat et d'adaptations des pratiques sylvicoles ;									
 A mutualiser avec la fiche SUI4.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, CBNMC, ONF Partenaires techniques : CRPF, CEN Auvergne, associations naturalistes									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 1 jour ETP/an + 2 jours ETP la première année Prestation complémentaire à la fiche SUI4 (complément de cartographie des habitats sur les sites ENS) : 10 000€									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									

Mieux connaître la répartition de cet habitat et de son état de conservation au niveau des zones sommitales, ainsi que l'évolution dans un contexte de changement climatique

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Surface et état de conservation de l'habitat
- ★ Prise en compte dans le DOCUGE (objectif opérationnel de préservation)

Localisation



SYLV 6 : Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée		Priorité : *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Hêtraies sapinières montagnardes (habitat potentiel sur le site)	Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum et 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) Potentiellement Orthotric de Roger ; Buxbaumie verte Autres enjeux patrimoniaux : 1 plante (Lycopodium annotinum [subsp. annotinum]), chauves-souris (gîtes arboricoles), oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé), oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de Tengmalm), oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> La forêt privée est constituée sur le territoire essentiellement de peuplements résineux. <u>Objectifs de l'action (OP4) :</u> - Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée) - Favoriser une sylviculture favorable à la biodiversité courante et remarquable <u>Possibilité de contenu technique :</u> - Sensibilisation et information des forestiers privés dans le cadre de journées de formation du CRPF sur le DOCUGE et les pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité - Réalisation d'un diagnostic écologique de terrain sur des parcelles forestières privées dans le cadre de PSG ou sur la base du volontariat : - Portée à connaissance des enjeux écologiques identifiés dans le cadre des études réalisées ; - Prospections complémentaires ciblées sur les potentialités du secteur ; - Évaluation des enjeux liés aux habitats et/ou aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou d'espèces patrimoniales (sites de nidification, sites d'alimentation...) ; - Richesse en micro-habitats (bois morts sur pied ou au sol, ornières ou mares forestières, lisières, clairières, arbres à cavités...) ; - Préconisations de gestion à intégrer dans les PSG ou sur la base du volontariat, animation pour signature charte Natura 2000 ou contrats forestiers Natura 2000 - Charte NATURA 2000 : - Engagements pour les milieux forestiers : ▪ Distance de plantation des cours d'eau (zone tampon de 7 m) hors ripisylve, ▪ Interdiction de reboisements des habitats remarquables non forestiers, ▪ Interdiction de coupes rases de plus de 0,5 ha (sauf problèmes sanitaires graves), ▪ Pour les boisements résineux monospécifiques après exploitation, obligation de reboiser avec des peuplements mixtes (au moins 3 essences avec au moins 10 % par espèce) ou par régénération naturelle ; ▪ Maintenir 3 arbres « habitats » à l'hectare minimum (chandelles, arbres à cavités morts ou vivants, très gros arbre à partir de 50 cm de diamètre, arbre porteur d'aires de rapaces). Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place, ▪ Maintenir la hêtraie et les autres boisements feuillus naturels ;		

- **Recommandation pour les milieux forestiers :**

- Limiter au maximum l'expansion des espèces végétales invasives,
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants,)
- Maintenir du bois mort y compris de gros diamètre au sol tant qu'il ne nuit pas à la sécurité des biens et des personnes,
- Éviter la gestion en futaie régulière : préférer une gestion en futaie irrégulière ou taillis sous futaie qui favorise la présence de gros fûts,
- Garder plusieurs étages de végétation (strates muscinale, herbacée, arbustive, arborée),
- Limiter l'intervention d'engins lourds qui abîment les sols, notamment en milieu humide,
- Privilégier la régénération naturelle des espèces locales, favoriser la diversité spécifique et le mélange d'espèces autochtones caractéristiques des habitats présents,
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences,
- Pour les plantations privilégier les essences indigènes et les peuplements mixtes
- Éviter le drainage des parcelles forestières ;

- **Contrats NATURA forestiers :**

- F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F17i - travaux d'aménagement de lisière étagée

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, CRPF, CEN Auvergne

Bénéficiaires : Sylviculteurs privés

Partenaires techniques : CBNMC, associations naturalistes

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Prestation diagnostic écologique : 15000€ (3 à 4 diagnostics)

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

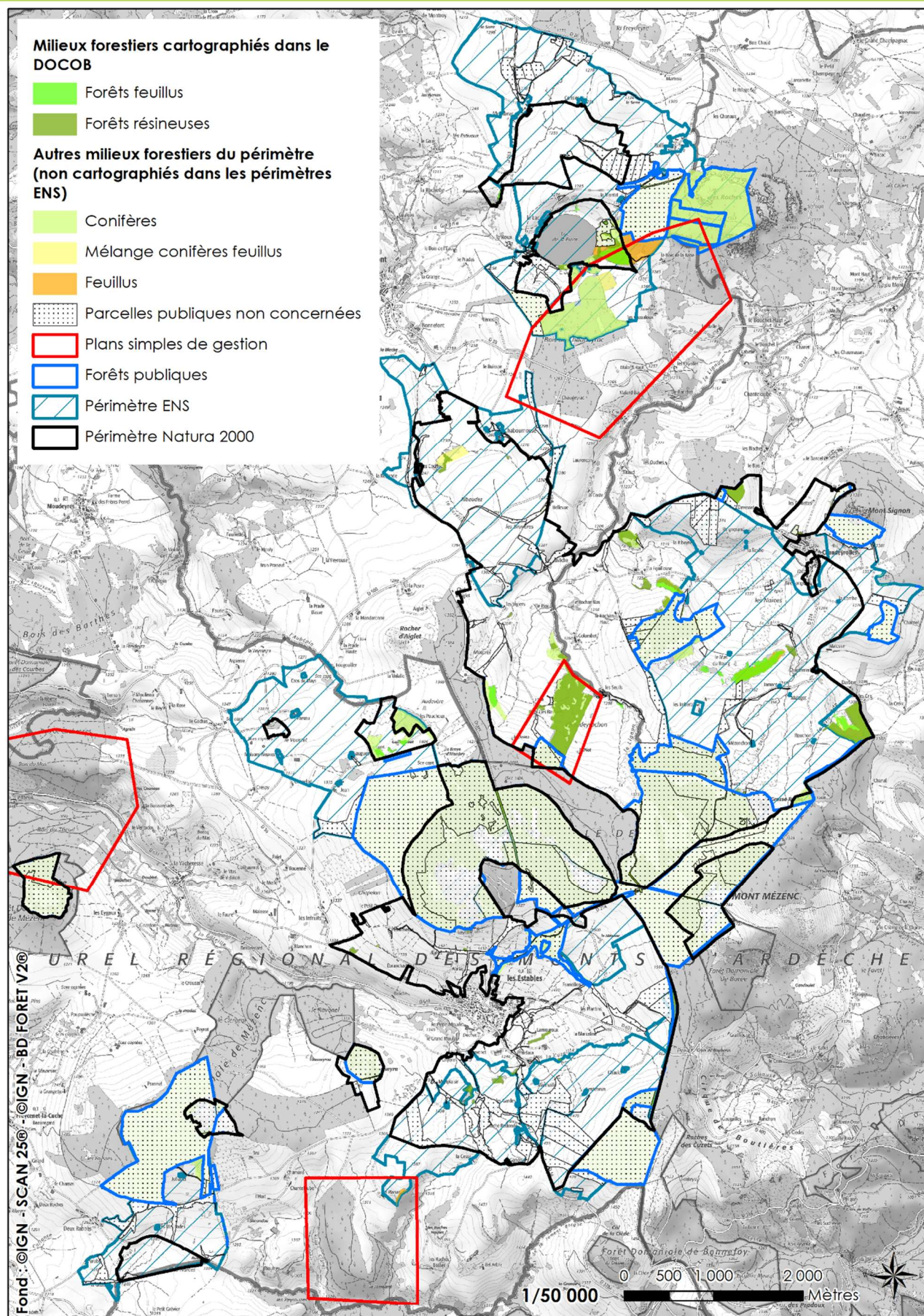
Identification, cartographie et protection des hêtraies-sapinières

Favoriser l'évolution des plantations résineuses existantes vers la hêtraie-sapinière irrégulière

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de diagnostics écologiques réalisés en forêt privée
- ★ Nombre de journée de formation réalisées
- ★ Nombre de contrats signés
- ★ Nombre de parcelles boisées engagées dans la charte
- ★ Prise en compte dans les PSG

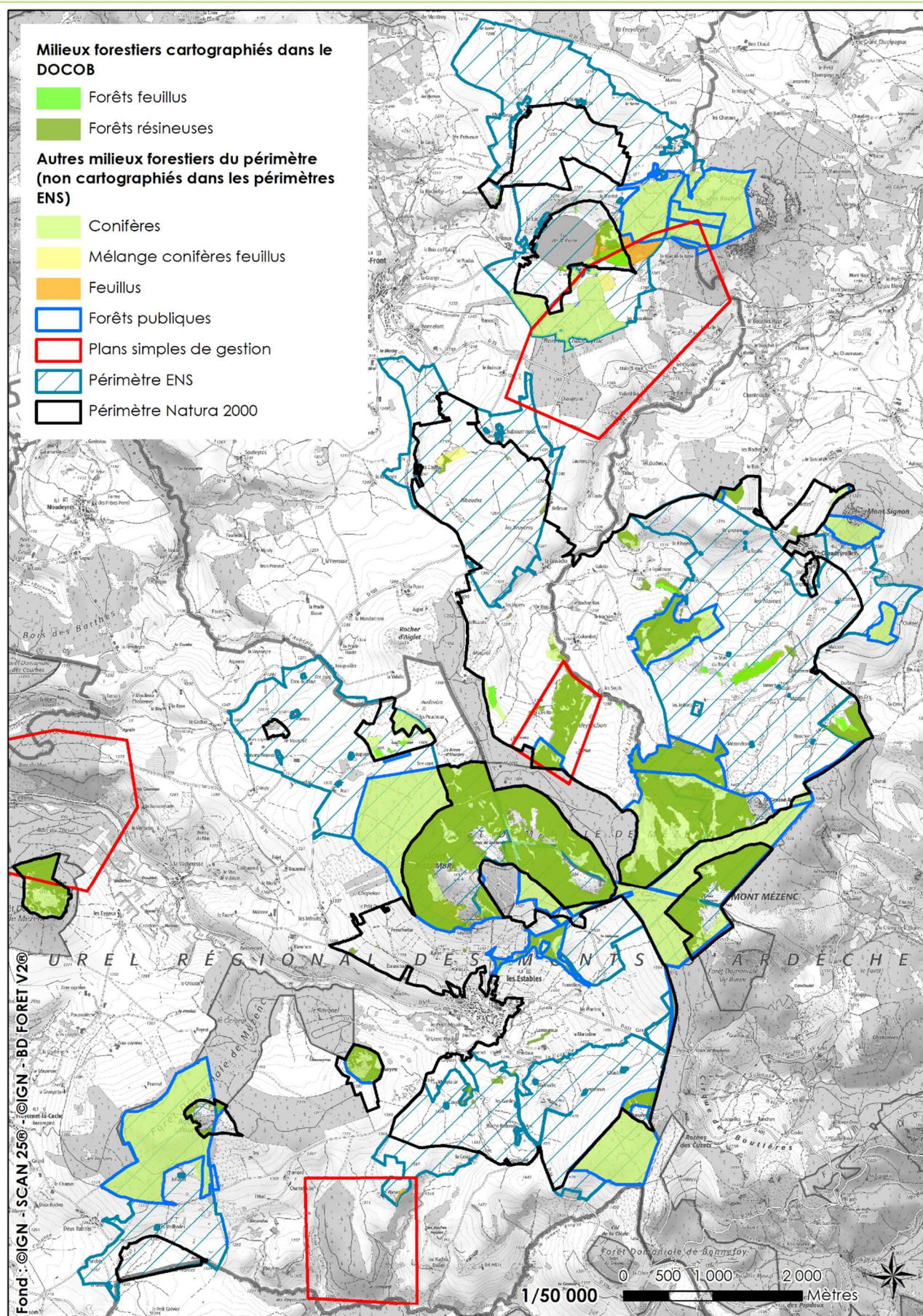
Localisation



SYLV 7 : Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière		Priorité : *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Hêtraies sapinières montagnardes (habitat potentiel sur le site)	<i>Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ; Barbastelle</i> Autres enjeux patrimoniaux : 1 plante (<i>Lycopodium annotinum</i> [subsp. <i>annotinum</i>]), chauves-souris (gîtes arboricoles), oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé), oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de Tengmalm), oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Il est évoqué la rédaction du document de gestion de la Réserve Biologique Dirigée dans un objectif d'instaurer des habitats forestiers fonctionnels sans objectif de production. Une proposition serait de favoriser des îlots de sénescence pour intégrer le réseau FRENE. A minima pour les forêts domaniales, les aménagements forestiers prévoient d'évoluer naturellement et par intervention de l'homme vers de la hêtraie-sapinière irrégulière. Divers outils pourraient être mobilisés. Objectifs de l'action (OP4) : - Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée) ; - Favoriser une évolution des peuplements vers les hêtraies-sapinières montagnardes qui correspond à la formation boisée climacique. Contenu technique : - Contrats Natura 2000 forestiers : - F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive - F17i - travaux d'aménagement de lisière étagée  Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TF-1.2 : Préservation des forêts privées à forte valeur écologique en Haute-Loire ; Action TF-2.4 : Étude de définition (et travaux pour mémoire) pour la gestion des peuplements mono spécifiques d'Epicéa (espèce allochtone) en forêt publique		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Sylviculteurs Partenaires techniques : ONF, CRPF		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier / Mission d'Intérêt Général Biodiversité - Aménagement forestier / Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles		
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes		

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Identification, cartographie et protection des hêtraies-sapinières Favoriser l'évolution des plantations résineuses existantes vers la hêtraie-sapinière irrégulière									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de contrats signés									

Localisation



SYLV 8 : Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines		Priorité : ***
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Hêtraies sapinières montagnardes (habitat potentiel sur le site) et hêtraies subalpines	Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> ; 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>* (prioritaire localement) Orthotric de Roger ; Buxbaumie verte Autres enjeux patrimoniaux : 1 plante (<i>Lycopodium annotinum</i> [subsp. <i>annotinum</i>]) ; chauves-souris (gîtes arboricoles), oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé), oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de Tengmalm), oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Certains peuplements (hêtraies ou hêtraies sapinières) constituent un enjeu écologique fort. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire potentiel et l'habitat d'espèces liées aux cavités arboricoles dans les feuillus (chauves-souris comme la Barbastelle ou les oiseaux comme le pic noir, la chouette de Tengmalm). En l'état actuel des connaissances (non identifié et cartographié, la cartographie des habitats naturels est partielle sur le périmètre DOCUGE), la hêtraie sapinière montagnarde est absente du site Natura 2000 car la forêt est constituée essentiellement de plantations résineuses anciennes. Quelques peuplements de hêtres ou mixtes sont toutefois signalés. La hêtraie subalpine, présente sur le site, fait quant à elle l'objet d'une fiche action SYL5 pour en connaître précisément sa répartition et son état de conservation et sa dynamique sur le site. L'objectif de cette action est d'identifier les peuplements évoluant vers le stade de la hêtraie-sapinière d'une part, et d'acquérir lorsque cela est possible des parcelles abritant ces futurs hêtraies-sapinières ou la hêtraie-subalpine plus rare. Objectifs de l'action (OP4) : - Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée) ; - Identifier les hêtraies et hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée) et les acquérir pour les préserver ; - Acquisition foncière des différents types de hêtraies. Possibilité de contenu technique : - Etude préalable : identification des peuplements feuillus et mixtes du territoire ; - Analyse de l'état de conservation actuel et leur état de dynamique sylvigénétique pour identifier les formations forestières en cours d'évolution vers les hêtraies-sapinières ; - Politique ENS : mise en place d'une zone de préemption ; - Eventuellement mesures compensatoires des collectivités ; - Acquisitions amiables via animation foncière ;		
 Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TF-1.2 : Préservation des forêts privées à forte valeur écologique en Haute-Loire		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, CEN Auvergne (réseau Sylvae), Département de la Haute-Loire, Communes, associations

Bénéficiaires : associations, communes, Département

Partenaires techniques : CEN Auvergne (réseau Sylvae), Département, Communes, associations

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an

Prestation « ciblage des formations forestières en cours d'évolution » : 15000€

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Espaces Naturels Sensibles / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CVB/ENS	CVB/ENS	ENS	ENS	ENS					

Résultats significatifs attendus

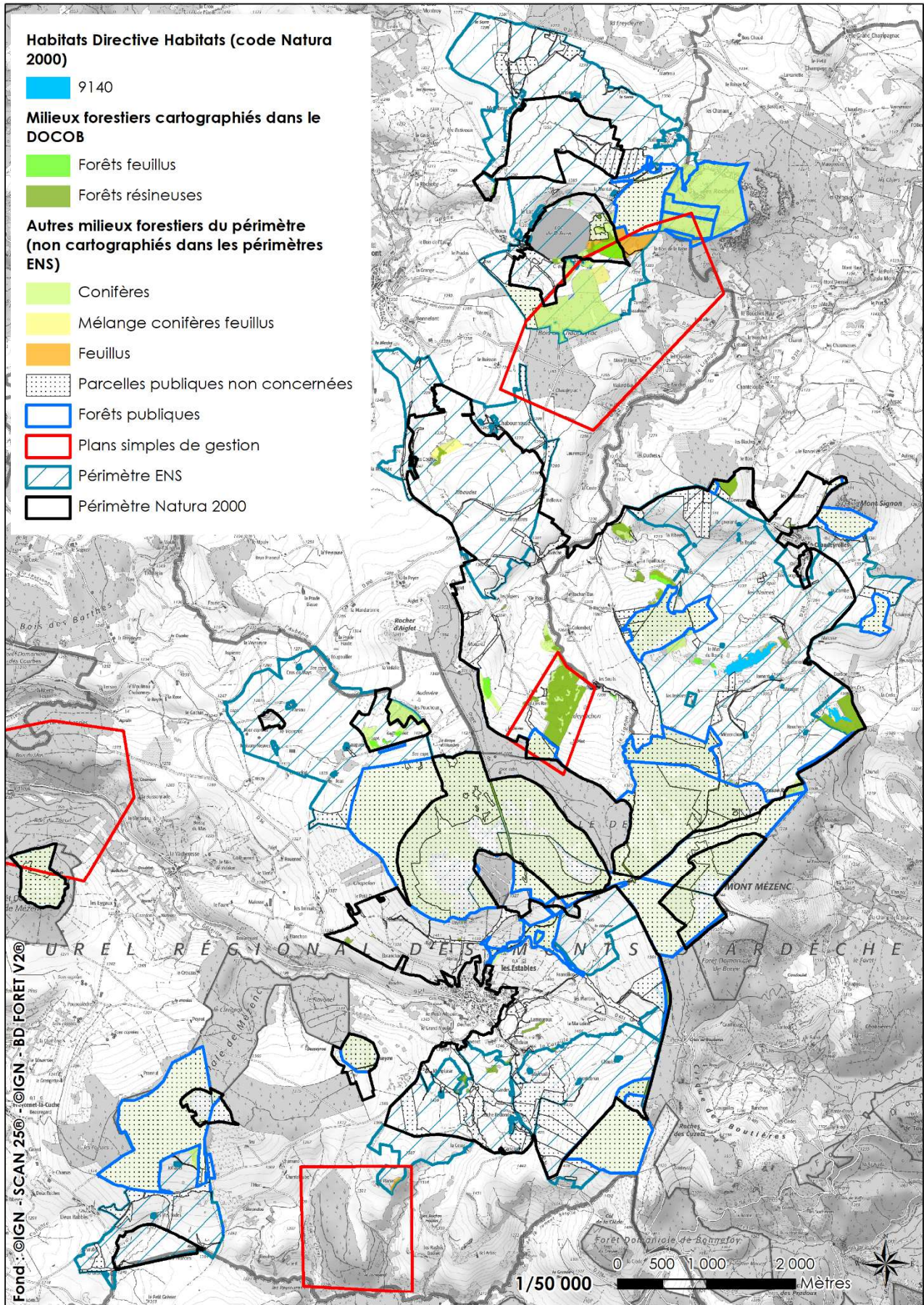
Identification, cartographie et protection des hêtraies-sapinières

Favoriser l'évolution des plantations résineuses existantes vers la hêtraie-sapinière irrégulière

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Surfaces acquises

Localisation



SYLV 9 : Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux forestiers	<i>Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i> Autres enjeux patrimoniaux : 1 plante (<i>Lycopodium annotinum</i> [subsp. <i>annotinum</i>]) ; chauves-souris (gîtes arboricoles), oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé), oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de Tengmalm), oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard)	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée</u> : 1021 ha <u>Objectif de surface</u> : 75 %	
Description		
Contexte : Le périmètre du DOCUGE est concerné par une forêt domaniale représentant environ 760 ha dont une partie en réserve biologique dirigée (RBD) et 4 forêts communales représentant environ 270 ha. Si les aménagements forestiers en cours prennent bien en compte la biodiversité ordinaire, les enjeux Natura 2000 et quelques enjeux liés aux oiseaux remarquables, il est nécessaire d'actualiser la prise en compte des enjeux Natura 2000 et de compléter avec la prise en compte des autres enjeux patrimoniaux. Objectifs de l'action (OP5) : - Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD (en cours). Possibilité de contenu technique : - Réunion de travail avec l'ONF et les différents experts (CEN Auvergne, CBNMC, CSA, LPO, ...) ; - Synthèse des enjeux écologiques (biodiversité courante et biodiversité remarquable) en identifiant tous les éléments remarquables présents (habitats et espèces ayant justifié la ZSC et autres habitats ou espèces d'intérêt patrimonial) avec cartographie des enjeux ; - Etat de conservation des différents éléments remarquables avec niveau de menaces ; - Prise en compte dans les objectifs de gestion ; - Programme d'actions écologiques prenant en compte la biodiversité courante et remarquable en mobilisant éventuellement les outils et autres actions existants ;		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, ONF Bénéficiaires : Communes et ONF Partenaires techniques : ONF		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Mission d'Intérêt Général Biodiversité - Aménagement forestier

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

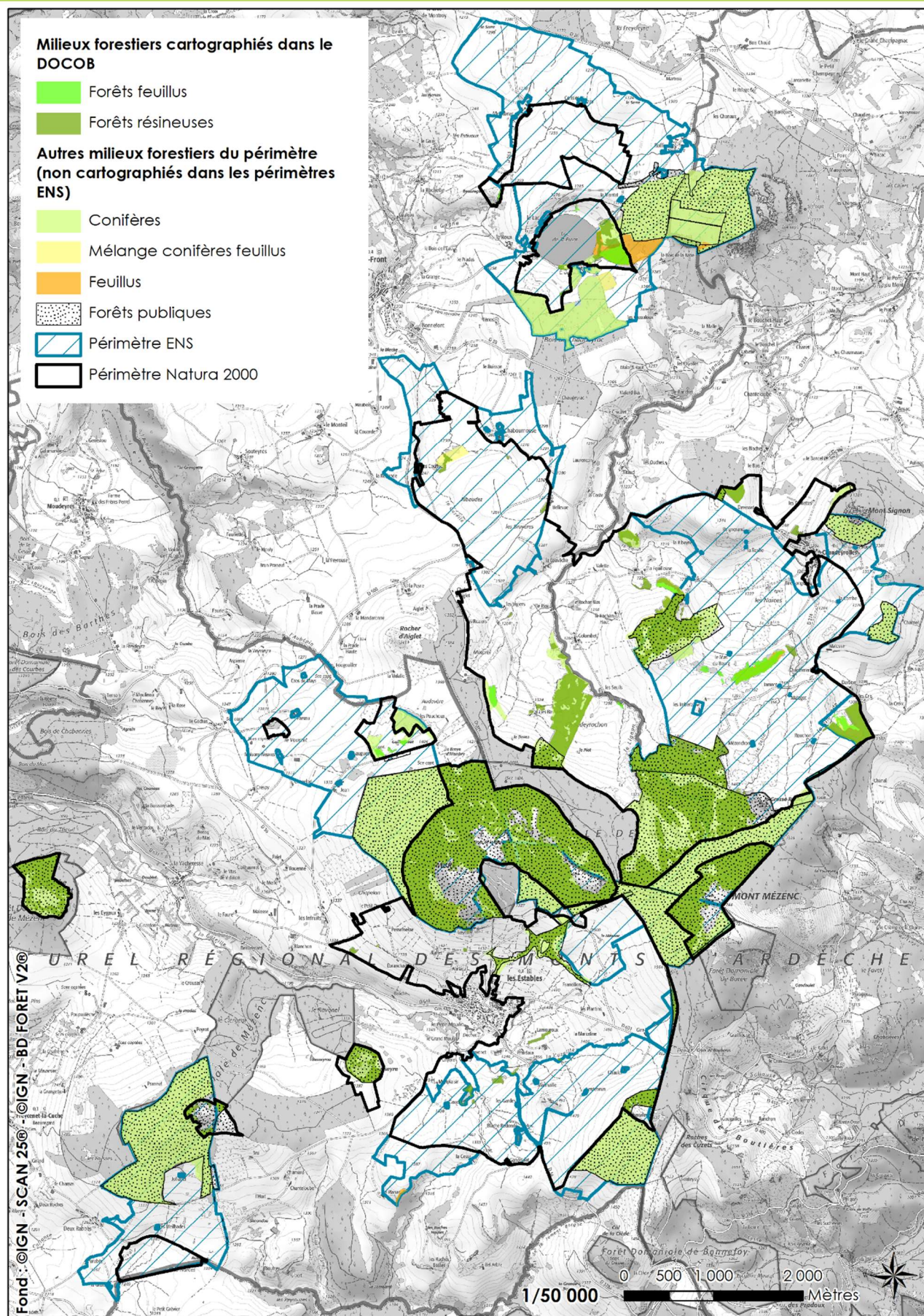
Identification, cartographie et protection de tous les habitats et espèces remarquables (dont ceux liés aux sites NATURA 2000).

Favoriser l'évolution des plantations résineuses existantes vers la hêtraie-sapinière irrégulière

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Nombre d'aménagement forestier ou de plan simple de gestion concernés et modifiés

Localisation



SYLV 10 : Mesures forestières favorables à la faune forestière		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Milieux forestiers	Barbastelle d'Europe Autres enjeux patrimoniaux : chauves-souris (gîtes arboricoles), oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé), oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de Tengmalm), oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard)	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Le périmètre du DOCUGE abrite différentes espèces animales remarquables liées aux boisements (chauves-souris et oiseaux). Il faut toutefois veiller à prendre en compte leurs différentes exigences écologiques. Les espèces cavicoles (chauves-souris et oiseaux) ont besoin d'arbres à cavités. Les conifères vivants (excepté le sapin) ne sont pas favorables en raison de la résine, en revanche les chandelles de résineux morts abritent la nidification de certaines espèces : pic noir et pic épeiche pour les espèces primaires, chevêchette d'Europe et chauves-souris pour les espèces secondaires. La Chouette de Tengmalm utilise pour nicher essentiellement les loges creusées par le Pic noir dans les grands fûts de hêtre ou de sapin blanc. Le maintien de bois morts au sol est favorable aux insectes et à l'ensemble de la chaîne alimentaire. Toutefois il faut veiller aux risques sanitaires. Les mâles de Barbastelle d'Europe (chauve-souris d'intérêt communautaire) utilise comme gîtes d'été les décollements d'écorce, les fissures ou les cavités dans les troncs, d'où la nécessité de conserver de vieux arbres favorables. Pour chasser, elle recherche des peuplements forestiers matures comme la hêtraie-sapinière avec une strate buissonnante bien développée, les lisières et clairières étagées. Les plantations résineuses homogènes et exploitées intensivement sont peu favorables. La Grande noctule (chauves-souris de fort enjeu patrimonial, mais non inscrite à l'annexe II de la directive Habitats) recherche des gîtes arboricoles exclusivement dans les feuillus. Toutefois l'habitat est peu favorable à sa reproduction, comme elle effectue de grands déplacements quotidiens, l'espèce utilise probablement le site comme zone de transit ou de chasse fortuite. S'il faut privilégier la préservation des feuillus, une diversification, une futaie irrégulière et une évolution vers la hêtraie sapinière, certains oiseaux remarquables sont néanmoins liés aux boisements et lisières résineuses, notamment des pessières et pinèdes (bec-croisé, venturon, tarin des aulnes, chevêchette, cassenoix) et il faut maintenir des peuplements favorables à ces espèces pour assurer leur maintien sur le massif du Mézenc. La gestion ou la création de clairières et lisières étagées, de peuplements ouverts est également favorable à la faune ordinaire et remarquable. Il faut éviter les coupes d'arbres à proximité des arbres « habitats » ou des sites de nidification identifiés en période de reproduction des oiseaux et des chauves-souris de début mars à début août. Pour les arbres à cavités devant être coupés, il faut également éviter la période d'hivernage des chauves-souris cavernicoles (état initial à compléter sur ce groupe afin de préciser les enjeux en termes de reproduction et d'hivernage). L'action sera portée prioritairement en forêt privée et en forêt communale. Objectifs de l'action (OP6) : - Pérenniser et développer des pratiques de gestion forestière favorable à la faune remarquable ; - Compléter et actualiser les données faunistiques forestières afin de mieux prendre en compte les enjeux ; Contenu technique : - Sensibilisation des forestiers privés ; - Charte NATURA 2000 :		

- Engagements :
 - Préserver les arbres gîtes identifiés (supports de nids ou de cavités occupés) et ne pas créer de perturbations à moins de 100 m de ceux-ci en période de reproduction (dates indicatives à préciser en fonction des espèces : février à août)
 - Maintenir 3 arbres « habitats » à l'hectare minimum (chandelles, arbres à cavités morts ou vivants, très gros arbre à partir de 50 cm de diamètre, arbre porteur d'aires de rapaces). Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place,
- Recommandations :
 - Éviter la gestion en futaie régulière : préférer une gestion en futaie irrégulière ou taillis sous futaie qui favorise la présence de gros fûts,
 - Garder plusieurs étages de végétation (strates muscinale, herbacée, arbustive, arborée),
 - Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de brins de différentes hauteurs) ;
 - Maintenir du bois mort y compris de gros diamètre au sol tant qu'il ne nuit pas à la sécurité des biens et des personnes,
- Contrats forestiers NATURA 2000 :
 - F01i - création ou rétablissement de clairières ou de landes,
 - F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents,
 - F17i - travaux d'aménagement de lisière étagée ;

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, CRPF, ONF

Bénéficiaires : Propriétaires privés ou publics

Partenaires techniques : PNR des Monts d'Ardèche, LPO, CEN Auvergne

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Espaces Naturels Sensibles / Natura 2000 / Mission d'Intérêt Général Biodiversité - Aménagement forestier

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

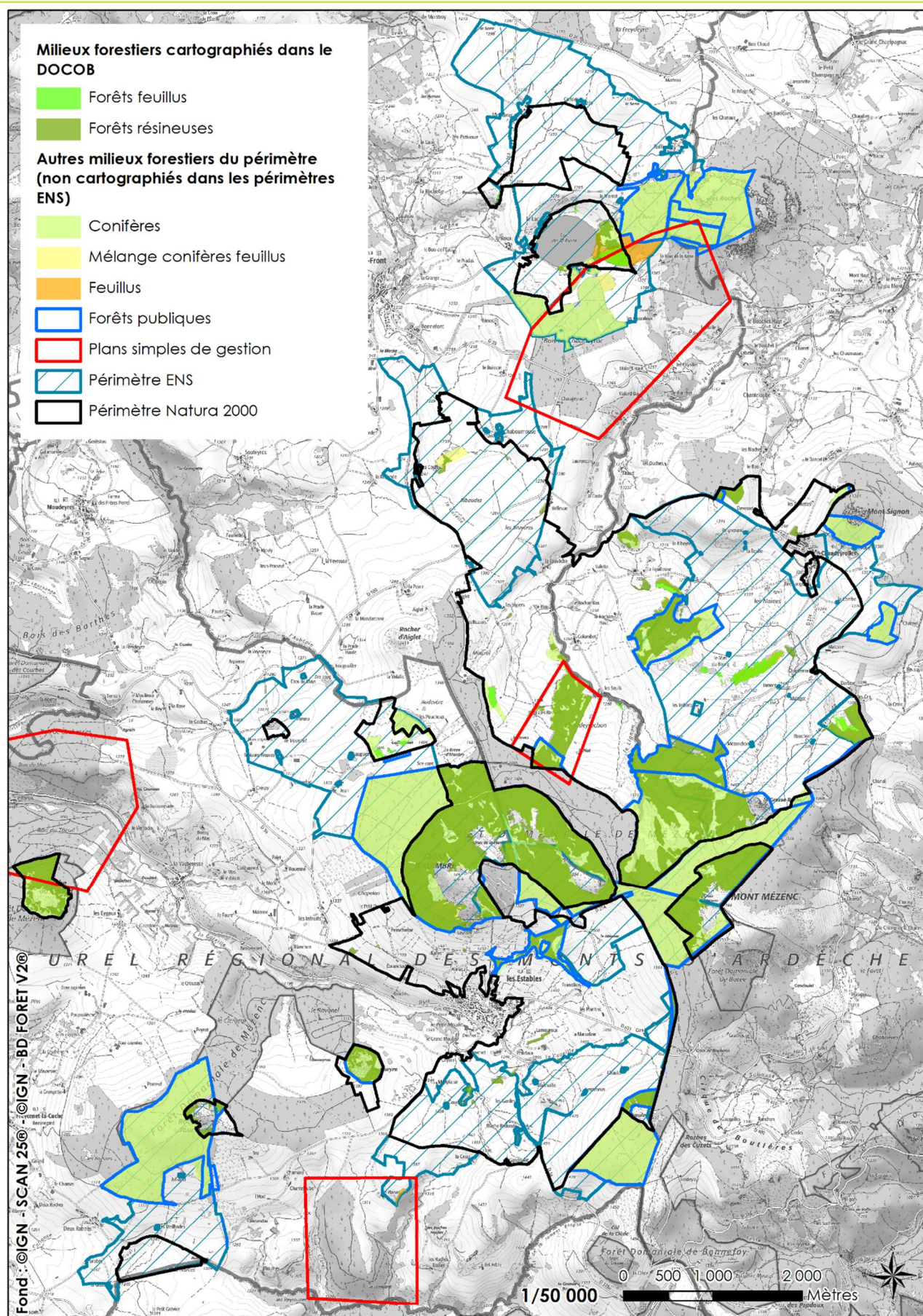
Résultats significatifs attendus

Identification, cartographie et protection des espèces animales remarquables (dont ceux ayant justifié le site NATURA 2000)

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de contrats signés
- ★ Nombre de parcelles boisées engagées dans la charte

Localisation



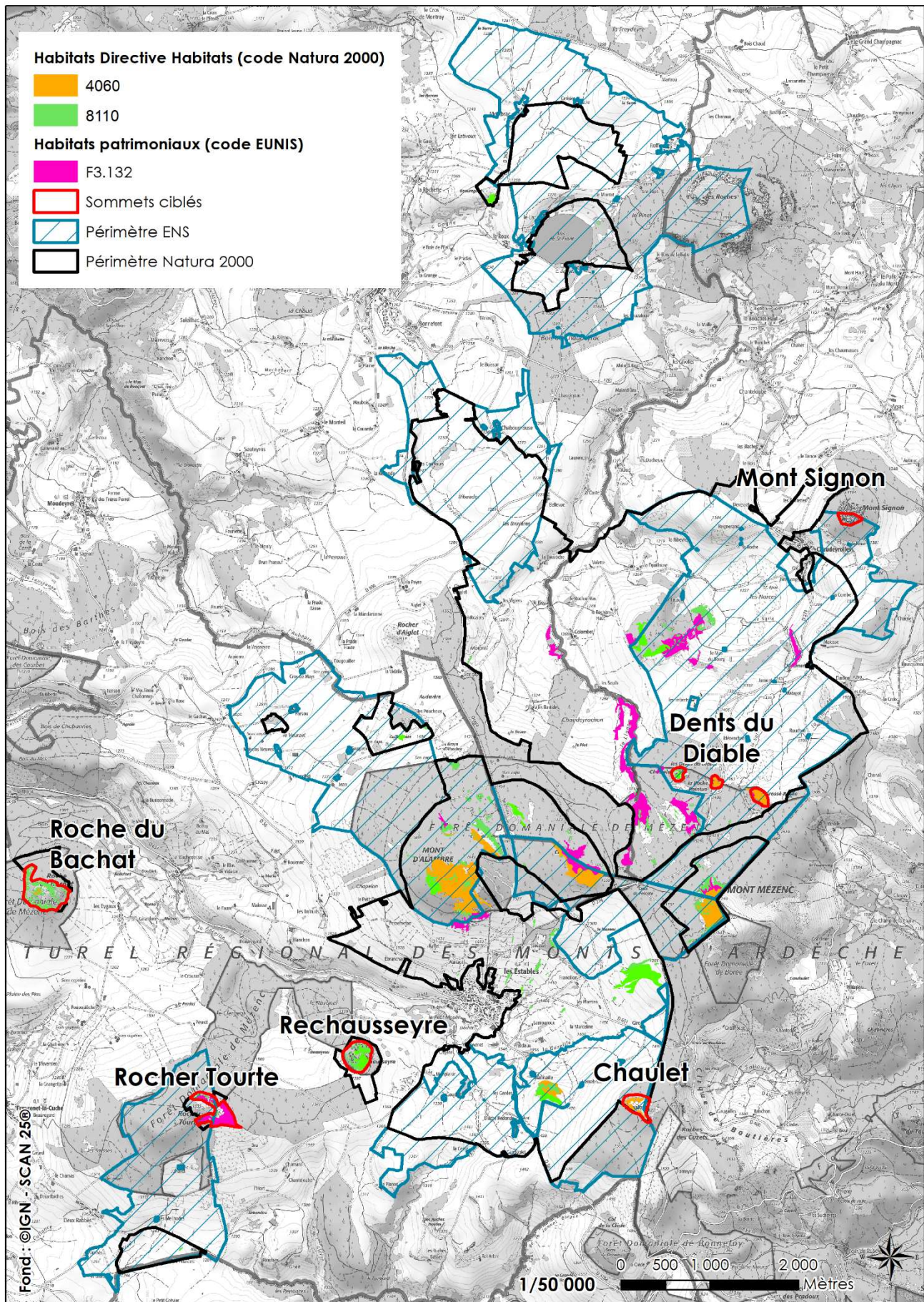
ODD – SOM

MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC

SOM1 : Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourte, Mont Chaulet)		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Pelouses landicoles d'altitude	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes ; 1 mammifère (Campagnol des neiges), 2 Oiseaux remarquables (Merle de roche, Merle à plastron), 2 papillons alpins (Apollon, Semi-apollon), 2 orthoptères	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle des sites ciblés :</u> 47 ha <u>Objectif de surface :</u> 100 %	
Description		
<u>Contexte :</u> Les différents sommets du périmètre du DOCUGE (liste à reprendre avec la cartographie) abritent des milieux rares d'altitude pour lesquels le site du Mézenc a une responsabilité forte de par leur rareté sur le Massif Central mais aussi de par la présence d'espèces floristiques remarquables qu'elles abritent (Sénéçon leucophylle, Lycopode des Alpes...). La dynamique de ces milieux est lente. Néanmoins, il existe sur ses sommets un risque de colonisation par des ligneux en limite de plantation. La maîtrise du boisement naturel des parties sommitales pour maintenir les milieux ouverts est donc un enjeu. Parallèlement, le ressenti des acteurs du territoire sur la fermeture de ces milieux sommitaux et des panoramas paysagers associés qu'ils offrent est assez disparate. Il est donc nécessaire de disposer d'éléments de diagnostic spécifiques sur la fermeture de ces panoramas (en lien avec un objectif de maintien de ces paysages ouverts) et sur les conséquences (positives ou négatives) d'un point de vue écologique que peut avoir la dynamique ligneuse en domaine public comme privé. Pour mémoire, une étude est en cours côté suds ardéchois et sur le Mont Mézenc côté ailligérien en forêt domaniale dans le cadre du Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier. Il s'agit de l'action qui porte sur l'étude de la dynamique des résineux allochtones (action THLN-3.2). Les conclusions devraient être connues fin 2021. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Disposer d'un état des lieux - Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Diagnostic éco-paysager des sommets (protocole simplifié) : évolution des paysages et de la fermeture des milieux écologiques des sommets sur la base d'une analyse photographique (photographies sur site) et cartographique (colonisation ligneuse d'après analyse de photographies aériennes actuelles et anciennes) * Suivis écologiques (analyse des données existantes, mise en place de protocoles de suivi botanique, évaluation des enjeux) : - Évaluation de la dynamique de la colonisation des ligneux (arbres, arbustes) : mise en place de protocole de suivis de la vitesse de colonisation des ligneux, inventaires des espèces colonisatrices - Évaluation des menaces potentielles liées à cette dynamique (disparition des habitats ouverts, régression des espèces) : suivis des habitats ouverts remarquables, suivis des espèces patrimoniales présentes et représentatives de ces milieux (liste à proposer) (plantes, insectes et oiseaux des zones sommitales ouvertes) - Évaluation des effets positifs possibles liés à cette dynamique : évolution vers la hêtraie subalpine ? * Analyse du foncier : en prévision des actions à mener (Fiches SOM 2 et SOM 3), une analyse foncière des sommets concernés permettra de cibler les propriétaires à contacter.		

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE									
Partenaires techniques : ONF, CBNMC, PNR des Monts d'Ardèche									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an									
Prestation diagnostic/analyse du foncier/suivis : 10000 €									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Forêt domaniale									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Maintien des milieux ouverts sur les parties sommitales									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Mise en place de suivis									

Localisation



SOM2 : Gestion des parties sommitales en contexte agricole		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Pelouses landicoles d'altitude	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes ; 1 mammifère (Campagnol des neiges), 1 oiseau remarquable (Merle de roche), 1 papillon alpin (Apollon), 2 orthoptères	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site	☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle des sites ciblés</u> : 47 ha	
Description		
Contexte : Suite au diagnostic paysager et écologique des zones sommitales de la fiche action SOM 1, des actions de gestion seront à proposer et à mener selon les milieux concernés : - en contexte agricole : objet de la présente fiche - en contexte non agricole : fiche SOM 3 Des projets de retour du pâturage sur les zones sommitales sont à l'étude. Objectifs de l'action (OP1) : - Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales Possibilité de contenu technique : * Selon les résultats de l'analyse du foncier : contacts des propriétaires et exploitants pour des propositions de contractualisation * Propositions de mesures de gestion pour maîtriser la dynamique des ligneux et préserver les habitats et espèces remarquables : - Rédaction de convention de gestion, - Propositions de mesures agro-environnementales selon la nouvelle génération de PAEC qui devra émerger en 2023, - Proposition d'un plan de pâturage, - Propositions d'interventions mécaniques de gestion des ligneux (broyage), - Proposition d'inventaires et de suivis.		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : propriétaires/exploitants Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, LPO Auvergne Rhône Alpes		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an Prestations : 10000 €		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles		

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Maintien des milieux ouverts sur les parties sommitales

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de conventions/MAE signés
- ★ Inventaires et suivis réalisés

SOM3 : Gestion des parties sommitales hors contexte agricole		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Pelouses landicoles d'altitude	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ; <i>potentiellement</i> 9140 - <i>Hêtraies subalpines médio-européennes</i> Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes ; 1 mammifère (Campagnol des neiges), 2 Oiseaux remarquables (Merle de roche, Merle à plastron), 2 papillons alpins (Apollon, Semi-apollon), 2 orthoptères	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle des sites ciblés :</u> 47 ha
Description		
<u>Contexte :</u> Suite au diagnostic paysager et écologique des zones sommitales de la fiche action SOM 1, des actions de gestion seront à proposer et à mener selon les milieux concernés : - en contexte agricole : fiche SOM 2 - en contexte non agricole : objet de la présente fiche Ces interventions auront une dimension expérimentale dont les effets sur la faune et la flore et les habitats et devront être évaluées pour permettre d'ajuster les interventions. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Retours d'expérience sur l'étude de la dynamique des résineux allochtones (THLN 3.2 du CONTRAT VERT ET BLEU DEVÈS, MÉZENC, GERBIER) : l'étude a démarré en 2021, avec une réflexion sur les itinéraires spécifiques de gestion à mener en fonction des enjeux identifiés, les premiers retours d'analyses et d'expériences sur ces secteurs pourront venir alimenter la gestion à proposer sur les sites listés dans la fiche SOM 1 (travaux d'abattages des pins, libre évolution, etc.). * Retours d'expérience sur les actions menées dans le cadre du DOCOB : des interventions réalisées (coupe de résineux) ont été défavorables au Lycopode des Alpes (plante remarquable et rare sur le secteur qui Alpes s'est retrouvée exposée directement à l'ensoleillement et a souffert de sécheresse, alors qu'elle nécessite ombrage et humidité). * Arrachage manuel de petits sujets, notamment Pin à crochets ou le Pin mugo. * Intervention mécanique ponctuelle pour conserver les panoramas (abattage d'arbre ciblés). * Contrats Natura 2000 ni forestiers, ni agricoles mobilisables : N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE, ONF Bénéficiaires : ONF, communes, propriétaires privés le cas échéant Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne, Départements, PNR des Monts d'Ardèche, ONF		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an		
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables		

Espaces Naturels Sensibles / Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CVB/ENS	CVB/ENS	ENS	ENS	ENS					

Résultats significatifs attendus

Maintien des milieux ouverts sur les parties sommitales

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre d'hectares entretenus, nombres d'interventions
- ★ Suivis de végétation

ODD – TOUR

**CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE
NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA
PRESERVATION DU PATRIMOINE
NATUREL**

TOUR1 : Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones sommitales, milieux rocheux, pelouses rocailleuses	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> Le site du sommet du Mézenc est un site de haute fréquentation touristique. Cette très grande fréquentation induit des effets délétères sur les milieux et espèces naturels à fort enjeux. Un des constats fait et partagé est la difficulté à obtenir une mesure fiable de la fréquentation du site en divers points stratégiques (sommet du Mézenc, cols de Peccata et des Boutières, stations des Estables...). Le but de cette action est de pouvoir proposer une mesure de cette fréquentation. Une évaluation qui permette de mieux cerner la pression touristique du site car aujourd'hui les mesures sont disparates et difficilement comparables d'une année sur l'autre. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc - Mesurer et suivre la fréquentation via une méthodologie bien établie <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Stratégie d'acquisition de connaissances : Plusieurs sources de mesures de la fréquentation possibles, à combiner entre elles : - Outils de comptage liés aux smartphones et extrapolation (A noter la difficulté liée aux zones blanches, mesure sur le village des Estables élargi possible) ; - Comptages routiers classiques réalisés par le Département ; - Eco compteurs : ils sont à adapter pour obtenir une donnée fiable de la fréquentation (exemple : prise en compte des passages en raquettes ; A noter un changement d'éco compteur à Peccata installé à la mi-juin 2021) ; - Données suivi Flux Vision (Outil d'observation départemental, dans le cadre d'une zone spécifique Mézenc à créer pour l'observation des flux) ; - Enquête physique sur des moments précis et des points précis (cf. Fiche TOUR2) ; * Méthodes de comptages standardisées : - Proposer des méthodes de comptages standardisées qui peuvent être facilement reproductibles et comparables pour un suivi annuel et les inscrire dans la durée ; - Mesure de la fréquentation à des moments clés (période à définir) ; - Renseignement d'un tableau de bord standardisé de la fréquentation sur les sites avec les indicateurs de suivi à renseigner ; - Définition des indicateurs de suivi ; * Choix des sites stratégiques à mesurer : Propositions de sites stratégiques où mesurer la fréquentation (cf. carte à compléter par de nouveaux sites si cela est nécessaire) notamment dans le cadre de la fiche TOUR 8 (Préservation des sites sensibles).		

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Département de la Haute-Loire

Bénéficiaires : À tous les acteurs du site

Partenaires techniques : Opérateurs de téléphonie, Office de tourisme, Départements (43, 07), Guides Nature, associations de sports nature, MDDT, EPCI, etc.

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Département de la Haute-Loire

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site					

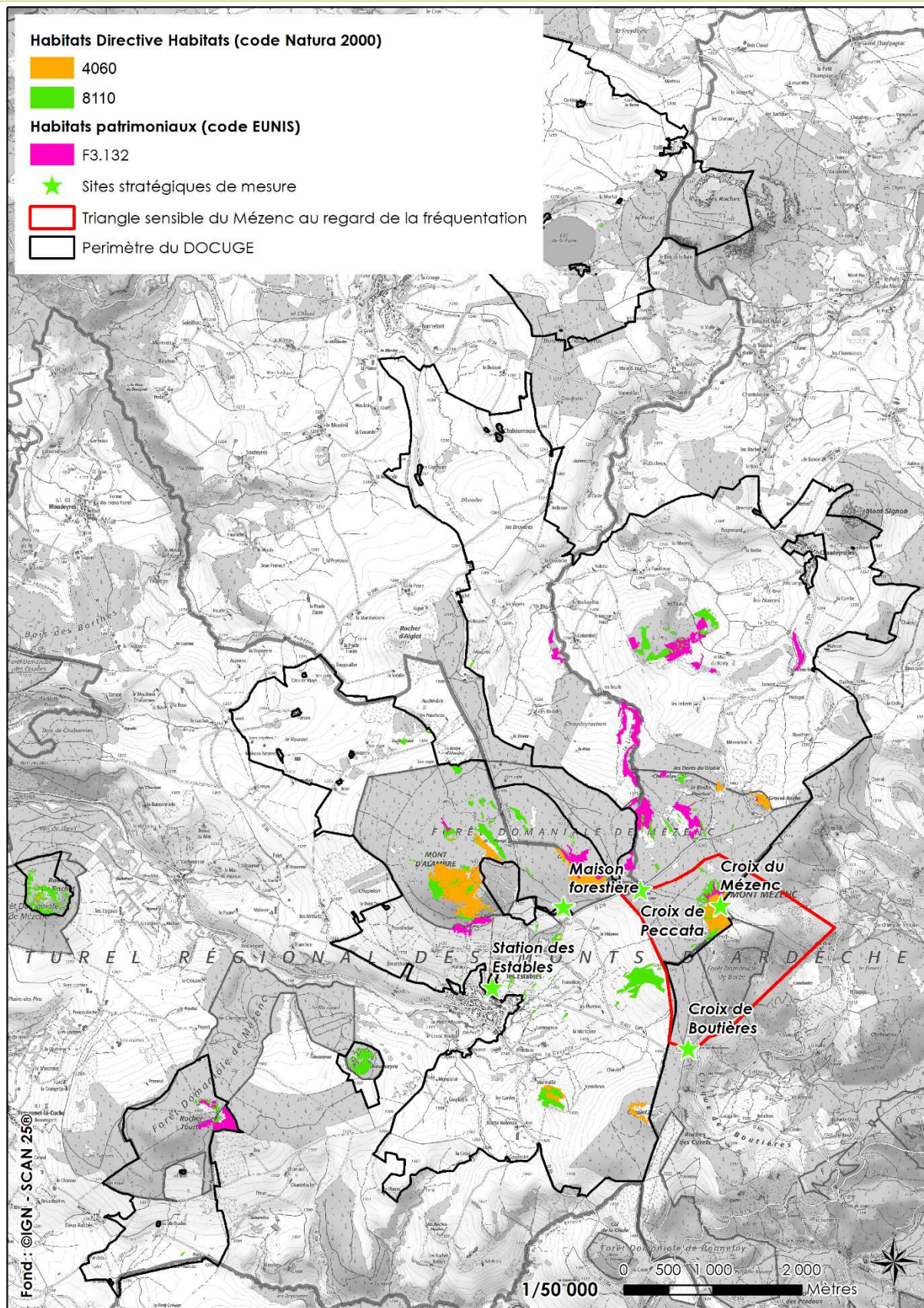
Résultats significatifs attendus

Réduire la destruction des milieux liés au piétinement, aux pollutions diverses et aux pratiques sauvages liées à la fréquentation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Réalisation d'un tableau de bord avec indicateurs de suivi

Localisation :



TOUR2 : Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones sommitales, milieux rocheux, pelouses rocailleuses	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat <u>Surface potentielle concernée : 272 ha</u>
Description		
<u>Contexte :</u> Depuis quelques années, les conditions d'accueil du public (signalétique, parking, toilettes...) sur le site du Mézenc ne sont pas optimales et les sentiers permettant l'ascension s'érodent et se dégradent fortement. Ce constat a fait réagir les acteurs du site lors d'un COPIL Natura 2000 en 2018 et permit la mise en place d'une mission de médiation et sensibilisation du public (ou maraudage) sur le site du Mézenc lors de l'été 2019, 2020 et 2021 (de juin à septembre). La mission est localisée sur la partie sommitale du Mézenc depuis la Croix de Peccata, point d'entrée préférentiel pour l'ascension du Mézenc, jusqu'à la Croix du Mézenc. Le PNR des Monts d'Ardèche mène une action complémentaire depuis la Croix de Boutières. Les objectifs de la mission sont les suivants : - Surveillance et délivrance d'informations pratiques - services existants - Médiation auprès des visiteurs sur la haute valeur patrimoniale du site : volcanisme, biodiversité, patrimoine paysager - Comptage visuel systématique de la fréquentation – complémentaire à d'autres mesures de la fréquentation sur le site par le biais d'éco-compteurs, de comptages routiers, etc. - Entretien courant léger : ramassage des déchets, destruction des cairns, coupes ponctuelles de branches qui pourraient gêner le passage sur le sentier et accentuer le phénomène d'érosion - Données quantitatives et qualitatives sur la gestion du site pour les services de l'Etat et les gestionnaires du site : ONF, Départements, Communautés de Communes. Ainsi, l'objectif est de pouvoir reconduire cette action chaque année en accompagnement des mesures qui sont prises pour réhabiliter les sentiers d'accès au sommet du Mézenc et canaliser la très grande fréquentation du site hors des zones sensibles. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc - Sensibiliser le public aux fragilités du site <u>Possibilité de contenu technique :</u> Rappel définition Maraude : <i>Afin d'inciter le public fréquentant un site à des gestes, à des pratiques de loisirs respectueuses des espaces naturels, les campagnes de sensibilisation dites de « maraudage » consistent à engager des dialogues avec les visiteurs. Les visiteurs d'un site protégé peuvent traverser le lieu sans recevoir aucune information sur la réglementation, sur la découverte, la fragilité du site...</i> <i>Par manque d'informations disponibles ou aussi parce que tout le monde ne va pas lire les panneaux, les visiteurs repartent sans avoir été renseignés ni sensibilisés. Bien reconnaissable grâce à une tenue identifiable, en se postant sur des lieux bien identifiés ou en parcourant les zones sensibles, les éco-gardes, animateurs ou gardes nature qui effectuent ce maraudage, vont alors au devant du public et avec différents outils pédagogiques (par exemple, longue vue) qui attisent la curiosité du public : ce dernier va ainsi</i>		

spontanément à sa rencontre. Au fil de la conversation, une fois ce dialogue engagé, le discours sur le respect et les bonnes pratiques est alors facilité. (Source : Bilan du maraudage Eté 2020)

*** Poursuite de la mission selon un CCTP établie par le Département de la Haute-Loire et PNR des Monts d'Ardèche :** la mission devra s'adapter aux mesures de fréquentation réalisées par ailleurs (cf. fiche TOUR 1) : période, nombre de jours, mesures particulières par rapport au contexte sanitaire 2020/2021 qui a fait exploser la fréquentation ? etc.

*** Moyens techniques dédiés à la mission de maraudage :**

- Fourniture d'une tenue ou partie d'une tenue permettant aux "gardes nature" d'être identifiés par le public (tee-shirts floqués "Garde Nature", casquettes, ponchos, etc.)
- Affiche à l'entrée du site pour avertir de la médiation en cours
- Mémento du savoir-être (outil plan de l'OT ci-après) : outil créé en 2021 (NB : voir les lieux de diffusion de ce mémento et coordination avec le 07)



*** Bilan de la médiation**

Réalisation d'une note bilan de la saison de maraudage.

*** Autres possibilités de médiation sur les sites fréquentés à réfléchir en fonction du niveau de la fréquentation**

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Public

Partenaires techniques : OT (43, 07), PNR des Monts d'Ardèche, Guide nature, associations, Départements (43, 07)

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 8 jours ETP/an

Prestation maraudage : 8000 €/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Grand Site de France Gerbier Mézenc

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site					

Résultats significatifs attendus

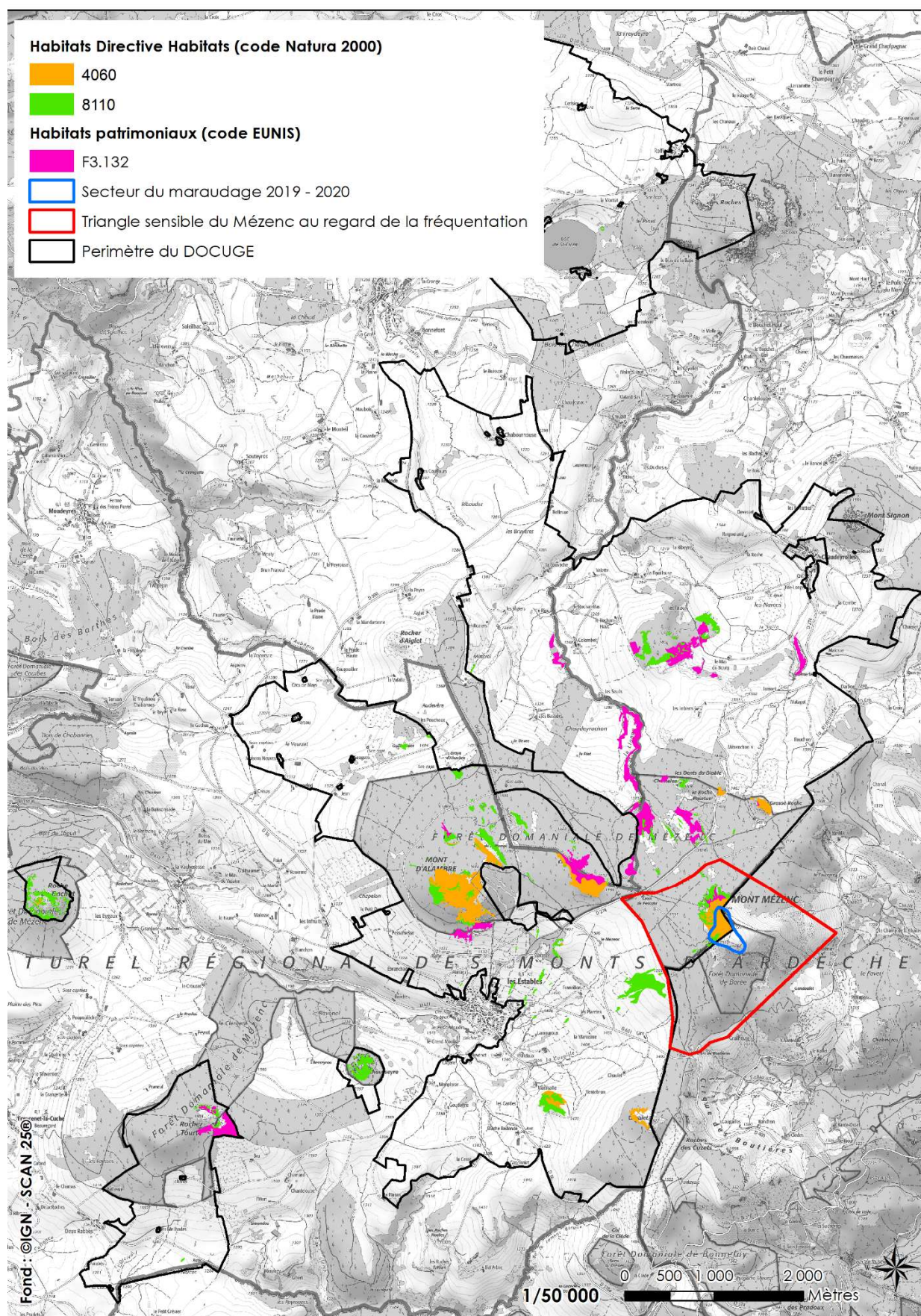
Sensibilisation du public, partage des enjeux biodiversité

Réduire la destruction des milieux liés au piétinement, aux pollutions diverses et aux pratiques sauvages liées à la fréquentation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Fréquentation parking : Nombre de véhicules, nombre de personnes moyen par véhicule, origine (pays, région ou département), nombre de personnes autour du mobilier.
- ★ Signalétique 2021 – Avis du public : La signalétique est-elle consultée, efficace, répond-elle au besoin des visiteurs.
- ★ Pique-nique : Observation de la pratique du pique-nique et son impact sur les milieux.
- ★ Fréquentation bivouac : La saison de plus grande fréquentation bivouac, l'importance de l'étalement, le profil des visiteurs ou la durée de leur présence sur le site (journée suivante ou non...), lieu de stationnement, comportement, impact sur les milieux.
- ★ Médiation : Bilan qualitatif.

Localisation



TOUR3 : Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones sommitales, milieux rocheux, pelouses rocailleuses	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Le Mézenc est un site classé, reconnu pour sa très haute valeur patrimoniale au titre des paysages et de la biodiversité. Sa position géographique est stratégique, sur la ligne de partage des eaux entre Loire et Méditerranée, à proximité du Mont Gerbier de Jonc, des sources de la Loire et plus facilement accessible, offrant un belvédère sur le Massif Central et les Alpes. C'est l'un des sites touristiques majeurs du Département. Il connaît une très forte fréquentation, avec une très nette augmentation en 2020 liée à l'absence de couverture neigeuse et à l'engouement des français pour les espaces et les activités de pleine nature, engouement encore plus marqué après le confinement du printemps 2020. Le site est très érodé et les milieux naturels qu'il abrite sont extrêmement fragilisés par les passages des visiteurs. Dans le cadre du site classé du Mézenc, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a commandé une étude portant sur l'accueil, la signalétique et la communication. Cette étude a été rendue le 21 février 2020 à la salle des fêtes des Estables. A la suite, et devant l'urgence à intervenir, le PNR des Monts d'Ardèche a porté en 2020 la maîtrise d'ouvrage d'une étude pré-opérationnelle de restauration des sentiers de la partie sommitale du Mézenc. La prestation a été confiée à l'ONF bureau d'études. La présente fiche action porte sur la mise en œuvre des travaux de restauration des sentiers du Mézenc. Objectifs de l'action (OP1) : - Canaliser la fréquentation (tous modes) - Améliorer l'expérience du visiteur - Restaurer les milieux naturels sur les sentiers mis en défens - Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc Possibilité de contenu technique : * Choix techniques et entretien permettant une certaine durabilité des chemins : une étude du PNR des Monts d'Ardèche /ONF est en cours de réalisation. L'étude prévoit des travaux en 2022, voire 2023. * Mieux définir les modes d'accès au sommet (randonnée, cheval, VTT, raquettes, ski de randonnée, VTT avec assistance électrique, etc.) : le détail des modes autorisés à accéder au sommet du Mézenc sera précisé dans la nouvelle réglementation de la Réserve Biologique Dirigée du Mézenc (avec une partie de forêt communale) ; * Canalisation de la fréquentation sur les sentiers balisés		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : PNR des Monts d'Ardèche (volet travaux restauration), ONF (réglementation) Bénéficiaires : Public		

Partenaires techniques : Départements (43, 07), Communauté de communes, ONF, Communes, Offices du tourisme, PNR des Monts d'Ardèche

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Financement de l'étude et des travaux : hors DOCUGE

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Grand Site de France Gerbier Mézenc / Plan de relance : Plan Avenir Montagne

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Grand site / Plan de relance	Grand site / Plan de relance								

Résultats significatifs attendus

Réduire la destruction des milieux liés au piétinement, aux pollutions diverses et aux pratiques sauvages liées à la fréquentation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de chemins ayant été réhabilités
- ★ Suivi de la durabilité des chemins
- ★ Suivi des modes d'accès au sommet

TOUR4 : Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Zones sommitales, milieux rocheux, pelouses rocailleuses	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Autres enjeux patrimoniaux : 1 habitat (F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille) ; 10 plantes	
Echelle d'application		
☐ Ensemble du site		☒ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> Le label Grand Site de France est attribué par le ministre en charge de l'Environnement. Inscrit au code de l'environnement, il est décerné pour une durée de 6 ans renouvelable. Le label distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme. Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites classés protégés par la loi et connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Ainsi, un dossier d'adhésion du Gerbier-Mézenc au réseau des grands sites de France en tant que membre associé a été déposé auprès de l'Assemblée Générale du Réseau des Grands Sites de France en octobre 2020. Ce sont les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche qui portent le projet. Par ailleurs, la réglementation de la réserve biologique dirigée du Mézenc va être mise en place par l'ONF. <u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc - Valoriser la stratégie de préservation et de gestion du DOCUGE dans la procédure de l'Opération Grand Site <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Utiliser le compte-rendu des échanges issus des ateliers du DOCUGE comme un outil de coordination dans le cadre de l'opération Grand Site L'animateur du DOCUGE utilisera comme outil de coordination les relevés des échanges consignés dans l'annexe de la présente fiche action pour suivre et faire les relais des échanges, décisions qui auront été prises dans le cadre de la concertation du DOCUGE. * Proposer le contenu concernant le site Natura 2000 et les ENS à toute signalétique qui sera mise en place dans le cadre du Grand Site (ex : panneaux d'information) * Toute action ou intervention permettant de répondre à des besoins qui seraient issus des échanges de la procédure Grand Site et relevant de la politique ENS ou Natura 2000		

Annexe**Synthèse des débats en ateliers**

- Éviter l'impact sur les milieux de la fréquentation importante du site notamment sur les pratiques qui accompagnent la venue des visiteurs de tous types sur le territoire : bivouac, barbecue, pique-nique, stationnement des camping-cars, création de cairn sur les sommets, etc. ou en proposant des équipements répondant aux besoins des visiteurs
- Quantifier ces pratiques et mesurer les impacts sur le Mézenc
- Lien avec l'action sur la surveillance et la médiation sur les secteurs fréquentés (rappel de la réglementation)
- Réflexion sur la réelle nécessité de créer des sites aménagés (place de bivouac, place à feux) et de leur gestion

Gestion des pratiques liées au flux touristique sur le site*** Bivouac : pas d'aménagements spécifiques / laisser faire mais sensibilisation via la médiation**

Pas de moyens suffisants pour contrôler la bonne utilisation d'une place de bivouac dédiée. La solution sera de laisser la pratique se faire sans communiquer explicitement dessus, utiliser le maraudage comme outil de sensibilisation au public, notamment un public novice de la montagne.

Des réflexions sur l'encadrement d'une offre de bivouac accompagnée peuvent être envisagées.

La veille de l'animateur du site Natura 2000 est importante sur cette question car il y a peu d'éléments chiffrés sur la pratique du bivouac sur le Mézenc, pas de quantification de cette pratique (GR7 qui passe sur ce secteur, cf. AMM qui peuvent en avoir une idée plus précise). Vigilance sur certains autres secteurs.

Avis DREAL : ne pas proposer d'aménagements spécifiques qui inciteraient à cette pratique.

*** Barbecue :**

Il s'agit surtout d'un rappel des règles de l'interdiction d'utilisation du feu sur le site via une signalétique adaptée.

Proposer des sites aménagés "place à feux" pour les barbecues ? Cela pose la question de la gestion et de l'entretien de ces aménagements et rentre en contradiction avec l'objectif de préservation de la biodiversité.

*** Pique-nique :**

Le pique-nique reste possible mais la sensibilisation via la signalétique et la médiation humaine au ramassage des déchets notamment sur les parkings est indispensable.

Il faudrait évaluer l'intérêt de mettre en place des poubelles par rapport au niveau de fréquentation du site notamment au regard de la gestion du ramassage des poubelles que cela induirait.

Avis DREAL : certaines poubelles peuvent être installées sur certains points d'accueil (notamment au parking de la salle hors-sac), leur installation devra être limitée qu'à certains endroits déjà aménagés et se faire hors des sommets et bords de sentiers pour ne pas banaliser le site.

*** Gestion des Cairn :**

Pratique récente, et pas d'avis tranché sur ce qu'il convient de faire : soit interdire et enlever, soit laisser faire, soit encadrer. Dans un premier temps, c'est l'information via la médiation humaine et la sensibilisation de l'impact de cette pratique sur les milieux.

*** Gérer les stationnements "sauvages" des camping-cars et voitures :**

Proposer une information sur les lieux possibles au stationnement des camping-cars.

Veille sur les plateformes d'échanges des spots de camping-car (type park4night) pour informer sur la non possibilité de stationnement de certains sites sensibles (ex : chemin vers le chalet qui devient carrossable car accès par des camping-car).

Croix de Boutières : stationnement camping-car sauvage

Il existe une aire d'accueil de camping-car dans le bourg de Chaudeyrolles, une autre à Fay sur Lignon. Il faudrait pouvoir suivre leur taux de remplissage et l'évolution de la fréquentation du site au sens large.

La réflexion sur les parkings se déroule dans le cadre de la gestion du site classé. Elle a été initiée par le PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre de l'étude globale portant l'élaboration d'une stratégie pour l'accueil, la signalétique, la communication du site classé du Mézenc réalisée par le bureau d'études « un pas de côté » et rendue en février 2020.

Gestion des équipements nécessaires à l'accueil du public

*** Mise en place de sanitaires dans les parkings :** réduire la pollution des milieux liée aux excréments et aux déchets.

- Toilettes sèches ou humides (solutions à étudier – voir les toilettes sèches les plus performantes) sur les parkings (hors Peccata qui n'est pas un parking) notamment Boutières et Salle hors sac pour une accessibilité à l'année (ceux de la salle hors sac (maison forestière) ne sont accessibles qu'en hiver - ouverture effective à l'été 2021).
- Réflexion sur la problématique de l'entretien régulier des toilettes : financement à trouver. La Drôme est citée en exemple : 1 toilette /parking.
- Site d'escalade Dents du diable relativement sale (déchets sanitaires sauvages) : questionnement sur la nécessité d'y intégrer une toilette également.

NB : Col de Peccata - tout cet espace doit être requalifié (point de pose dans la montée) avec un dépose-minute voire quelques places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite – stationnement à la maison forestière

Avis DREAL sur les toilettes sèches : le fonctionnement devra être réfléchi en amont et s'il existe aujourd'hui des toilettes sèches dans la salle hors-sac, il faut trouver une solution pour qu'elles soient accessibles à l'année et non recréer des toilettes sèches à l'extérieur, il ne faut pas multiplier les aménagements mais se servir de l'existant.

Pour rappel, tous travaux et aménagements doivent faire l'objet d'une autorisation au titre du site classé, soit préfectorale (signalétique, mobilier...), soit ministérielle en fonction de la nature des travaux.

*** Mise en place de panneaux d'information :**

Réaliser des panneaux d'information synthétisant les enjeux et sensibilités du site, rappelant les interdictions (feux, certaines pratiques sportives, etc.) et les recommandations pour préserver le site (ramassage des déchets, marcher sur les chemins balisés, ne pas réaliser de Cairn, rappel de l'interdiction du feu, etc.).

*** Réorganisation du stationnement autour du site :**

Cette action s'appuie sur l'étude de stratégie d'accueil du site classé qui a été portée par le PNR des Monts d'Ardèche et s'inscrit dans le cadre opérationnel de cette étude (réhabilitation des Boutières notamment). Étude du PNR des Monts d'Ardèche sur les portes d'entrées du site également.

Avis DREAL sur les dispositifs d'accueil (signalétiques, mobiliers, stationnement) : ils doivent être réfléchis à l'échelle du site et non ponctuellement. Un point de vigilance notamment à ne pas surcharger le site en signalétique et à concentrer l'information sur des points d'accueil et supports existants + s'assurer de l'utilité de la signalétique (ex : les panneaux sur les consignes du ramassage des déchets ont-ils un réel impact sur le comportement des visiteurs ?)

La signalétique provisoire proposée par le PNR des Monts d'Ardèche pourra répondre aux principaux problèmes évoqués ici.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice de l'action

Bénéficiaires : Public

Partenaires techniques : ONF, PNR des Monts d'Ardèche, Communauté de communes, Communes, DREAL, Offices de tourisme 07 et 43

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 2 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Grand Site de France Gerbier Mézenc / RDB

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Réduire la destruction des milieux liés au piétinement, aux pollutions diverses et aux pratiques sauvages liées à la fréquentation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Propositions de contenu
- ★ Nombre d'actions ou interventions

TOUR6 : Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Tous les milieux	Tous les milieux, toutes les espèces	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat
Description		
<u>Contexte :</u> La pratique des sports motorisés peut présenter un risque important de dégradation de milieux naturels de très grandes fragilités ou de dérangement des espèces de la faune patrimoniale. La mise en place d'arrêtés municipaux supplémentaires permettant d'interdire la circulation des véhicules à moteur sur des chemins ouverts à la circulation est un des leviers possibles pour préserver des secteurs à haute valeur écologique. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des chemins faisant déjà l'objet d'une interdiction et des zones à enjeux connus du DOCUGE. Par ailleurs, la pratique des sports motorisés se développe, y compris dans des milieux sensibles et notamment dans les zones humides. En effet, les retours de sessions de police de l'environnement réalisées l'été 2021 font un constat alarmant de pratiques de véhicules motorisés dans les zones humides. <u>Objectifs de l'action (OP2) :</u> - Préservation des sentiers aménagés - Préservation des milieux - Rendre plus sereine la promenade non motorisée <u>Possibilité de contenu technique :</u> * Diagnostic : réaliser un travail d'inventaire : - Des chemins faisant déjà l'objet d'arrêtés municipaux en partenariat avec les communes ; - Des sites (particulièrement les zones humides concernées par cette pratique en 2021) /secteurs/chemins connus pour être utilisés pour la pratique des sports motorisés ; * Cartographie des secteurs sensibles et des chemins possibles : - Croisement de cet inventaire avec les enjeux du DOCUGE ; - Propositions de chemins pour la prise d'arrêtés municipaux ; - Propositions de mesures adaptées pour la préservation des zones humides concernées par la pratique de sports motorisés ; * Concertation avec les collectivités et les associations : - Identification des secteurs où la pratique est possible et d'autres où la pratique n'est pas possible – en partenariat avec la CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires) ; - Pour motiver d'éventuels arrêtés municipaux, des liens seront à faire avec la sécurité, la cohabitation avec d'autres disciplines, la préservation des sols, des espèces, etc.		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE		
Bénéficiaires : Communes		

Partenaires techniques : OFB, Communes (43, 07), ONF, PNR des Monts d'Ardèche, CEN Auvergne, CBNMC, LPO, associations locales, Départements (43, 07), DDT

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi, diagnostic, cartographie et concertation : 6 jours ETP/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Maîtrise des conflits d'usage

Réduction des dégradations liées aux sports motorisés

Sensibilisation des associations de sports motorisés

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nb d'arrêtés municipaux avant/après
- ★ Nb de sites identifiés avant/après

TOUR7 : Préservation de sites sensibles					Priorité : * *				
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Tous les milieux			Tous les milieux, toutes les espèces						
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site					☐ Localisé à un habitat				
Description									
Contexte : Le site du sommet du Mézenc est un site de haute fréquentation touristique où la très grande fréquentation induit des effets délétères sur les milieux et espèces naturels à fort enjeux. L'objectif est d'éviter que d'autres sites, qui constituent des curiosités avec pour le moment une découverte confidentielle, ne soient dans le même cas (cas actuellement de la Cascade de Chaudeyrolles). De plus, il a pu être constaté que les modes de communication actuels pouvaient entraîner une concentration non maîtrisée de la fréquentation comme cela a été le cas sur la commune des Vastres à proximité, avec le gouffre de la Monette. Il est donc souhaité que, d'ores et déjà, certains sites susceptibles d'être très fréquentés fassent l'objet d'une évaluation de celle-ci (cf. TOUR 1 « Diagnostic des flux de fréquentation ») et de favoriser au maximum des mesures de préservation. Ces sites concernent des propriétés privées ou communales. Objectifs de l'action (OP3) : - Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre - Accompagnement des propriétaires dans la préservation Possibilité de contenu technique : * Identification/veille des sites potentiellement des problématiques de fréquentation désorganisée : la cascade de Chaudeyrolles, Dents du diable, etc ; * Identifier les milieux sensibles des sites concernés, en lien avec les activités connus sur les sites (ex : Trail du Mézenc) ; * Communication avec les propriétaires privés sur les sensibilités ; * Accompagnement des propriétaires privés (conventions pour mettre en place des actions de préservation, à relier avec d'éventuels problèmes de sécurité) : - Mise en place d'une communication spécifique ; - Mise en place d'équipement de protection.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Propriétaires privés, communes Partenaires techniques : CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 7 jours ETP/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus
Éviter une fréquentation désorganisée sur d'autres sites
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)
★ Nombre de propriétaires contactés ★ Nombre de conventions signées

ODD – SUI

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE

SUI1 : Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site

Priorité :
* * *

Grands types de milieux ciblés

Action transversale Tous les milieux / Toutes les espèces

Echelle d'application

☒ Ensemble du site ☐ Localisé à un habitat

Description

Contexte :

Il s'agit de définir et décrire des protocoles de suivis scientifiques pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimonial afin de conserver ce patrimoine naturel remarquable. Les modalités du suivi scientifique seront précisées au cours de la première année de mise en œuvre du DOCUGE sur la base d'une analyse des suivis déjà réalisés dans le précédent DOCOB et feront l'objet d'un document annexe complémentaire validé par le Comité de Pilotage.

Des suivis sont également prévus sur la RBD.

Objectifs de l'action (OP1) :

- Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles pour les habitats d'intérêt communautaire et départemental.
- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats patrimoniaux

Possibilité de contenu technique :



En lien avec l'action SUI4 : Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux.

*** Analyse des suivis réalisés pour mise en place d'un protocole de suivi lors de la première année du DOCUGE**

*** Liste des habitats et préconisations de suivis issues du bilan des actions DOCOB et ENS pour le suivi des habitats (pour mémoire)**

Suivi des habitats

Habitats concernés	Objectifs particuliers
Habitats agro-pastoraux non humides (prairies de fauche, pelouses, landes)	Suivi des habitats pour efficacité des mesures agri-environnementales
Landes montagnardes à Lycopode alpin (en particulier après travaux sylvicoles)	Suivi en adaptant protocole avec des stations témoins
Habitats tourbeux avec gestion agricole	Suivi phytosociologique par placette et suivi photographique des placettes d'érosion
Mégaphorbiaie	Suivi de la dynamique végétale
Landes alpines et subalpines (sommets)	Suivi végétation zones à forte fréquentation Périodicité de 5 ans et approche cartographique
Pelouse pionnière vivace	Suivi état de conservation (non intervention) Habitat stable (non intervention)
Hêtraies subalpines	Suivi de l'état de conservation

Suivi des habitats issus du bilan des actions des ENS

Habitats concernés	Remarques issues du bilan
Suivi/ protection des habitats	Poursuivre le suivi des habitats pour efficacité des actions
Analyse et suivi de la dynamique ligneuse	Suivi avec pas de temps de 6 ans, intervention si dynamique importante et d'origine anthropique

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Partenaires techniques : CBNMC, CEN Auvergne, ONF sur RBD

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 14 jours ETP pour la première année, 7 jours ETP/an

Suivis : 20000 €/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Couches SIG, rapports et exports cartographiques

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Evolution (surface et état de conservation) de la cartographie des habitats entre les deux périodes
- ★ La cartographie des habitats a été actualisée en 2018.
- ★ Bilan des états de conservation des habitats

SUI2 : Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site		Priorité : * * *																
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables																	
Tous les milieux	Tous les habitats, toutes les espèces																	
Echelle d'application																		
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat																
Description																		
Contexte : Il s'agit de définir et décrire des protocoles de suivis scientifiques pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales afin de conserver ce patrimoine naturel remarquable. Les modalités des suivis scientifiques seront précisées au cours de la première année de mise en œuvre du DOCUGE sur la base d'une analyse des suivis déjà réalisés dans le précédent DOCOB et plans de gestion ENS et feront l'objet d'un document annexe complémentaire validé par le Comité de Pilotage. Objectifs de l'action (OP2) : - Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces Contenu technique : * Analyse des suivis réalisés pour mise en place d'un protocole de suivi lors de la première année du DOCUGE * Liste des espèces concernées : Suivi des espèces d'intérêt communautaire (dans le cadre de NATURA 2000) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces concernées</th> <th>Objectif du suivi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ligulaire de Sibérie</td> <td>Poursuite du protocole existant sur le marais de Couffours avec pas de temps de 4 à 6 ans - Exploration prospection pour apprécier une dynamique de reconquête aux environs et au-delà du marais des Couffours</td> </tr> <tr> <td>Hypne vernissé</td> <td>Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans</td> </tr> <tr> <td>Orthotric de Roger</td> <td>Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans</td> </tr> <tr> <td>Buxbaumie verte</td> <td>Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 6 ans</td> </tr> </tbody> </table> Suivi des espèces issues du bilan des actions des ENS - Suivi des espèces issues de la concertation du DOCUGE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces concernées</th> <th>Objectifs du suivi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lycopode des Alpes</td> <td>Poursuite du suivi réalisé par le CBNMC en 2011, 2013 et 2015 afin d'évaluer l'impact des travaux sylvicoles de réouverture de la lande dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la pérennité de l'espèce et de mesurer au fil des ans sa dynamique de reconquête ainsi que celle de la végétation compagne</td> </tr> <tr> <td>Séneçon leucophylle (espèce à fort enjeu local)</td> <td>Suivi sur 6 ans, notamment des stations fragiles</td> </tr> </tbody> </table>			Espèces concernées	Objectif du suivi	Ligulaire de Sibérie	Poursuite du protocole existant sur le marais de Couffours avec pas de temps de 4 à 6 ans - Exploration prospection pour apprécier une dynamique de reconquête aux environs et au-delà du marais des Couffours	Hypne vernissé	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans	Orthotric de Roger	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans	Buxbaumie verte	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 6 ans	Espèces concernées	Objectifs du suivi	Lycopode des Alpes	Poursuite du suivi réalisé par le CBNMC en 2011, 2013 et 2015 afin d'évaluer l'impact des travaux sylvicoles de réouverture de la lande dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la pérennité de l'espèce et de mesurer au fil des ans sa dynamique de reconquête ainsi que celle de la végétation compagne	Séneçon leucophylle (espèce à fort enjeu local)	Suivi sur 6 ans, notamment des stations fragiles
Espèces concernées	Objectif du suivi																	
Ligulaire de Sibérie	Poursuite du protocole existant sur le marais de Couffours avec pas de temps de 4 à 6 ans - Exploration prospection pour apprécier une dynamique de reconquête aux environs et au-delà du marais des Couffours																	
Hypne vernissé	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans																	
Orthotric de Roger	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 5 ans																	
Buxbaumie verte	Poursuite du protocole existant avec pas de temps de 4 à 6 ans																	
Espèces concernées	Objectifs du suivi																	
Lycopode des Alpes	Poursuite du suivi réalisé par le CBNMC en 2011, 2013 et 2015 afin d'évaluer l'impact des travaux sylvicoles de réouverture de la lande dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la pérennité de l'espèce et de mesurer au fil des ans sa dynamique de reconquête ainsi que celle de la végétation compagne																	
Séneçon leucophylle (espèce à fort enjeu local)	Suivi sur 6 ans, notamment des stations fragiles																	

Deux orchidées (<i>Gymnadenia nigra</i> subsp. <i>austriaca</i> et <i>Traunsteinera</i> <i>globosa</i>) et <i>Paradisea</i> <i>liliastrum</i>	Mise en place de suivi de ces plantes d'enjeu prioritaire des landes en lien avec la gestion agropastorale								
Marmotte	Synthèse et poursuite du suivi réalisé suite à la réintroduction de l'espèce NB : des marmottes se sont installées à Bélistard-recharinges-marais des Balayes								
<i>Helodium blandowii</i> , mousse liée aux zones humides récemment découverte	Mise en place d'un suivi en lien avec les pratiques								
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Partenaires techniques : CEN Auvergne, CBNMC, LPO, CRPF, ONF, autres associations naturalistes									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 10 jours ETP pour la première année, 5 jours ETP/an Suivis : 10000 €/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Bonne connaissance naturaliste des espèces visées et de leur dynamique évolutive Suivi et évaluation de la gestion pratiquée									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Liste et densité des populations des différentes espèces inventoriées ★ Etat de conservation des espèces remarquables									

SUI3 : Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales		Priorité : * *																										
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables																											
Tous les milieux	Toutes les espèces																											
Echelle d'application																												
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat																										
Description																												
Contexte : Il s'agit de définir et décrire des protocoles d'inventaires scientifiques pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial afin de conserver ce patrimoine naturel remarquable. Les modalités des inventaires scientifiques seront précisées au cours de la première année de mise en œuvre du DOCUGE et feront l'objet d'un document annexe complémentaire validé par le Comité de Pilotage. Objectifs de l'action (OP4) : - Améliorer la connaissance des habitats et espèces patrimoniales, ainsi que les habitats d'espèces Contenu technique : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces concernées</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecrevisse à pattes blanche</td> <td>Inventaire en 2021 : résultats de l'inventaire fin 2021</td> </tr> <tr> <td>Chabot</td> <td>Inventaire en 2021 résultats de l'inventaire fin 2021</td> </tr> <tr> <td>Castor</td> <td>Mise en commun des résultats des contrats territoriaux</td> </tr> <tr> <td>Vipère péliade</td> <td>Préciser les actions à mettre en œuvre</td> </tr> <tr> <td>Putois d'Europe</td> <td>Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre</td> </tr> <tr> <td>Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller</td> <td>Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre</td> </tr> <tr> <td>Campagnol des neiges, Musaraigne carrelet/couronnée</td> <td>Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre</td> </tr> <tr> <td>Mammifères terrestres</td> <td>Inventaire exhaustif à faire</td> </tr> <tr> <td>Chauves-souris</td> <td>Mise en place d'un protocole d'inventaires sur le périmètre, recherche de gîtes, propositions de mesures adaptées. Espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimonial.</td> </tr> <tr> <td>Inventaire complémentaire lépidoptères remarquables (Azuré des mouillères, Moiré ottoman, Apollon)</td> <td>Améliorer les connaissances (répartition et importance des populations)</td> </tr> <tr> <td>Inventaire complémentaire lépidoptères hétérocères</td> <td>Compléter les inventaires sur les landes et pelouses</td> </tr> <tr> <td>Inventaire complémentaire orthoptères</td> <td>Compléter les inventaires sur les landes et pelouses, en particulier au niveau des zones sommitales</td> </tr> </tbody> </table>			Espèces concernées	Remarques	Ecrevisse à pattes blanche	Inventaire en 2021 : résultats de l'inventaire fin 2021	Chabot	Inventaire en 2021 résultats de l'inventaire fin 2021	Castor	Mise en commun des résultats des contrats territoriaux	Vipère péliade	Préciser les actions à mettre en œuvre	Putois d'Europe	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre	Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre	Campagnol des neiges, Musaraigne carrelet/couronnée	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre	Mammifères terrestres	Inventaire exhaustif à faire	Chauves-souris	Mise en place d'un protocole d'inventaires sur le périmètre, recherche de gîtes, propositions de mesures adaptées. Espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimonial.	Inventaire complémentaire lépidoptères remarquables (Azuré des mouillères, Moiré ottoman, Apollon)	Améliorer les connaissances (répartition et importance des populations)	Inventaire complémentaire lépidoptères hétérocères	Compléter les inventaires sur les landes et pelouses	Inventaire complémentaire orthoptères	Compléter les inventaires sur les landes et pelouses, en particulier au niveau des zones sommitales
Espèces concernées	Remarques																											
Ecrevisse à pattes blanche	Inventaire en 2021 : résultats de l'inventaire fin 2021																											
Chabot	Inventaire en 2021 résultats de l'inventaire fin 2021																											
Castor	Mise en commun des résultats des contrats territoriaux																											
Vipère péliade	Préciser les actions à mettre en œuvre																											
Putois d'Europe	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre																											
Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre																											
Campagnol des neiges, Musaraigne carrelet/couronnée	Préciser les effectifs et la répartition, ainsi que les actions à mettre en œuvre																											
Mammifères terrestres	Inventaire exhaustif à faire																											
Chauves-souris	Mise en place d'un protocole d'inventaires sur le périmètre, recherche de gîtes, propositions de mesures adaptées. Espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimonial.																											
Inventaire complémentaire lépidoptères remarquables (Azuré des mouillères, Moiré ottoman, Apollon)	Améliorer les connaissances (répartition et importance des populations)																											
Inventaire complémentaire lépidoptères hétérocères	Compléter les inventaires sur les landes et pelouses																											
Inventaire complémentaire orthoptères	Compléter les inventaires sur les landes et pelouses, en particulier au niveau des zones sommitales																											

Inventaire complémentaire odonates	Préservation des sites tourbeux, absence des espèces remarquables recherchées en raison de l'absence d'eau libre et de la faible surface des poches tourbeuses
Inventaire complémentaire oiseaux remarquables liées aux zones humides (<i>Busard cendré</i> , <i>Pie-grièche grise</i> , <i>Pipit farlouse</i> , <i>Pipit spioncelle</i> , <i>Tarier des prés</i> , <i>Vanneau huppé</i>)	Evolution des effectifs, localisation, perturbations liées aux diverses activités
Avifaune forestière remarquable (<i>Chouette de Tengmalm</i> , <i>Chouette chevêche</i> , <i>Tarin des aulnes</i> , <i>Venturon</i> , <i>Cassenoix</i>)	Localisation et effectifs, préciser les pratiques forestières favorables, mise en place de protocoles de suivi
Oiseaux remarquables liées aux zones sommitales (<i>Merle de Roche</i> , <i>Merle à plastron</i> , <i>Venturon</i> , <i>Tarin des aulnes</i> , ...)	Evolution des effectifs en lien avec la fréquentation et le réchauffement climatique
Rapaces à grand territoire (<i>Circaète</i> , <i>Aigle royal</i> , <i>Milan royal</i>)	Identification des secteurs de nidification avec actions de protection éventuelle, identification des habitats de chasse (avec identification des menaces éventuelles)
Plantes du secteur du Chaulet et plus particulièrement dans les zones tourbeuses du versant nord (<i>Carex dioica</i> , <i>Sagina saginoides</i> , <i>Epilobium gr. anagallidifolium</i> , <i>Dianthus superbus</i>)	Inventaires beaucoup plus précis à réaliser

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Partenaires techniques : CEN Auvergne, CBNMC, LPO, CRPF, ONF, EPAGE Loire Lignon, PNR des Monts d'Ardèche, autres associations

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Expertises : 20000 €/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Bonne connaissance naturaliste des espèces visées et de leur dynamique évolutive

Suivi et évaluation de la gestion pratiquée

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Nombre d'inventaires réalisés (sur la base du tableau ci-avant)

SUI4 : Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Tous les milieux	Tous les habitats	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site Surface concernée : 1290 ha		☐ Localisé à un habitat
Description		
Contexte : Il s'agit de définir et décrire le protocole d'inventaire scientifique pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimonial afin de conserver ce patrimoine naturel remarquable. Les modalités des inventaires scientifiques seront précisées au cours de la première année de mise en œuvre du DOCUGE et feront l'objet d'un document annexe complémentaire validé par le Comité de Pilotage. A noter que la cartographie des habitats a été actualisée en 2018 pour le site Natura 2000. Des compléments sont donc à apporter en limite de site sur les périmètres uniquement en ENS. Objectifs de l'action (OP4) : - Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux Possibilité de contenu technique : * Mise en place d'un protocole de cartographie des habitats du site (En lien avec l'action SUI1 : Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site) sur les secteurs manquants notamment les sites ENS - Définition de la localisation des secteurs à prospecter (couche SIG des secteurs manquants par rapport aux habitats déjà identifiés ou habitats visés/zones bénéficiant de mesures de gestion) ; - Cartographie ou réactualisation de la cartographie des végétations en respectant le cahier des charges de cartographie de site Natura 2000 en vigueur ; - Analyse des surfaces, des atteintes, de l'état de conservation et des évolutions des secteurs prospectés ; - Rédaction, cartographie, proposition de préconisations. * Améliorer la connaissance de certains habitats à enjeux et préconisations issues de la concertation du DOCUGE		
Habitats concernés	Commentaires	Méthodes
Hêtraie-sapinière	Elle est absente de la forêt publique qui est essentiellement constituée de plantations résineuses. Néanmoins, l'objectif d'évolution à long terme des peuplements est l'évolution vers la hêtraie sapinière (stade climacique). Ces secteurs peuvent être recensés à partir des couches des vieilles forêts (carte de Cassini et enquêtes), de la présence de hêtres mentionnée sur les bords du lac Saint-Front. A noter que cet habitat est bien présent côté ardéchois. Il y a 3 types de hêtraies sapinières montagnardes climaciques qui sont potentielles sur le site. Bien que ce soit des forêts très intéressantes, 2 d'entre elles n'ont pas de correspondance N2000 : <i>Calamintho grandiflorae-Fagetum sylvaticae</i> Braun-Blanq. 1915 et <i>Poo chaixii-Abietetum albae</i> Renaux, Le Hénaff et Choisnet in Renaux, Le Hénaff et Choisnet 2015. Il existe des lambeaux de ces forêts dans le périmètre du DOCUGE. Seul le <i>Carici piluliferae-Abietetum albae</i> Renaux, Le Hénaff, Choisnet et Seytre in Renaux, Le Hénaff et Choisnet 2015 est pris en compte dans les cahiers d'habitats : 9120-4 - Hêtraies-sapinières (non recensé sur le périmètre).	-> Recenser et identifier les peuplements concernés, préciser leur rattachement phytosociologique

	Il existe également des hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges, potentielles. Il est important de privilégier la hêtraie-sapinière car elle permettra certainement l'expression de cet habitat normalement présent sur rhyolite et probablement sur phonolite.	
Landes sommitales	Réaliser une analyse diachronique de l'évolution des landes pour suivre son évolution.	-> Photo-interprétation sur des campagnes aériennes de différentes années à définir
Végétations subalpines	Les changements climatiques vont affecter la structure et la composition des végétations subalpines qui sont le support de nombreuses espèces patrimoniales (faune / flore). Il est donc envisagé de suivre l'évolution de ces végétations afin d'avoir des éléments établis sur les modifications en cours et leurs conséquences pour ajuster au mieux les futures préconisations de gestion.	-> Des protocoles de suivis identiques des végétations subalpines sont déployés sur le Sancy et les Monts du Cantal, <i>(en attente de ces protocoles)</i> .
Hêtraies subalpines	Habitat mal connu sur le site	Affiner la caractérisation et sa répartition (en lien avec SYLV5) pour permettre la définition d'objectifs de gestion
Boisements	Caractérisation de la maturité et détermination de la trame Vieux bois	
Tout autre habitat	Tout autre habitat nécessitant une amélioration des connaissances afin d'ajuster au mieux les préconisations de gestion.	-> Protocoles scientifiques et techniques adaptés à l'habitat concerné.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : CEN Auvergne, CBNMC, ONF, phytosociologues

Partenaires techniques : CEN Auvergne, CBNMC, ONF

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 4 jours ETP/an

Compléments de cartographie des habitats secteurs ENS : 35000 €

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

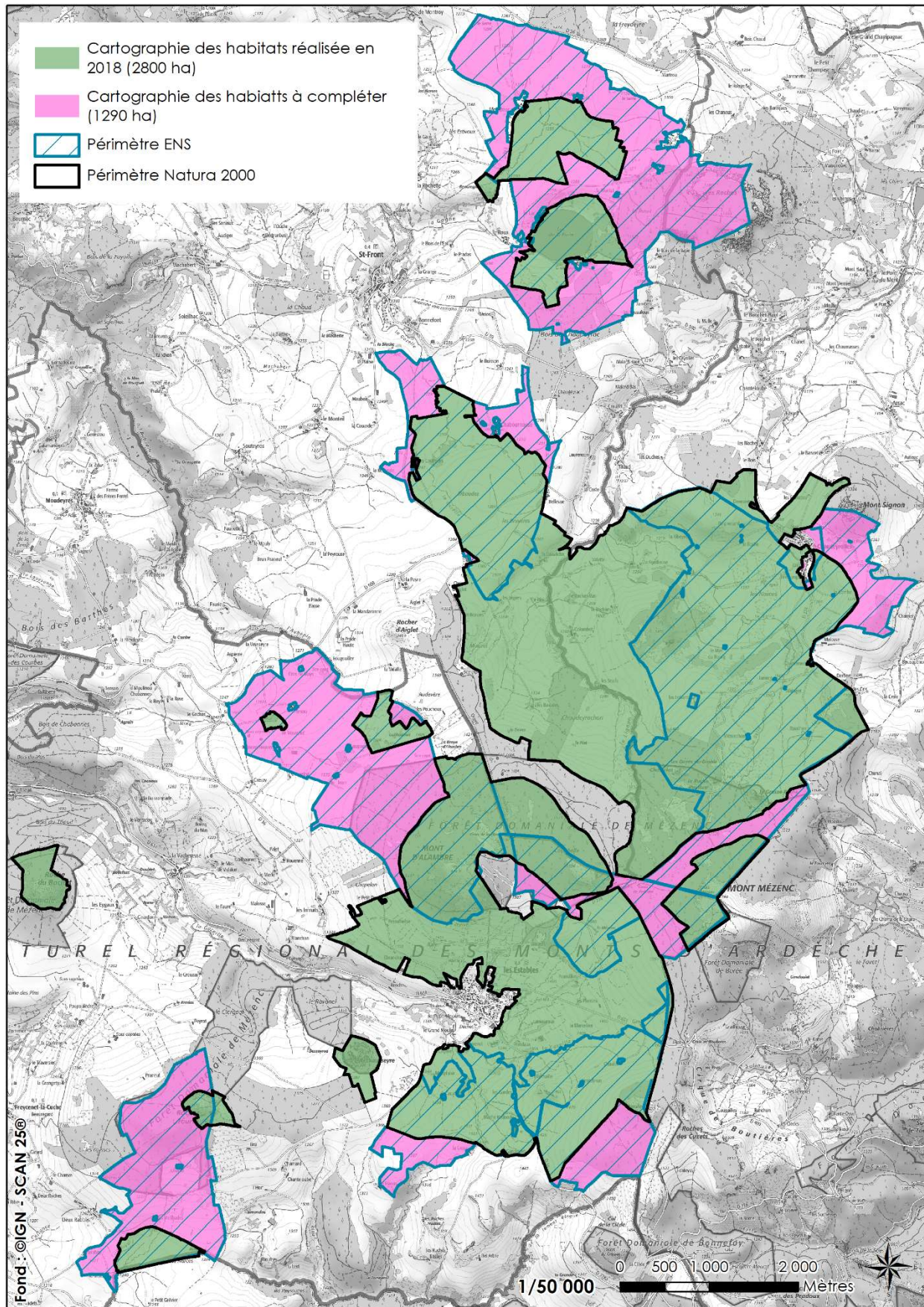
Résultats significatifs attendus

Inventaire, cartographie et état de conservation des habitats

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Surface et évolution des habitats
- ★ Résultats des études réalisées

Localisation



SUI6 : Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes		Priorité : *							
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables								
Tous les milieux	Tous les habitats, toutes les espèces								
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat							
Description									
Contexte : Il est nécessaire d'organiser une veille sur de nouvelles pratiques de loisirs émergentes qui se développent sur le Mézenc, notamment géocaching, trottinette de descente, etc. Cette veille doit permettre de localiser les secteurs où se situent ces pratiques afin de pouvoir en étudier leurs incidences sur le patrimoine naturel et les paysages. Ainsi, cette anticipation permettra d'accompagner au mieux les nouvelles pratiques sportives de pleine nature. Objectifs de l'action (OP6) : - Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site Possibilité de contenu technique : * Veille par les membres du COPIL, élus, techniciens, prestataires (accompagnateurs de moyenne montagne notamment), l'office du tourisme, etc. : la connaissance de pratiques nouvelles et des sites où elles ont été recensées pourront être communiqués à l'animateur du DOCUGE qui met à jour le listing des activités sportives et de loisirs déjà indiquées dans le DOCUGE ; * Évaluer les incidences sur les habitats et espèces : lorsque les nouvelles pratiques sont clairement identifiées, réaliser une analyse des impacts sur les milieux naturels et le paysage (par un prestataire ou un organisateur d'activités de loisirs) ; * Intégrer d'ores et déjà le sommet du Mézenc comme interdit à la pratique du Géocaching : vérifier que l'ONF l'intègre bien dans la nouvelle réglementation de la réserve biologique dirigée ;  Lien avec les fiches TOUR2, TOUR6, COM3, COM 4 et COM7.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE									
Partenaires techniques : membres du COPIL, élus, techniciens, prestataires divers, l'office du tourisme, etc.									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 8 jours ETP/an									
Prestation incidences : 1000 €/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Anticiper sur les éventuelles dégradations sur les milieux naturels de certaines nouvelles activités de pleine nature									

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Liste et localisation des activités émergentes
- ★ Les éléments de concertation et évaluations d'incidences liées

ODD – COM COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE

COM1 : Communication régulière avec les agriculteurs		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site	☐ Localisé à un habitat	
Description		
Objectifs de l'action (OP1) : - Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux - Maintenir la mobilisation des agriculteurs - Permettre de leur faire un retour sur leurs engagements - Montrer l'efficacité et valoriser les bonnes pratiques agricoles du territoire Possibilité de contenu technique : - Organiser des journées techniques annuelles de restitution collectives, en deux temps : - Un temps de retour sur l'efficacité de leurs pratiques agricoles via leurs engagements agro-environnementaux (en lien avec le bilan-évaluation du DOCUGE) ; - Un temps d'échanges sur le terrain ; - Des visites plus spécifiques auprès des agriculteurs (pour garder le lien) pour les informer des effets positifs ou négatifs de leurs interventions ou pour pouvoir répondre à de futures sollicitations des agriculteurs ; - <u>Cycle de formation autour des prairies naturelles</u> : proposer une approche « globale » montrant la réelle performance économique des prairies naturelles, leur fonctionnement (pallier au manque de compréhension du fonctionnement des prairies naturelles chez les agriculteurs et de l'impact de leurs pratiques actuelles), le lien aux produits, etc. afin de compléter l'approche « simple » MAE uniquement centrée sur le volet préservation de la biodiversité et qui concerne de faibles surfaces avec des moyens limités. Ci-après, des éléments existants sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de ce cycle : - Des expériences en exemple peuvent être source d'inspiration : AOP Saint-Nectaire et l'AOP Fourme de Montbrison (contact : CBNMC) ; - Des supports de formation (notamment typologie des prairies du Massif central) réalisés avec l'INRAE et les chambres doivent pouvoir être mobilisés ;  Lien avec la fiche AGRI 10 « Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales »  Cf. également actions existantes dans les autres programmes : Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action TT-3.2 : Suivi-évaluation des agriculteurs engagés en MAEC (articulation à trouver avec l'EPAGE Loire Lignon)		
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles		
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Exploitants agricoles Partenaires techniques : DDT 07 et 43, Chambre d'agriculture 07 et 43, CBNMC, CEN Auvergne, EPAGE Loire Lignon, PNR des Monts d'Ardèche		
Coût estimé		
Temps de coordination et de suivi : 12 jours ETP/an Formation « Prairies naturelles » : 5000 €/an		

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Projet Agro-Environnemental et Climatique / Natura 2000

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000					

Résultats significatifs attendus

Retour positif des agriculteurs sr la communication autour du DOCUGE et des mesures agricoles

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de réunions avec les agriculteurs (+ nombre de participants + comptes rendus réunions)
- ★ Nombre de visites annuelles
- ★ Supports de présentation synthétique des résultats et analyses
- ★ Mise en place d'un « cycle » de formation Prairies naturelles, nombre de participants

COM2 : Formation des propriétaires forestiers					Priorité : * *				
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Milieux forestiers			Tous les habitats forestiers / Toutes les espèces des habitats forestiers						
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site					☐ Localisé à un habitat				
Description									
Objectifs de l'action (OP2) : - Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux - Avoir un échange privilégié notamment avec les propriétaires privés où se situent les enjeux prioritaires - Apporter un éclairage complémentaire à la formation ONF interne									
Possibilité de contenu technique : * Forêts privées Organisation de journées de formation à destination des propriétaires forestiers privés selon une formule alliant temps d'échange (en salle) sur la base d'un support de formation et sur le terrain sur les parcelles concernées. Réalisation d'un support de formation destiné aux propriétaires privés (cf. supports ONF si existants et réutilisables). * Forêts publiques Temps d'échange sur le terrain pour les sensibiliser aux enjeux notamment faune et flore. Session de terrain à adapter au nombre de participants.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Propriétaires forestiers Partenaires techniques : CRPF, CBNMC, CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, ACCA et FDC									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an Formation : 3000 €/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS	Natura 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Entretenir un dialogue constructif avec les acteurs locaux Transmission des enjeux biodiversité Prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire lors des travaux forestiers Maîtrise des effets négatifs des pratiques forestières									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									

- ★ Nombre de journée technique proposée : sorties, formation
- ★ Nombre de participants

COM3 : Communication auprès du grand public		Priorité : * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site	☐ Localisé à un habitat	
Description		
Contexte : Principal levier de la préservation des sites riches et vulnérables face à la pression touristique, une communication auprès du grand public organisée et réfléchie par l'ensemble des acteurs du tourisme du Mézenc et du Gerbier doit permettre de relayer sur la fragilité du site et des bons comportements à adopter lorsque l'on vient fouler les sommets du Mézenc. Ainsi, la stratégie de communication réfléchie dans cette fiche sera celle utilisée dans les fiches COM 8 (Communication régulière à destination des acteurs du tourisme) et COM 4 (Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités). Objectifs de l'action (OP3) : – Définir une stratégie de communication adaptée aux différents publics cibles : grand public, scolaires, élus et agents des collectivités – Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site		
Public cible	Messages clés	
Grand public	Contribuer à une meilleure appropriation des enjeux du site, valoriser les bonnes pratiques et de montrer l'intérêt de leur maintien	
Scolaires	Favoriser la découverte et la protection du patrimoine naturel et spécifiquement celui du site du Mézenc Valoriser les services écologiques et écosystémiques des milieux naturels Valoriser les bonnes pratiques et limiter celles peu favorables à la biodiversité	
Elus et agents	Communication auprès des élus, collectivités et services techniques sur des thèmes particuliers Favoriser une bonne connaissance des enjeux et fragilités du site par les élus et les agents des communes et de la communauté de communes Leur permettre de bien s'approprier le DOCUGE et les actions mises en œuvre Leur permettre d'être relai du programme auprès des habitants et acteurs économiques	
Possibilité de contenu technique :		
* Définition d'une stratégie de communication		
1/ Définition des axes de communication pour promouvoir la destination « Mézenc » : coordination des diverses structures de promotion touristique (deux offices du tourisme (Les Etables (43) et Coucouron (07), MDDT) pour porter un message commun à relayer à toutes les échelles et que les actions soient plus efficaces. La promotion touristique autour du Mézenc doit évoluer pour y intégrer la notion d'enjeux liés à la biodiversité, aux paysages et au respect du ou des sites. Cette coordination doit être également en lien avec l'Opération Grand Site. 2/ Outils de communication Compilation des supports existants. Réflexion sur les supports adaptés aux cibles et définition des supports existants à modifier ou complémentaires à réaliser (kakemono, livret, mallette pédagogique...)		

Réalisation et achat de matériel.

* Méthodes et outils de communication possibles

Communication à l'occasion des manifestations existantes sur le site

- Saisir l'opportunité de grandes manifestations rassemblant du public pour communiquer sur les richesses et les fragilités du site : fête des tourbières, Fin Gras du Mézenc, Trail du Mézenc, Trail Mézenc Gerbier, l'Ardéchoise ;
- Tenir un stand lors de ces manifestations avec à disposition des moyens de communication et de sensibilisation (kakemono, bulletin/livret, animation...) ;
- Animations à renouveler selon la fréquence des manifestations concernées.



Cf. également actions existantes dans les autres programmes :

Contrat vert et bleu Devès, Mézenc, Gerbier : Action MLT-2.1 "Organisation de la fête des tourbières"

Communication Grand public globale

- Réalisation d'un set de table « Mézenc » pour les restaurateurs ;

Communication auprès des scolaires

- Recherche des écoles/classes volontaires : travail de recherche des volontaires et des possibilités d'actions ;
- Organisation de journées d'animation (interventions en classe, visites accompagnées, opération écoles vertes, sciences participatives accompagnées (cf. fiche **COM6**), journée d'action spécifique des élèves en faveur des milieux naturels (plantation de haies, etc.) ;
- Scolaires tous niveaux : communication auprès des universitaires notamment (lien avec ce qui se fait sur l'Ardèche et les étudiants en géologie) ;
- Mallette pédagogique ;

Communication auprès des élus et agents des collectivités

- Définition des thèmes prioritaires à aborder au regard des enjeux du site et des agents/élus visés ;
- Définition d'une animation adaptée à proposer dans le cadre des missions des agents et des élus (intervention auprès des conseils municipaux) ;
- Réalisation d'une enquête auprès des élus/agents en 2022 puis en fin de mandat des élus pour évaluer l'évolution de la perception de la biodiversité sur le territoire ;

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Grand public, scolaires, élus et agents des collectivités

Partenaires techniques : CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, Association Fin Gras du Mézenc, EPAGE Loire Lignon, Communauté de communes et communes, autres associations locales (notamment LPO), associations sportives

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 26 jours ETP/an

Prestations : 10000 €/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Sensibilisation du grand public, scolaires, élus et agents aux richesses et fragilité du site
 Transmission de savoir-être dans la pratique des activités récréatives des scolaires
 Préservation du site, réduction des impacts de la fréquentation
 Limitation des impacts négatifs des projets menés par les collectivités

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

★ Communication à l'occasion des manifestations existantes sur le site
 Nombre de manifestations concernées
 Nombre de personnes ayant visité les stands

★ Communication auprès des scolaires
 Nombre d'écoles et de classes sensibilisées
 Nombre d'interventions en classe/visites réalisées

★ Communication auprès des élus et agents des collectivités
 Nombre d'interventions réalisées
 Nombres d'agents et élus mobilisés
 Résultat de l'enquête élus/agents

COM4 : Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités					Priorité : * *				
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Action transversale			Tous les milieux / Toutes les espèces						
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site					☐ Localisé à un habitat				
Description									
Contexte : L'objectif de cette fiche, en lien avec la fiche COM 5 sur la communication du grand public, est de se coordonner sur la diffusion et la promotion du site dans les divers médias numériques. Objectifs de l'action (OP3) : - Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site - Coordonner les acteurs sur la diffusion de l'information sur les sensibilités du site Possibilité de contenu technique : * Recensement des sites internet/applications et réseaux sociaux pouvant intégrer une information spécifique sur les sensibilités du site : - o Communauté de Communes Mézenc Loire Megal (https://www.mezencloiremeygal.fr/), - o Office du tourisme (https://www.mezencloiresauvage.com/), https://www.rando-hauteloire.fr/... * Proposer un contenu permettant aux visiteurs d'avoir une information pratique sur les sites aménagés et à voir, les parkings possibles/autorisés, mais également sur les sensibilités des milieux naturels du territoire, etc. * Veille sur la communication faite autour du site (via les réseaux sociaux, le relais de la Mission Départementale de Développement Touristique, des collectivités, etc.)									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Grand public Partenaires techniques : PNR des Monts d'Ardèche, Communauté de communes, communes, Offices du tourisme 07 et 43, Mission Départementale de Développement Touristique, prestataires									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 12 jours ETP/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Sensibilisation du grand public aux richesses et fragilité du site									

Préservation du site, réduction des impacts de la fréquentation

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de sites internet recensés
- ★ Nombre de sites internet ayant intégrés un contenu spécifique
- ★ Nombre de canaux médiatiques autres que les sites internet recensés
- ★ Nombre de visites sur les pages des sites internet concernés

COM5 : Communication in situ sur quelques sites remarquables		Priorité : * *							
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables								
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces								
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site	☐ Localisé à un habitat								
Description									
Objectifs de l'action (OP3) : - Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site - Communication autour de quelques milieux remarquables (zones humides, prairies, vieilles forêts, sites géologiques...) pour faire découvrir ces milieux et mieux les préserver									
Possibilité de contenu technique : - Recenser les sites support de ces quelques milieux remarquables emblématiques (zones humides, prairies, vieilles forêts, sites géologiques...) - Préparation de supports d'animation "plein air" pour 4 types de milieux remarquables - Animation et sensibilisation sur site - Possibilité d'identifier ces sites avec les Géototems du PNR des Monts d'Ardèche (ex : Narces de Chaudeyrolles) permettant de les identifier (à coordonner avec le PNR des Monts d'Ardèche)									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Grand public Partenaires techniques : CEN Auvergne, PNR des Monts d'Ardèche, EPAGE Loire Lignon, Offices du Tourisme 07 et 43, Communauté de communes									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 12 jours ETP/an Prestation « animation sur site » : 30000 €									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Sensibilisation du grand public aux richesses et fragilité du site Préservation du site, réduction des impacts de la fréquentation									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre d'animations réalisées sur site ★ Nombre de participants à chaque animation ★ Nombre de géototems positionnés									

COM6 : Développement des activités d'observation de la nature		Priorité : * *							
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables								
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces								
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat							
Description									
Objectifs de l'action (OP3) : - Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site - Acquérir des connaissances naturalistes - Impliquer les citoyens dans la préservation du site - Favoriser le développement des compétences naturalistes									
Possibilité de contenu technique : * Construction d'un projet de sciences participatives avec le grand public à imaginer dans le cadre de ce premier DOCUGE (marathons naturalistes ou dans le cadre des Atlas Communaux de Biodiversité, etc.). * Rédaction d'une fiche action à créer en partenariat avec les acteurs concernés pour une mise en œuvre dans la seconde partie de vie du DOCUGE. => <i>Réflexion autour du concept nudge(1) pour inciter les visiteurs du site à adopter un comportement respectueux sans qu'ils en rendent compte eux-mêmes. Cela peut passer par la manière de signaler les cheminements, d'inciter les visiteurs à transmettre un nombre observé de pieds de plantes, éventuellement arrachés aux abords du sentier, d'inviter les visiteurs à démonter les murettes de lauzes construites sur le sommet, etc...</i> (1) ou "coup de coude" en anglais, traduit plutôt par "coup de pouce" en français : appliquée à l'économie, cela signifie une petite intervention dans notre environnement qui modifie les mécanismes du choix, c'est à dire le comportement des gens, pour les influencer dans un sens qui correspondrait mieux à leur propre intérêt ou à l'intérêt général.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Naturalistes professionnels et amateurs, scolaires Partenaires techniques : Associations naturalistes									
Coût estimé									
Temps de coordination et de suivi : 6 jours ETP/an Prestations en cas de phase test : 3000 €/an									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS
Résultats significatifs attendus									
Sensibilisation du grand public au travers de leur implication à des actions d'inventaires									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Réalisation d'une fiche action									

COM8 : Communication régulière à destination des acteurs du tourisme		Priorité : * * *																															
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables																																
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces																																
Echelle d'application																																	
☒ Ensemble du site		☐ Localisé à un habitat																															
Description																																	
Contexte : L'objectif de cette fiche est de proposer différentes possibilités d'actions de sensibilisation et de formation à destination des acteurs du tourisme afin de leur permettre de s'approprier les fragilités du site et les risques associés aux pratiques de loisirs (Office du Tourisme, prestataires d'activités, associatifs et professionnels de l'hôtellerie). Ces actions pourront prendre plusieurs formes. Leurs réalisations concrètes seront à coordonner dans le cadre de l'opération grand site dans une complémentarité entre l'Ardèche et la Haute-Loire. Objectifs de l'action (OP4) : - Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées Possibilité de contenu technique : * En lien avec la fiche COM 3 sur la stratégie de communication autour du Mézenc. * Proposer différents temps de communication/formation des acteurs du tourisme : <i>Pour mémoire, il y avait eu des journées de formation à l'attention des prestataires (notamment les hébergeurs) dans le cadre du précédent DOCOB.</i> Le tableau ci-après permet d'envisager les publics cibles et les formats : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Public cible</th> <th>Sujets cibles</th> <th>Format</th> <th>Fréquence</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Offices du Tourisme, prestataires d'activités, prestataires Respirando, associatifs et professionnels de l'hébergement</td> <td>Actions réalisées ou envisagées sur 2 - 3 secteurs</td> <td>Educ'tour : 1 journée avec un car</td> <td>1 fois</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salariés des OT (43-07) – formation prioritaire</td> <td>Connaissance des milieux, des protections ...</td> <td>Journée (salle et terrain)</td> <td>1 à 2/an</td> <td>Printemps, automne hors vacances</td> </tr> <tr> <td>Les professionnels de l'hébergement</td> <td>Connaissance des milieux, des protections ...</td> <td>Soirée</td> <td>1 à 2 /an</td> <td>Printemps, automne hors vacances</td> </tr> <tr> <td>Professionnels du tourisme (BE, etc...)</td> <td>Connaissance des milieux, des protections ...</td> <td>Journée (salle et terrain)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Presse</td> <td>Fragilité des milieux, explications des protections</td> <td>Conférence de presse</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> * Poursuivre la présence des accompagnateurs moyenne montagne aux pots d'accueil des offices du tourisme (jour, durée, etc.) Les supports sont prévus dans les actions COM 3 « Communication auprès du grand public » et COM 4 « Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités ».				Public cible	Sujets cibles	Format	Fréquence		Offices du Tourisme, prestataires d'activités, prestataires Respirando, associatifs et professionnels de l'hébergement	Actions réalisées ou envisagées sur 2 - 3 secteurs	Educ'tour : 1 journée avec un car	1 fois		Salariés des OT (43-07) – formation prioritaire	Connaissance des milieux, des protections ...	Journée (salle et terrain)	1 à 2/an	Printemps, automne hors vacances	Les professionnels de l'hébergement	Connaissance des milieux, des protections ...	Soirée	1 à 2 /an	Printemps, automne hors vacances	Professionnels du tourisme (BE, etc...)	Connaissance des milieux, des protections ...	Journée (salle et terrain)			Presse	Fragilité des milieux, explications des protections	Conférence de presse		
Public cible	Sujets cibles	Format	Fréquence																														
Offices du Tourisme, prestataires d'activités, prestataires Respirando, associatifs et professionnels de l'hébergement	Actions réalisées ou envisagées sur 2 - 3 secteurs	Educ'tour : 1 journée avec un car	1 fois																														
Salariés des OT (43-07) – formation prioritaire	Connaissance des milieux, des protections ...	Journée (salle et terrain)	1 à 2/an	Printemps, automne hors vacances																													
Les professionnels de l'hébergement	Connaissance des milieux, des protections ...	Soirée	1 à 2 /an	Printemps, automne hors vacances																													
Professionnels du tourisme (BE, etc...)	Connaissance des milieux, des protections ...	Journée (salle et terrain)																															
Presse	Fragilité des milieux, explications des protections	Conférence de presse																															

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : Acteurs du Tourisme

Partenaires techniques : CC MLM, CC Montagne d'Ardèche, Offices du tourisme, Départements 43 et 07, Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Loire, Association pour la Préservation des Paysages Exceptionnels du Mézenc, Les Amis du Mézenc, AMM

Coût estimé

Temps de coordination et de suivi : 22 jours ETP/an

Prestations : 6000 €/an

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles / Opération Grand site

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Sensibilisation/formation des acteurs du tourisme

Maîtrise des effets négatifs des pratiques touristiques

Entretenir un dialogue constructif avec les acteurs locaux

Transmission des enjeux biodiversité

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Nombre de journées techniques proposées : sorties, formation
- ★ Nombre de participants

ODD - ANI

METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE

ANI1 : Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE		Priorité : * * *
Grands types de milieux ciblés	Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables	
Action transversale	Tous les milieux / Toutes les espèces	
Echelle d'application		
☒ Ensemble du site	☐ Localisé à un habitat	
Description		
<u>Objectifs de l'action (OP1) :</u> - Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE qui a pour but de fusionner des pratiques de gestion : - Les ENS Espaces Naturels Sensibles du département peuvent être gérés comme les espaces labellisés du réseau écologique européen Natura 2000. - Natura 2000 peut servir d'exemples d'actions de préservation-restauration - Définir une gestion globale en donnant cadre et objectifs communs à tous les acteurs et en coordonnant moyens humains et financiers - Hiérarchiser les priorités d'intervention <u>Contenu du poste :</u> Animateur Natura 2000 et des ENS du département, référent technique et médiateur dont les principales missions tout au long de la programmation du DOCUGE sont : - Gestion administrative et financière du site Natura 2000 et des espaces naturels sensibles du département dans un objectif unique de préservation et restauration de la biodiversité : - Contact avec les acteurs nationaux (ONF, INPN) et locaux (CEN Auvergne, LPO, EPAGE Loire Lignon...) médiation et animation des groupes de travail et du comité de pilotage - Recherche de financements et montage des dossiers associés pour la mise en œuvre des actions du DOCUGE (incluant le montage PAEC pour les actions concernées) - Programmation technique et financière des travaux - Prise en charge de la maîtrise d'œuvre de certaines actions ou le développement de partenariats - Rapport annuel d'activités - Communication institutionnelle et animation autour du DOCUGE auprès des acteurs impliqués dans la démarche : - Réaliser des réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail (selon une problématique donnée) tout au long de l'élaboration et de l'animation du DOCUGE - Organisation de réunions régulières avec les acteurs locaux (collectivités, gestionnaires, propriétaires...) - Partage de l'information autour du DOCUGE et des enjeux et actions à mener - Animation de la charte, des contrats et MAE : - Promouvoir la charte Natura 2000, les Contrats Natura 2000, les MAEC et autres outils contractuels liés à Natura 2000 - Animer leur mise en œuvre, suivre le déploiement des dispositifs et en assurer une évaluation quantitative et qualitative (cf. ANI 3) - Assurer une veille écologique du site et une assistance aux études d'incidences : - Maintenir une veille écologique au sein du site et notamment sur les projets d'aménagements dans l'emprise du site Natura 2000 et des espaces naturels sensibles du département - Conseils aux porteurs de projets pour la réalisation de l'évaluation d'incidences Natura 2000 et sur le lien avec les autres réglementations, vérifier la compatibilité d'activités avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 et alerter sur le risque d'incompatibilité		

- Accompagnement des dossiers d'évaluation d'incidences (assistance technique aux services de l'Etat)
- Communication et information sur les obligations réglementaires (lien avec loi sur l'eau, étude d'impact...)
- Amélioration des connaissances et le suivi scientifique : mise à jour du SIN2, FSD, etc
- **Coordination avec les différentes politiques publiques territoriales**
 - Coordonner la mise en œuvre des objectifs des différents plans et programmes du territoire : SDAGE, SAGE, contrats territoriaux, SCoT, PLUi/PLU, SRADDET, projet de labellisation Grand Site de France pour le Mézenc-Gerbier... lors de réunions de concertation.
 - Mise en commun des études et projets en cours, de partage des retours d'expérience et des difficultés rencontrées, de recherche des synergies entre plans et programmes et limitation des antagonismes
- **Coordination de la démarche entre les 2 départements**
- **Développer et pérenniser les contacts avec les structures partenaires**

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles

Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE

Bénéficiaires : tous les usagers

Partenaires techniques : PNR des Monts d'Ardèche, OFB, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture, CEN Auvergne, INPN, CBNMC

Coût estimé

Temps d'animation et de coordination global : 47 jours ETP/an (32 jours ETP/an Natura 2000 et 15 jours ETPS/an ENS)

Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables

Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles

Calendrier de réalisation – Articulation des programmes

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

Résultats significatifs attendus

Mise en œuvre des actions du DOCUGE en faveur des habitats et des espèces

Animation et coordination des acteurs et du site sur les deux départements

Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)

- ★ Bilan annuel d'activités incluant le bilan financier (indicateurs de suivi)
- ★ Nombre de contrats réalisés et surface engagée (indicateur de résultats)
- ★ Nombre de zones humides nouvelles identifiées et surfaces (indicateur de résultats)
- ★ Nombre de chartes signées et surface engagée (indicateur de suivi)
- ★ Nombre d'échanges et de rencontres avec les porteurs de projets pour des études d'incidences (indicateur de suivi)
- ★ Nombre d'études d'incidences réalisées - nature, localisation et niveau de compatibilité des projets (indicateur de résultats)
- ★ Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage et groupes de travail - Taux de participation aux réunions de concertation (indicateur de suivi)
- ★ Rapports annuels d'activités annuel

AN12 : Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)						Priorité : *			
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Tous les milieux			Tous les habitats et espèces						
Echelle d'application									
☐ Ensemble du site ou ☐ Localisé à un habitat (<u>Objectif de surface</u> : A préciser le moment venu ha sur xx ha total)									
Description									
Objectifs de l'action (OP2) : – Pouvoir conduire des actions en faveur des habitats ou espèces ayant contribué à la désignation du site – Pouvoir mobiliser des moyens humains et financiers sur des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniaux non identifiés au moment de la rédaction du DOCUGE – Anticiper les besoins chemin faisant									
Possibilité de contenu technique : – Tout type de contenu technique									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : non identifiés au moment de la rédaction du DOCUGE Partenaires techniques : non identifiés au moment de la rédaction du DOCUGE									
Coût estimé									
A chiffrer selon les demandes									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espace Naturel Sensible									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
A préciser le moment venu									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ A préciser le moment venu									

AN13 : Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation					Priorité : * *				
Grands types de milieux ciblés			Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés ou remarquables						
Action transversale			Tous les milieux / Toutes les espèces						
Echelle d'application									
☒ Ensemble du site					☐ Localisé à un habitat				
Description									
Objectifs de l'action (OP3) : - Suivre et évaluer le DOCUGE, - Préparer et conduire sa réactualisation Possibilité de contenu technique : * Réaliser le suivi du document et rédaction des bilans intermédiaires : - Création et animation d'un tableau de bord de suivi des mesures (suivi pouvant en partie être facilité grâce à l'application SIN2 (Natura 2000)) - Evaluation de la réalisation des mesures par le suivi des indicateurs de réalisation / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts proposé dans les fiches actions (création d'une base de données) - Assurer une évaluation quantitative et qualitative de la charte et des MAEC *Réaliser la révision du document d'objectifs : L'évaluation permettra de définir la nécessité de la révision du DOCUGE.									
Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenaires possibles									
Porteur de l'action : Structure animatrice du DOCUGE Bénéficiaires : Structure animatrice Partenaires techniques : COPIL du DOCUGE									
Coût estimé									
Temps coordination et de suivi : 8 jours ETP/an (4 jours ETP/an Natura 2000 et 4 jours ETPS/an ENS) Prestation de réactualisation : A définir le moment venu									
Mesures, programmes et financements potentiellement mobilisables									
Natura 2000 / Espace Naturel Sensible									
Calendrier de réalisation – Articulation des programmes									
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
Résultats significatifs attendus									
Evaluer la mise en œuvre du DOCUGE									
Indicateurs de réalisation (suivi) / Indicateurs de résultat / Indicateurs d'impacts (efficacité)									
★ Nombre de bilans intermédiaires (annuel, trimestriel...) - publication des tableaux de bord annuels ★ Comparaison des indicateurs en début et fin de mise en œuvre du DOCUGE et tendances évolutives marquantes surfaces, état de conservation, etc									



Chapitre II. Stratégie de mise en œuvre du DOCUGE



II.B. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ECHEANCIER

Il a été convenu que la mise en œuvre du programme d'actions se ferait sur 10 ans. Les ambitions du DOCUGE affichées dans le cadre des fiches actions sont estimées pour cette période.

II.B.1.Stratégie de communication et de concertation

a L'animation d'un Comité de pilotage et de groupes de travail

Le Comité de pilotage devra être réuni tous les ans. Il sera composé *a minima* par les structures réunies lors de la conception du DOCUGE. Il aura pour objectif de :

- Suivre l'avancement de la mise en œuvre du DOCUGE ;
- Valider les mesures à mettre en œuvre l'année suivante.

En outre, certains membres de ce Comité de pilotage pourront être réunis dans le cadre de divers groupes de travail, afin de mettre en œuvre certaines mesures, ou encore de répondre à des problématiques ponctuelles (ex : recherche de solutions par rapport aux rats taupiers).

b Stratégie de communication

La première étape consistera à communiquer sur le site du Mézenc (site Natura 2000 et sites ENS), la mise en œuvre du document unique de gestion et les outils disponibles (charte Natura 2000, mesures, etc.). Cette étape répond aux objectifs suivants :

- Communiquer largement autour du site, des objectifs du DOCUGE et de sa mise en œuvre ;
- Implanter localement la structure animatrice du site ;
- Faire en sorte que la structure animatrice soit sollicitée pour répondre à des enjeux soulevés par les acteurs du territoire.

Les acteurs locaux, déjà largement impliqués dans la conception du DOCUGE via le Comité de Pilotage pourront être des relais entre la structure animatrice et la population locale. Cette communication ciblera :

- La population locale (propriétaires privés, usagers, habitants des communes concernées, etc.) ;
- Les acteurs locaux représentés mais non présents au COPIL (propriétaires forestiers, associations de chasse, agriculteurs etc.).

Les acteurs rencontrés en priorité pourront être :

- Les conseils municipaux des communes concernées ;
- Les propriétaires de forêts soumis à plan simple de gestion ;
- Les agriculteurs du site.

La stratégie de communication pourra également comprendre la publication d'articles de presse présentant le site et la démarche mise en place dans le cadre du document unique de gestion.

II.B.2.Des visites de terrain

Une fois les acteurs locaux rencontrés, il pourra s'agir dans le cadre de certaines mesures de réaliser des visites de terrain.

Il s'agira généralement de **visites de sites** si possible **avec le(s) propriétaire(s) ou ayant droit** afin que ce diagnostic soit partagé. Dans certains cas, **cette visite de terrain permettra d'identifier plus précisément les actions à mettre en œuvre ou de les adapter au cas par cas.**

II.B.3.La mise en œuvre des mesures

Cela consistera à signer avec le propriétaire ou ayant droit la charte Natura 2000 du site, un contrat Natura 2000 ou MAEc, puis à suivre leur mise en œuvre.

Le suivi de la mise en œuvre du DOCUGE passera par le remplissage du "tableau de suivi de la réalisation des mesures" (tableau 6).

II.B.4.Echéancier de réalisation des actions

Tableau 5 – Echancier de réalisation

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Enjeux écologiques	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Planning prévisionnel ENS/Natura 2000/Autres										
						2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	Très fort	***	ZH 1	Mise en place d'une cellule d'assistance technique permettant la réalisation d'actions ponctuelles	CVB	CVB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
			***	ZH 2	Amélioration des connaissances sur ces milieux au Lac de Saint-Front (anticiper sur une possible évolution du site vers une valorisation touristique, accompagnement)	CT/CVB/Na tura 2000	CT/CVB/Na tura 2000	CT/Natura 2000	ENS/Natura 2000	ENS/Natura 2000						
			***	ZH 3	Equipements et interventions ponctuels permettant la bonne gestion des zones humides	CVB	CVB/NATUR A 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
	ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles		***	ZH 4	Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides et mise en œuvre de mesures de gestion adaptée, en collaboration avec l'exploitant, afin de définir les mesures adaptées à chaque situation	ENS	ENS	ENS	ENS	ENS						
	ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés		***	ZH5	Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
			***	ZH6	Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants	ENS	ENS	ENS	ENS	ENS						
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	Moyen	**	EAU1	Restauration des cours d'eau et des ripisylves	CT	CT/CVB	CT/CVB	CT/NATURA 2000	NATURA 2000						
	EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique		**	EAU 3	Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement	CT	CT	CT								
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	Fort	***	AGRI1	Maitrise foncière dans le but de favoriser un mode de gestion durable des espaces agro-pastoraux	ENS	ENS	ENS	ENS	ENS						
			***	AGRI 3	Lutte alternative contre le parasitisme du bétail	ELEVE/Natu ra 2000/ENS	ELEVE/Natur a 2000/ENS	ELEVE/Natur a 2000/ENS	ELEVE/Natur a 2000/ENS	ELEVE/Natur a 2000/ENS						
			***	AGRI 4	Pratiques agricoles en faveur d'une meilleure qualité de l'eau	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000						
			***	AGRI 5	Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
	AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles		***	AGRI 6	Gestion par la fauche	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000	PSE/PAEC/ Natura 2000						
			***	AGRI 7	Concours des prairies fleuries	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
	AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif		***	AGRI 8	Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes	PAEC/PSE/ CT/CVB/Na tura 2000	PAEC/PSE/ CT/CVB/Na tura 2000	PAEC/PSE/ CT/Natura 2000	PAEC/PSE/ Natura 2000	PAEC/PSE/ Natura 2000						
	AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique		***	AGRI 9	Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches	PAEC/PSE/ CT/CVB/Na tura 2000	PAEC/PSE/ CT/CVB/Na tura 2000	PAEC/PSE/ CT/Natura 2000	PAEC/PSE/ Natura 2000	PAEC/PSE/ Natura 2000						
			***	AGRI 10	Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
	AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux		***	AGRI 11	Réhabilitation des prédateurs naturels du rat taupier	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
			***	AGRI 12	Expérimentation de solutions de maitrise du rat taupier (pour mémoire)											
	SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE		SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	Fort	**	SYLV1	Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS				
SYLV2		Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région				NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers		Fort	**	SYLV3	Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers	NATURA 2000/ENS/ CVB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
				SYLV4	Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements	NATURA 2000/ENS/ CVB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)		Très fort	***	SYLV5	Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)		Potentiel	*	SYLV6	Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
			*	SYLV7	Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière	NATURA 2000/ENS/ CVB	NATURA 2000/ENS/C VB	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
			***	SYLV8	Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines	CVB/ENS	CVB/ENS	ENS	ENS	ENS						
SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD		Moyen	**	SYLV9	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS						
**			SYLV10	Mesures forestières favorables à la faune forestière	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS							

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Enjeux écologiques	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Planning prévisionnel ENS/Natura 2000/Autres									
						2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	Très fort	***	SOM1	Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourtre, Mont Chaulet)	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
			***	SOM2	Gestion des parties sommitales en contexte agricole	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
			***	SOM3	Gestion des parties sommitales hors contexte agricole	CVB/ENS	CVB/ENS	ENS	ENS	ENS					
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	Très fort	***	TOUR1	Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site					
			***	TOUR2	Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site	NATURA 2000/ENS/G rand site					
			***	TOUR3	Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc	Grand site / Plan de relance	Grand site / Plan de relance								
			***	TOUR4	Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	Fort	**	TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre		**	TOUR7	Préservation de sites sensibles	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	Tous les enjeux	***	SUI1	Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	Tous les enjeux	***	SUI2	Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leur habitats	Tous les enjeux	**	SUI3	Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	Tous les enjeux	**	SUI4	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	Tous les enjeux	*	SUI6	Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	Tous les enjeux	***	COM1	Communication régulière avec les agriculteurs	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000					
	COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	Tous les enjeux	***	COM2	Formation des propriétaires forestiers	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	Tous les enjeux	***	COM3	Communication auprès du grand public	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
		Tous les enjeux	***	COM4	Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
		Tous les enjeux	***	COM5	Communication in situ sur quelques sites remarquables	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
		Tous les enjeux	***	COM6	Développement des activités d'observation de la nature			NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS
	COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	Tous les enjeux	***	COM8	Communication régulière à destination des acteurs du tourisme	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	Tous les enjeux	***	ANI 1	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	Tous les enjeux	*	ANI 2	Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					
	ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	Tous les enjeux	**	ANI 3	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS	NATURA 2000/ENS					

II.C.ESTIMATION DU TEMPS ALLOUE

Il s'agit ici de réaliser une estimation du temps passé pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels du DOCUGE. Pour mémoire, de 2015 à 2020, 0,2 ETP (équivalent temps plein) était consacré à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 du Mézenc.

En phase d'animation du DOCUGE, 0,9 ETP seraient nécessaires pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace du DOCUGE au titre de Natura 2000, plus précisément 1,01 ETP la première année puis 0,83 ETP pour les années suivantes.

Financièrement, sans tenir compte de l'évolution des salaires, cela pourrait représenter une enveloppe financière de 36 000 € la première année et 30 000 € les années suivantes.

0,6 ETP seraient nécessaires pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace du DOCUGE au titre des Espaces Naturels Sensibles. La partie ENS de l'animation du DOCUGE sera prise en charge par le Département de la Haute-Loire.

Tableau 6 – Estimation des besoins en ETP pour la réalisation du DOCUGE

Estimation ETP (sur 228 jours travaillés)		Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année	
		Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS
	Nombre de jours estimés	190	137	41	0
1ère année	Estimation ETP	0,83	0,60	0,18	0,00
	Natura 2000	1,01			
	ENS	0,60			
	Global	1,61			
Autres années	Natura 2000	0,83			
	ENS	0,60			
	Global	1,43			

Il est ici précisé que cette évaluation financière porte uniquement sur les dépenses incombant à la structure porteuse et structure animatrice du DOCUGE.

Ne sont pas évalués :

- les chartes Natura 2000 et exonération partielle de taxe foncière,
- les contrats Natura 2000 et les indemnités auxquels ils ouvrent droit,
- les mesures agri-environnementales.

Les membres du COPIL réunis le 5 novembre 2021 ont émis le souhait de disposer d'une programmation financière annuelle à l'image de ce qui est produit dans le cadre des contrats territoriaux signés avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'exercice n'est pas ici identique.

Les programmations financières sont présentées annuellement au COPIL, elles font l'objet d'arrêtés annuels d'engagement des fonds européens et des fonds d'Etat mobilisés pour la mise en œuvre des actions au titre de Natura 2000.

Le tableau ci-après résume l'estimation réalisée dans le cadre de la rédaction ce DOCUGE.

Tableau 7 -Synthèse de la répartition des ETP selon les ODD

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité	Nb de jours ETP/an	Nb de jours ETP la première année
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	***	16	3
	ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles	***		
	ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés	***		
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	**	10	
	EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique			
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	***	46	
	AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles			
	AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif			
	AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique			
	AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux			
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	**	31	2
	SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers	**		
	SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)	***		
	SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	*		

	SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD	**		
	SYLV-OP6 : Pérenniser et développer des pratiques de gestion forestière favorable à la faune remarquable	**		
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	***	16	
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	***	29	7
	TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	**		
	TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre	**		
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	***	28	24
	SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	***		
	SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leur habitats	**		

	SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	**		
	SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	*		
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	***	96	
	COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	***		
	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	***		
	COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	***		
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	***	55	5
	ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	*		
	ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	**		
Total			327	41

Tableau 8 – Répartition détaillé des ETP Natura 2000 et ENS et estimation financières des prestations

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année		Estimation prestation annuelle			Estimation prestation ponctuelle			
					Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Autres	Natura 2000	ENS	Autres	
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	***	ZH 1	Mise en place d'une cellule d'assistance technique permettant la réalisation d'actions ponctuelles											
		***	ZH 2	Amélioration des connaissances sur ces milieux au Lac de Saint-Front (anticiper sur une possible évolution du site vers une valorisation touristique, accompagnement)	3	3									
		***	ZH 3	Equipements et interventions ponctuels permettant la bonne gestion des zones humides											
	ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles	***	ZH 4	Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides et mise en œuvre de mesures de gestion adaptée, en collaboration avec l'exploitant, afin de définir les mesures adaptées à chaque situation		6							200 000		
	ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés	***	ZH5	Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées	2				1200				0		
		***	ZH6	Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants	2		3								
SOUS-TOTAL ZH Priorité ***					7	9	3	0	1200	0	0	0	200000	0	
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	**	EAU1	Restauration des cours d'eau et des ripisylves	3	3									
	EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étéage et dans un contexte de changement climatique	**	EAU 3	Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement		4									
SOUS-TOTAL EAU **					3	7	0	0	0	0	0	0	0	0	
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	***	AGRI1	Maitrise foncière dans le but de favoriser un mode de gestion durable des espaces agro-pastoraux		4							3000		
	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	***	AGRI 3	Lutte alternative contre le parasitisme du bétail	3	2					3000				
	AGRI-OP1 : Maintenir une agriculture durable sur le site	***	AGRI 4	Pratiques agricoles en faveur d'une meilleure qualité de l'eau	1	2						4200			
		***	AGRI 5	Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales	4	4									
	AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles	***	AGRI 6	Gestion par la fauche	3							7000			
		***	AGRI 7	Concours des prairies fleuries	4										
	AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif	***	AGRI 8	Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes	5				4200						
	AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique	***	AGRI 9	Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches	2	2									
	AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux	***	AGRI 10	Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales	4	2									
		***	AGRI 11	Réhabilitation des prédateurs naturels du rat taupier	2	2							1800		
		***	AGRI 12	Expérimentation de solutions de maitrise du rat taupier (pour mémoire)											
SOUS-TOTAL AGRI ***					28	18	0	0	4200	0	3000	13000	3000	0	
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES	SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)	***	SYLV5	Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"	1		2					10000			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année		Estimation prestation annuelle			Estimation prestation ponctuelle		
					Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Autres	Natura 2000	ENS	Autres
SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	***	SYLV8	Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines		2						15000		
SOUS-TOTAL SYLV ***					1	2	2	0	0	0	0	25000	0	0
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	**	SYLV1	Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau	2	2								
			SYLV2	Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région	4									
	SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers	**	SYLV3	Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers	4									
			SYLV4	Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements	1	1								
	SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD	**	SYLV9	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques	1	1								
	SYLV-OP6 : Pérenniser et développer des pratiques de gestion forestière favorable à la faune remarquable	**	SYLV10	Mesures forestières favorables à la faune forestière	2	2								
SOUS-TOTAL SYLV **					14	6	0	0	0	0	0	0	0	0
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	*	SYLV6	Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée	4							15000		
		*	SYLV7	Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière	2	2								
SOUS-TOTAL SYLV *					6	2	0	0	0	0	0	15000	0	0
SOUS-TOTAL SYLV					21	10	2	0	0	0	0	40000	0	0
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	***	SOM1	Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourtre, Mont Chaulet)	4							10000		
		***	SOM2	Gestion des parties sommitales en contexte agricole	6							10000		
		***	SOM3	Gestion des parties sommitales hors contexte agricole	6									
SOUS-TOTAL SOM					16	0	0	0	0	0	0	20000	0	0
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	***	TOUR1	Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi	1	1								
		***	TOUR2	Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés	6	2			8000					
		***	TOUR3	Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc	2	2								
		***	TOUR4	Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée	2									

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année		Estimation prestation annuelle			Estimation prestation ponctuelle		
					Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Autres	Natura 2000	ENS	Autres
	TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	***	TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale	4	2								
SOUS-TOTAL TOUR ***					15	7	0	0	8000	0	0	0	0	0
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre	**	TOUR7	Préservation de sites sensibles	4	3	7							
SOUS-TOTAL TOUR **					4	3	7	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL TOUR					19	10	7	0	8000	0	0	0	0	0
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	***	SUI1	Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site	4	3	14		20000					
	SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	***	SUI2	Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site	3	2	10		10000					
SOUS-TOTAL SUI ***					7	5	24	0	30000	0	0	0	0	0
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leur habitats	**	SUI3	Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales		4			20000					
	SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	**	SUI4	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux		4							35000	
SOUS-TOTAL SUI **					0	8	0	0	20000	0	0	0	35000	0
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	*	SUI6	Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes	4	4			1000					
SOUS-TOTAL SUI *					4	4	0	0	1000	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL SUI					11	17	24	0	51000	0	0	0	35000	0
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	***	COM1	Communication régulière avec les agriculteurs	7	5			5000					
	COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	***	COM2	Formation des propriétaires forestiers	3	3			3000					
	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	***	COM3	Communication auprès du grand public	13	13			10000					
		***	COM4	Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités	6	6								
		***	COM5	Communication in situ sur quelques sites remarquables	6	6						30000		
		***	COM6	Développement des activités d'observation de la nature	3	3			3000					
	COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	***	COM8	Communication régulière à destination des acteurs du tourisme	11	11			6000					
SOUS-TOTAL COM ***					49	47	0	0	27000	0	0	30000	0	0
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	***	ANI 1	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE	32	15	5							
	ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	*	ANI 2	Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)										

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Priorité d'action	Num Action	Intitulé action	Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année		Estimation prestation annuelle			Estimation prestation ponctuelle		
					Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Autres	Natura 2000	ENS	Autres
	ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	**	ANI 3	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation	4	4								
SOUS-TOTAL ANI					36	19	5	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL					190	137	41	0	91400	0	3000	103000	238000	0
TOTAL					327		41		94400			341000		

Tableau 9 – Synthèse de la répartition des ETP Natura 2000 et ENS et estimation financières des prestations par ODD

Objectifs de développement durable (ODD)	Nb de jours ETP/an		Nb de jours ETP la première année		Estimation prestation annuelle			Estimation prestation ponctuelle		
	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Natura 2000	ENS	Autres	Natura 2000	ENS	Autres
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	7	9	3	0	1200	0	0	0	200000	0
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	3	7	0	0	0	0	0	0	0	0
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	28	18	0	0	4200	0	3000	13000	3000	0
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	21	10	2	0	0	0	0	40000	0	0
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	16	0	0	0	0	0	0	20000	0	0
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	19	10	7	0	8000	0	0	0	0	0
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	11	17	24	0	51000	0	0	0	35000	0
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	49	47	0	0	27000	0	0	30000	0	0
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	36	19	5	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	190	137	41	0	91400	0	3000	103000	238000	0
Total	327		41		94400			341000		

Tableau 10 - Synthèse de la répartition des ETP au global et estimation financière des prestations par ODD

Objectifs de développement durable (ODD)	Nb de jours ETP/an	Nb de jours ETP la première année	Estimation prestation annuelle	Estimation prestation ponctuelle
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	16	3	1200	200000
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	10	0	0	0
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	46	0	7200	16000
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	31	2	0	40000
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	16	0	0	20000
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	29	7	8000	0
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	28	24	51000	35000
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	96	0	27000	30000
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	55	5	0	0
Total	327	41	94400	341000

II.D. SUIVIS ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE

II.D.1. Tableau de suivi des mesures (avec indicateurs)

Le suivi des mesures est nécessaire pour suivre les actions engagées sur le site Natura 2000 et les ENS. Cette partie opérationnelle doit permettre chemin faisant d'évaluer, de réviser, voire de réorienter la mise en œuvre des mesures sur le terrain. En termes de suivi, la fiche action décrivant le projet d'observateur reprend les principaux indicateurs choisis lors de la rédaction des fiches actions.

Tableau 11 – Suivi des mesures

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
ZH : GARANTIR SUR LE LONG TERME LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	ZH-OP1 : Préserver et restaurer les zones humides	ZH 1	Mise en place d'une cellule d'assistance technique permettant la réalisation d'actions ponctuelles			
		ZH 2	Amélioration des connaissances sur ces milieux au Lac de Saint-Front (anticiper sur une possible évolution du site vers une valorisation touristique, accompagnement)			
	ZH-OP2 : Préserver et restaurer les zones humides au sein des espaces agricoles	ZH 3	Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides et mise en œuvre de mesures de gestion adaptée, en collaboration avec l'exploitant, afin de définir les mesures adaptées à chaque situation			
		ZH 4	Equipements et interventions ponctuels permettant la bonne gestion des zones humides			
	ZH-OP3 : Préserver ou restaurer les zones humides au sein des espaces boisés	ZH5	Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées			
		ZH6	Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants			
EAU : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	EAU-OP1 : Préserver et restaurer les cours d'eau	EAU1	Restauration des cours d'eau et des ripisylves			
	EAU-OP3 : Anticiper les besoins en eau en période d'étiage et dans un contexte de changement climatique	EAU 3	Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement			
AGRI : PERENNISER LES PRATIQUES AGRICOLES GARANTES DU BON	AGRI-OP1 : Maintenir une	AGRI1	Maîtrise foncière dans le but de favoriser un mode de gestion durable des espaces agro-pastoraux			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX	agriculture durable sur le site	AGRI 3	Lutte alternative contre le parasitisme du bétail			
		AGRI 4	Pratiques agricoles en faveur d'une meilleure qualité de l'eau			
		AGRI 5	Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales			
	AGRI-OP2 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles	AGRI 6	Gestion par la fauche			
		AGRI 7	Concours des prairies fleuries			
	AGRI-OP3 : Pérenniser les pratiques de pâturage extensif des prairies, pelouses, landes sèches et landes à Genêt purgatif	AGRI 8	Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes			
	AGRI-OP4 : Préserver les structures paysagères qui contribuent à la qualité et à la diversité écologique	AGRI 9	Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches			
	AGRI-OP5 : Contribuer à la réduction des impacts du rat taupier sur les milieux agro-pastoraux	AGRI 10	Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales			
		AGRI 11	Réhabilitation des prédateurs naturels du rat taupier			
		AGRI 12	Expérimentation de solutions de maîtrise du rat taupier			
SYLV : METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES	SYLV-OP1 : Eviter la détérioration des	SYLV1	Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
SYLVICOLES FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL ET TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION CLIMATIQUE	habitats naturels patrimoniaux (landes, pelouses, bords de cours d'eau) par des plantations résineuses	SYLV2	Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région			
	SYLV-OP2 : Préserver les mégaphorbiaies et autres zones humides lors des travaux forestiers	SYLV3	Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers			
		SYLV4	Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements			
	SYLV-OP3 : Préserver les hêtraies subalpines (au niveau des zones sommitales)	SYLV5	Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"			
	SYLV-OP4 : Mieux connaître et favoriser les hêtraies-sapinières montagnardes (forêt publique et privée)	SYLV6	Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée			
		SYLV7	Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière			
		SYLV8	Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines			
	SYLV-OP5 : Actualiser et compléter les enjeux écologiques dans les aménagements forestiers des différentes forêts et le plan de gestion de la RBD	SYLV9	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques			
	SYLV-OP6 : Pérenniser et développer des	SYLV10	Mesures forestières favorables à la faune forestière			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
	pratiques de gestion forestière favorable à la faune remarquable					
SOM : MAINTENIR LA BIODIVERSITE DES PELOUSES LANDICOLES D'ALTITUDE DU MEZENC	SOM-OP1 : Maîtriser le boisement naturel des parties sommitales	SOM1	Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourte, Mont Chaulet)			
		SOM2	Gestion des parties sommitales en contexte agricole			
		SOM3	Gestion des parties sommitales hors contexte agricole			
TOUR : CONCILIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET TOURISTIQUES AVEC LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	TOUR-OP1 : Préserver les milieux sensibles de la fréquentation, particulièrement le sommet du Mézenc	TOUR1	Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi			
		TOUR2	Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés			
		TOUR3	Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc			
		TOUR4	Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée			
	TOUR-OP2 : Encadrer la pratique des sports motorisés	TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale			
	TOUR-OP3 : Gérer les flux de fréquentation sur les autres sites sensibles du périmètre	TOUR7	Préservation de sites sensibles (accompagnement des propriétaires privés mais pas d'aménagements), éventuellement plus d'accès			
SUI : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	SUI-OP1 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace	SUI1	Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
	Naturel Sensible pour les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux					
	SUI-OP2 : Poursuivre les suivis scientifiques déjà engagés dans les dispositifs Natura 2000 et Espace Naturel Sensible pour les espèces patrimoniales et de leurs habitats	SUI2	Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site			
	SUI-OP3 : Améliorer la connaissance des espèces patrimoniales et leurs habitats	SUI3	Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales			
	SUI-OP4 : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	SUI4	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux			
	SUI-OP6 : Accompagner les nouvelles pratiques de loisirs émergents afin de limiter leurs impacts sur le site	SUI6	Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes			
COM : COMMUNIQUER AUTOUR DU DOCUGE	COM-OP1 : Communiquer auprès des agriculteurs exploitant le site sur ses enjeux	COM1	Communication régulière avec les agriculteurs			

Objectifs de développement durable (ODD)	Objectifs opérationnels (OP)	Num mesure	Mesures	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
	COM-OP2 : Sensibiliser/former les acteurs de la forêt à la préservation des enjeux patrimoniaux	COM2	Formation des propriétaires forestiers			
	COM-OP3 : Communiquer auprès du grand public sur les richesses et la sensibilité du site	COM3	Communication auprès du grand public			
		COM4	Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités			
		COM5	Communication in situ sur quelques sites remarquables			
		COM6	Développement des activités d'observation de la nature			
	COM-OP4 : Sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du site et les associer aux actions de gestion menées	COM8	Communication régulière à destination des acteurs du tourisme			
ANI : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUGE	ANI-OP1 : Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCUGE	ANI 1	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE			
	ANI-OP2 : Anticiper les besoins chemin faisant	ANI 2	Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)			
	ANI-OP3 : Suivre et évaluer le DOCUGE	ANI 3	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation			

II.D.2. Evaluation et adaptations du DOCUGE

Seule une **évaluation ex-post** c'est-à-dire **en fin de mise en œuvre** du programme d'actions est prévue.

Les objectifs de cette évaluation sont multiples. Ce travail doit permettre de :

- Dresser un **état des lieux** de la mise en œuvre réalisée ;
- Réactualiser le diagnostic du site ;
- Réorienter le programme d'actions.

Cette évaluation concernera *a minima* l'**efficacité** de la mise en œuvre du DOCUGE ainsi que les **impacts** que cette mise en œuvre a eu sur le patrimoine naturel du site, en particulier sur :

- L'état de conservation des habitats reconnus d'intérêt communautaire (inscrits à l'Ann. I de la directive "Faune/Flore/Habitats") ;
- L'état de conservation des espèces reconnus d'intérêt communautaire (inscrites à l'Ann. II de la directive "Faune/Flore/Habitats") ;
- L'état de conservation des habitats patrimoniaux des Espaces naturels sensibles ;
- L'état de conservation des espèces patrimoniales des Espaces naturels sensibles.

En cela, elle répondra aux questions évaluatives suivantes :

- Evaluation de l'**efficacité** de la mise en œuvre du DOCUGE : *"Les objectifs du DOCUGE sont-ils atteints ? Si oui, dans quelle mesure, si non, pourquoi ? Et s'ils sont toujours d'actualité, comment les atteindre ?"*
- Evaluation des **impacts** de la mise en œuvre du DOCUGE sur le patrimoine naturel : *"La mise en œuvre du DOCUGE a-t'il eut l'impact attendu sur l'état de conservation du patrimoine naturel visé ? Si oui, dans quelle mesure et si non, pourquoi ? Et si ces objectifs sont toujours justifiés, comment réorienter ces mesures ?"*

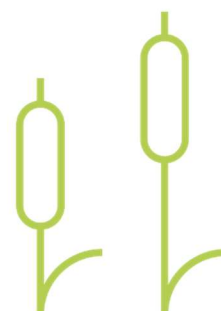
L'**évaluation des impacts** pourra s'appuyer sur les mesures de suivi prévues dans l'objectif « **Améliorer la connaissance du site** » qui prévoit de suivre l'évolution des espèces et des habitats sur le site, de compléter la cartographie des habitats sur des secteurs manquants, etc.

L'**évaluation de l'efficacité** de la mise en œuvre du DOCUGE sera réalisée en comparant pour chaque mesure l'ambition prévue (voir fiches mesure) et ce qui aura été réalisé. Il conviendra ensuite de se rapporter au tableau 6 qui fait le lien entre les mesures et les objectifs pour évaluer si ces objectifs ont été atteints ou non.

Ce travail pourra être complété par **la réalisation d'entretiens** semi-directeurs **ou d'un questionnaire à destination des membres du Comité de pilotage**. L'objectif de ce travail serait de savoir si selon eux les objectifs sont atteints ou non, si les ambitions étaient suffisantes, quels sont les freins éventuels, si les objectifs sont toujours justifiés, s'il est nécessaire d'adapter les mesures, etc.



Chapitre III. Conclusion générale



Les activités agricoles ont façonné les paysages et l'écosystème du Mézenc depuis des décennies, et les pratiques agricoles extensives qui s'y perpétuent sont à l'origine de la biodiversité remarquable du territoire. Le maintien de ces activités est l'une des conditions nécessaires à la préservation de cette richesse naturelle. L'AOP du Mézenc en est la preuve et renforce l'identité du territoire autour des paysages d'élevage avec une convergence d'intérêts agronomiques et écologiques.

Plus récemment, les campagnes importantes de reboisement du Mézenc en Epicéa ont également façonné le paysage du Mézenc et constitue un second marqueur identitaire du territoire. Ces forêts résineuses sont moins intéressantes pour la biodiversité et la ressource en eau. Elles sont peu adaptées aux évolutions climatiques et l'enjeu phare pour ces espaces sera leur évolution vers des peuplements plus adaptés au changement et propices à la biodiversité. Elles masquent des habitats forestiers à plus fort enjeu de biodiversité que sont les hêtraies sapinières et les hêtraies subalpines.

Le tourisme, quant à lui, est la principale activité économique du territoire en période estivale comme hivernale et celle qui génère le plus de nuisance pour la faune, la flore et les milieux naturels. Avec un phénomène d'attractivité qui ne cesse de grandir, la gestion de la fréquentation touristique des sites les plus sensibles est un enjeu majeur. C'est aussi l'occasion pour toutes les parties prenantes de la préservation de la biodiversité et des paysages de sensibiliser le plus grand nombre aux nombreux enjeux d'un site naturel comme le Mézenc.

La ressource en eau, à travers les milieux aquatiques et les zones humides, est un également un des autres grands enjeux à l'avenir. Les changements climatiques en cours vont impacter ces milieux et la concurrence d'usages entre pression touristique plus forte, débits d'étiage, prélèvement AEP combinés à une dégradation de la qualité de l'eau pourraient mettre à mal ces milieux fragiles mais indispensables.

Ainsi, à la lumière de ces constats, les acteurs du territoire ont participé à la réalisation d'un document ambitieux issu d'un travail collectif pendant 9 mois lors de nombreux ateliers de travail. La stratégie du plan d'action qui en découle est le fruit des échanges et des apports des différents participants qui ont, de par leur connaissance du site, des enjeux, proposés plus de 60 pistes d'actions réparties au sein de 9 grands objectifs de développement durable. In fine, ce sont 53 fiches actions qui ont été rédigées avec l'appui des participants.

Les clés de la réussite pour la mise en œuvre d'un plan d'action concret et efficace sont nombreuses : suivre une approche globale de l'espace rural en maintenant les activités socio-économiques et en les accompagnant lorsque c'est nécessaire, vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; se baser sur une gouvernance globale et partagée et susciter l'implication des acteurs locaux en les rassemblant autour de points d'intérêt commun ; comprendre les évolutions du territoire en choisissant de bons indicateurs ; créer des dynamiques de gestion à la bonne échelle fonctionnelle...

L'animation locale du DOCUGE, qui devra être portée par des animateurs présents sur le terrain et pérennes dans le temps, sera la clé de voute pour rendre effective la mise en œuvre de ce plan, tant pour fédérer les acteurs locaux que pour solliciter les financeurs potentiels. En effet, le programme d'actions devra s'appuyer, outre les financements nationaux et européens, sur toutes les initiatives et programmes développés à l'échelle locale et mettre en relation l'ensemble des outils financiers en faveur de la biodiversité, qui sont nombreux sur le territoire et ce, pour diverses raisons : les outils types déjà multiples, les fins de programmes ou les programmes à venir (FEADER), les nouveaux outils type PSE ou le Grand site Gerbier Mézenc, etc.

Annexes

ANNEXE 1 : Tableau des habitats et espèces concernées par les mesures

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
ZH 1	Mise en place d'une cellule d'assistance technique permettant la réalisation d'actions ponctuelles	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91DO - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblantes ;	3 mousses : Hypne brillante, Orthotric de Roger et Buxbaumie verte ; 1 plante : Ligulaire de Sibérie ;	3 habitats remarquables prioritaires : D2.2 - Bas-marais oligotrophes et tourbières des sources d'eau douce, D2.22 - Bas-marais à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata], E3.52 - Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta] ; 5 habitats remarquables secondaires : C2.11 - Sources d'eau douce, D5.2141 - Cariçaies à Laïche à bec, D5.2142 - Cariçaies à Laïche vésiculeuse, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc ;	4 plantes prioritaires menacées : Carex dioica, Dianthus superbus, Helodium blandowii, Sagina saginoides ; 1 plante prioritaire non menacée : Aconitum napellus ;	1 chauves-souris (Sérotine de Nilson) ; 4 mammifères terrestres (Campagnol amphibie, Putois d'Europe, Crossope aquatique/de Miller) ; 2 papillons (Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguinaire) ; 3 libellules remarquables (Agrion à lunules, Cordulie arctique et la Leucorrhine douteuse) ; 5 orthoptères (Criquet verte-échine, Criquet palustre, Decticelle des bruyères, Decticelle des alpages, Criquet ensanglanté), 6 oiseaux (Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Busard cendré, Pie-grièche grise, Tarier des prés, Vanneau huppé) ;
ZH 2	Amélioration des connaissances sur ces milieux au Lac de Saint-Front (anticiper sur une possible évolution du site vers une valorisation touristique, accompagnement)	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin	Loutre	4 habitats d'enjeu secondaire : C2.11 - Sources d'eau douce, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior		Oiseaux d'eau d'intérêt local
ZH 3	Equipements et interventions ponctuelles permettant la bonne gestion des zones humides	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91DO - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblantes ;	1 mousse : Hypne brillante ; 1 plante : Ligulaire de Sibérie ;	3 habitats remarquables prioritaires : D2.2 - Bas-marais oligotrophes et tourbières des sources d'eau douce, D2.22 - Bas-marais à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata], E3.52 - Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta] ; 5 habitats remarquables secondaires : C2.11 - Sources d'eau douce, D5.2141 - Cariçaies à Laïche à bec, D5.2142 - Cariçaies à Laïche vésiculeuse, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc ;	1 mousse prioritaire menacée (Helodium blandowii), 3 plantes à fleurs prioritaires menacées (Carex dioica, Dianthus superbus, Sagina saginoides) ; 1 plante à fleurs non menacée (Aconitum napellus)	1 chauves-souris (Sérotine de Nilson) ; 4 mammifères terrestres (Campagnol amphibie, Putois d'Europe, Crossope aquatique/de Miller) ; 2 papillons (Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguinaire) ; 3 libellules remarquables (Agrion à lunules, Cordulie arctique et la Leucorrhine douteuse) ; 5 orthoptères (Criquet verte-échine, Criquet palustre, Decticelle des bruyères, Decticelle des alpages, Criquet ensanglanté), 6 oiseaux (Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Busard cendré, Pie-grièche grise, Tarier des prés, Vanneau huppé) ;

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
ZH 4	Poursuite des plans de gestion sur les complexes de zones humides et mise en œuvre de mesures de gestion adaptée, en collaboration avec l'exploitant, afin de définir les mesures adaptées à chaque situation	7110 - Tourbières hautes actives* ; 91DO - Tourbières boisées* ; 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ; 7140 - Tourbières de transition et tremblantes	1 mousse : Hypne brillante ; 1 plante : Ligulaire de Sibérie ;	3 habitats remarquables prioritaires : D2.2 - Bas-marais oligotrophes et tourbières des sources d'eau douce, D2.22 - Bas-marais à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata], E3.52 - Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta] ; 3 habitats remarquables secondaires : C2.11 - Sources d'eau douce, D5.2141 - Cariçaies à Laïche à bec, D5.2142 - Cariçaies à Laïche vésiculeuse ;	4 plantes prioritaires menacées : Carex dioica, Dianthus superbus, Helodium blandowii, Sagina saginoides ; 1 plante prioritaire non menacée : Aconitum napellus ;	1 chauves-souris (Sérotine de Nilson) ; 4 mammifères terrestres (Campagnol amphibie, Putois d'Europe, Crossope aquatique/de Miller) ; 2 papillons (Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguinaire) ; 3 libellules remarquables (Agrion à lunules, Cordulie arctique et la Leucorrhine douteuse) ; 5 orthoptères (Criquet verte-échine, Criquet palustre, Decticelle des bruyères, Decticelle des alpages, Criquet ensanglanté), 6 oiseaux (Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Busard cendré, Pie-grièche grise, Tarier des prés, Vanneau huppé) ;
ZH5	Absence de gestion, maintien du stade climacique des tourbières boisées	91DO - Tourbières boisées* ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ;	2 mousses : Orthotric de Roger et Buxbaumie verte	2 habitats remarquables secondaires : F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc ;		
ZH6	Porter à connaissance les inventaires des zones humides forestières existants	91DO - Tourbières boisées* ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin	2 mousses : Orthotric de Roger et Buxbaumie verte	2 habitats remarquables secondaires : F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc ;		
EAU1	Restauration des cours d'eau et des ripisylves	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ;	Loutre ; Ecrevisse à pattes blanches (probable) ; Chabot (potentiel) ; Castor (recolonisation possible)	4 habitats d'enjeu secondaire : C2.11 - Sources d'eau douce, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à [Primula elatior] ;		4 mammifères : Putois d'Europe, Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller ;
EAU 3	Amélioration de la connaissance sur les sources, leurs usages et le risque de tarissement	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin ;	Loutre ; Ecrevisse à pattes blanches (probable) ; Chabot (potentiel) ; Castor (recolonisation possible)	4 habitats d'enjeu secondaire : C2.11 - Sources d'eau douce, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior)		4 mammifères : Putois d'Europe, Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller ;

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
AGRI1	Maitrise foncière dans le but de favoriser un mode de gestion durable des espaces agro-pastoraux	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ; 6510- Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 Prairies de fauche de montagne ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ; 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires ; 4030 Landes sèches européennes ; 4060 - Landes alpines et boréales ; Si dynamique non stable : 4060 - Landes alpines et boréales ; 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		Divers habitats patrimoniaux (prairies, pelouses et landes liées aux pastoralisme)	Diverses espèces liées aux prairies et landes pastorales	Diverses espèces liées aux prairies et landes pastorales
AGRI 3	Lutte alternative contre le parasitisme du bétail	Tous sauf forêt et éboulis	Toutes	Tous sauf forêts et éboulis	Toutes sauf espèces liées aux forêts et éboulis	Toutes sauf espèces liées aux forêts et éboulis
AGRI 4	Pratiques agricoles en faveur d'une meilleure qualité de l'eau	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin)	Loutre, Ecrevisse à pattes blanches (probable), Chabot (potentiel), Castor (recolonisation possible), Moule perlière (en aval du site)	4 habitats d'enjeu secondaire : C2.11 - Sources d'eau douce, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i>		4 mammifères remarquables : Putois d'Europe, Campagnol amphibie, Crossope aquatique/de Miller
AGRI 5	Encadrer/Mieux connaître et organiser les pratiques de cueillette des espèces végétales patrimoniales	Tous les milieux	Toutes les espèces	Tous les milieux	Toutes les espèces	Toutes les espèces
AGRI 6	Gestion par la fauche	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;				Nidification d'oiseaux d'enjeu prioritaire (Caille des blés, Tarier des prés) ; Alimentation d'oiseaux d'enjeu prioritaire (Busard cendré) ou secondaire (Milan royal, Milan noir) ;
AGRI 7	Concours des prairies fleuries	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;				Nidification d'oiseaux d'enjeu prioritaire (Caille des blés, Tarier des prés) ; Alimentation d'oiseaux d'enjeu prioritaire (Busard cendré) ou secondaire (Milan royal, Milan noir) ;

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
AGRI 8	Pâturage extensif sur les milieux prairiaux, pelouses et landes	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 4030 - Landes sèches européennes ; 5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans ; 5130 - Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ; Ponctuellement 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii ;		2 habitats d'enjeu secondaire : E2.112 - Pâturages atlantiques à Cynosurus et Centaurée, E4.331 - Gazons thermo-alpigiens à Festuca paniculata	3 plantes prioritaires menacées : Gymnadenia nigra, Paradisea liliastrium, Traunsteinera globosa ; 1 plante prioritaire non menacée : <i>Agrostis maysae-tortiae</i>	Alimentation des chauves-souris ; 2 papillons remarquables (Moiré ottoman, Azuré du Serpolet) ; 6 orthoptères remarquables ; 2 reptile (Lézard des souches, Vipère péliade) ; Nidification ou Alimentation de divers oiseaux remarquables d'enjeu prioritaire (Aigle royal, Pie-grièche grise et Busard cendré) ; Nidification ou alimentation d'oiseaux remarquables d'enjeu secondaire (Grand-duc d'Europe , Busard Saint-Martin, Grand Corbeau , Bruant proyer, Bruant jaune , Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Huppe fasciée, Traquet motteux, Bruant fou, Circaète, Engoulevent) ;
AGRI 9	Conservation et restauration des haies et des murets de pierres sèches		Barbastelle d'Europe, chauves-souris bien présente sur le site fréquentant différents milieux (ripisylve, bocage, forêts mixtes, lisières forestières)			12 autres espèces de chauves-souris recensées sur le zone d'étude (haies ayant un rôle de corridors boisés pour leur déplacement et la chasse de certaines espèces), deux mammifère terrestres (Hermine pour les murets et le bocage, Martre des pins pour le bocage arboré), Vipère péliade, Alyte accoucheur, Oiseaux (Bruant jaune, Torcol fourmilier, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Huppe fasciée, Traquet motteux)
AGRI 10	Restauration des prairies dégradées par le rat taupier grâce à la mobilisation de semences locales	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;				
AGRI 11	Réhabilitation des prédateurs naturels du rat taupier	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;				
AGRI 12	Expérimentation de solutions de maîtrise du rat taupier	6230 - Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes* ; 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6520 - Prairies de fauche de montagne ;				

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
SYLV1	Eviter les plantations dans les landes, pelouses, bords de cours d'eau	Tous les habitats ouverts ou semi-ouverts	Toutes les espèces	Tous les habitats ouverts ou semi-ouverts	Toutes les espèces liées aux habitats ouverts ou semi-ouverts	Toutes les espèces liées aux habitats ouverts ou semi-ouverts
SYLV2	Favoriser la diversification des peuplements et habitats forestiers par la régénération naturelle ou la plantation d'essences adaptées à la région	Deux habitats forestiers d'intérêt communautaire actuellement connus et très rares : 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius* (recensé actuellement sur deux petites parcelles privées) et 91D0 - Tourbières boisée (ce dernier étant recensé ponctuellement dans des zones humides agricoles)	Barbastelle d'Europe, chauves-souris bien présente sur le site fréquentant différents milieux (ripisylve, bocage, forêts mixtes)	Un autre habitat patrimonial forestier d'enjeu secondaire : G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i> ; potentiellement hêtraies et hêtraies-sapinières montagnardes		Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;
SYLV3	Accompagnement pour protéger les habitats humides et aquatiques lors des travaux forestiers	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin	Loutre ; Ecrevisse à pattes blanches (probable) ; Chabot (potentiel) ; Castor (recolonisation possible) ; Barbastelle	4 habitats d'enjeu secondaire : C2.11 - Sources d'eau douce, F9.121 - Fourrés à Saule à trois étamines et à Osier blanc, F9.23 - Saussaies marécageuses à Saule à cinq étamines, G1.A13 - Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i> ;	1 plante prioritaire non menacée : Aconitum napellus	Oiseau (Tartre des prés)
SYLV4	Création de trouées pour favoriser la présence de la mégaphorbiaie et l'ouverture des peuplements	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin	Barbastelle d'Europe, chauves-souris bien présente sur le site fréquentant différents milieux (ripisylve, bocage, forêts mixtes)			Oiseaux des clairières et milieux semi-ouverts, un papillon semi-apollon
SYLV5	Etude de l'habitat forestier "hêtraies subalpines"	Localement d'enjeu prioritaire : 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius*				Merle à plastron
SYLV6	Accompagnement/conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans la forêt privée	Deux habitats forestiers d'intérêt communautaire actuellement connus et très rares : 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius* (recensé actuellement sur deux petites parcelles privées) et 91D0 - Tourbières boisée (ce dernier étant recensé ponctuellement dans des zones humides agricoles) Mégaphorbiaie en lisière et trouée : 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin	2 mousses : Orthotric de Roger et Buxbaumie verte		1 plante prioritaire menacée : Lycopodium annotinum [subsp. annotinum]	Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;
SYLV7	Mesures contractuelles favorisant l'évolution vers la hêtraie-sapinière	Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Barbastelle d'Europe		1 plante prioritaire menacée : Lycopodium annotinum [subsp. annotinum]	Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litorne, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
SYLV8	Animation foncière et acquisition de hêtraies, hêtraies sapinières et hêtraies subalpines	91DO - Tourbières boisées* ; 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires, des étages montagnards à alpin) ; Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Deux mousses : Orthotric de Roger et Buxbaumie verte		1 plante prioritaire menacée : Lycopodium annotinum [subsp. annotinum]	Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litome, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;
SYLV9	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers des forêts publiques	Potentiellement 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum			1 plante prioritaire menacée : Lycopodium annotinum [subsp. annotinum]	Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litome, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;
SYLV10	Mesures forestières favorables à la faune forestière		Barbastelle d'Europe			Chauves-souris (gîtes arboricoles) ; Oiseaux liés aux résineux (Tarin des Aulnes, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Bec-croisé) ; Oiseaux liés aux hêtraies (Pic noir, Chouette de tengmalm) ; Oiseaux des lisières (Grive litome, Merle à plastron, Venturon montagnard) ;
SOM1	Suivi paysager et écologique sur différents sites (Mont Signon, bordure du Massif des Roches, Rocher Tourtre, Mont Chaulet)	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphasiastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri, Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	1 mammifère (Campagnol des neiges), 2 Oiseaux remarquables (Merle de roche, Merle à plastron), 2 papillons alpins (Apollon, Semi-apollon), 2 orthoptères remarquables
SOM2	Gestion des parties sommitales en contexte agricole	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphasiastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri, Anemone vernalis,	1 mammifère (Campagnol des neiges) ; 1 oiseau remarquable (Merle de roche) ; 1 papillon alpin (Apollon) ; 2 orthoptères remarquables ;

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
					Athyrium distentifolium, Biscutella arvensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	
SOM3	Gestion des parties sommitales hors contexte agricole	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ; Potentiellement 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphysastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri, Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	1 mammifère (Campagnol des neiges) ; 2 oiseaux remarquables (Merle de roche, Merle à plastron) ; 2 papillons alpins (Apollon, Semi-apollon) ; 2 orthoptères remarquables ;
TOUR1	Diagnostic des flux de fréquentation (tous modes) et définition des indicateurs de suivi	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphysastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri, Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	
TOUR2	Surveillance et médiation sur les secteurs fréquentés	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphysastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri,	

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
					Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvernensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	
TOUR3	Restauration et entretien des chemins d'accès au sommet du Mézenc	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées (Diphysastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina), 6 plantes prioritaires non menacées (Androsace halleri, Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvernensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri).	
TOUR4	Gestion la fréquentation dans le cadre de l'opération Grand Site et de la réglementation de la réserve biologique dirigée	4060 - Landes alpines et boréales* ; 8110 - Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ;		1 habitat d'enjeu prioritaire : F3.132 Fourrés à bourdaine, Sorbier et chèvrefeuille	4 plantes prioritaires menacées : Diphysastrum alpinum, Jacobaea leucophylla, Paradisea liliastrium, Poa alpina) ; 6 plantes prioritaires non menacées : Androsace halleri, Anemone vernalis, Athyrium distentifolium, Biscutella arvernensis, Empetrum nigrum, Hypericum richeri ;	
TOUR6	Encadrement de la fréquentation motorisée dans les secteurs à haute valeur écologique ou fragiles et sensibles pour la faune patrimoniale	Tous les milieux	Toutes les espèces	Tous les milieux	Toutes les espèces	Toutes les espèces

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
TOUR7	Préservation de sites sensibles (accompagnement des propriétaires privés mais pas d'aménagements), éventuellement plus d'accès	Tous les milieux	Toutes les espèces	Tous les milieux	Toutes les espèces	Toutes les espèces
SUI1	Suivi des habitats patrimoniaux (ceux relevant de la Directive Habitats ou ENS), et de leur état de conservation sur le site	Tous les milieux		Tous les milieux		
SUI2	Suivi d'espèces patrimoniales et de leurs habitats et de leur état de conservation sur le site	Tous les milieux	Toutes les espèces	Tous les milieux	Toutes les espèces	Toutes les espèces
SUI3	Amélioration des connaissances sur certaines espèces patrimoniales		Toutes les espèces		Toutes les espèces	Toutes les espèces
SUI4	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux	Tous les milieux		Tous les milieux		
SUI6	Veille sur les nouvelles pratiques de loisirs émergentes	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM1	Communication régulière avec les agriculteurs	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM2	Formation des propriétaires forestiers	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM3	Communication auprès du grand public	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM4	Communication numérique sur le site, ses richesses et ses fragilités	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM5	Communication in situ sur quelques sites remarquables	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM6	Développement des activités d'observation de la nature	Tous les milieux / Toutes les espèces				
COM8	Communication régulière à destination des acteurs du tourisme	Tous les milieux / Toutes les espèces				
ANI 1	Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE	Tous les milieux / Toutes les espèces				

Num Action	Intitulé action	Enjeux Natura 2000		Enjeu ENS		
		Habitats directive habitats	Espèces directive Habitats	Habitats patrimoniaux	Plantes patrimoniales	Faune patrimoniale
ANI 2	Toute action qui concourt à la préservation ou au développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou patrimoniaux (ENS)	Tous les milieux / Toutes les espèces				
ANI 3	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCUGE et conduire sa réactualisation	Tous les milieux / Toutes les espèces				

